

## ÉMILE MASQUERAY EN KABYLIE (PRINTEMPS 1873 ET 1874)

par  
Ouahmi Ould-Braham

Émile Masqueray<sup>1</sup>, professeur d'histoire au lycée d'Alger, effectue la dernière étape de son premier voyage en « pays berbère » en ce printemps 1874<sup>2</sup>; il en publiera la relation deux ans plus tard<sup>3</sup>. Elle constitue un de ses premiers écrits qui, comme du reste sa bibliographie – à deux titres près –, sont entièrement consacrés à l'Afrique du Nord.

Tout au long de sa carrière algérienne, au gré de ses congés, ce voyage sera suivi de plusieurs autres : Ouled Naïel (printemps 1874), Aurès (1875-1878); Mzab (printemps 1878)<sup>4</sup>; Kabylie (janvier-mai 1881)... Ses parcours répondent bien sûr à des préoccupations scientifiques ou politiques mais aussi à un besoin profond de voir du pays, en quête de sensations nouvelles.

Son ouvrage-testament, *Souvenirs et visions d'Afrique*<sup>5</sup>, publié quelques mois avant sa mort, illustre la conversion d'âme de Masqueray, conversion par le paysage, par le déchiffrement des rites et coutumes, et la conversion quasi mystique de la rencontre avec quelques personnages remarquables. Voyage initiatique en somme.

Mais sa relation kabyle, contrairement à l'ouvrage, fait moins état de modifications des perceptions qu'opèrent un voyage. Modification d'autant plus construite dans l'écriture (pour *Souvenirs*) qu'elle est vue avec le prisme et le recul de l'âge sur une époque de la jeunesse.

---

1. Né à Rouen le 20 mars 1848, mort à Saint-Étienne du Rouvray le 19 août 1894.

2. Alfred Rambaud, « Un pionnier d'Afrique : Émile Masqueray », *Revue politique et littéraire*, année 1894, t. III, p. 163.

3. « La Kabylie et le pays berbère », *Revue politique et littéraire*, 19 et 26 février 1876.

4. Ouahmi Ould-Braham, « Émile Masqueray au Mzab. À la recherche de livres ibâdites », *Études et Documents Berbères*, 9, 1992, pp. 5-35.

5. Paris, Dentu, 1894, rééd. Alger, Jourdan, 1914, XXXV + 408 pp., préf. d'Augustin Bernard. Nouvelle rééd. Paris, La Boîte à Documents, 308 pp., présent. de Michèle Salinas.

## I. AVANT LA KABYLIE. SES PREMIERS PARCOURS

Rien ne semblait prédestiner ce jeune Normand élevé au sein d'une famille bourgeoise rouennaise<sup>6</sup> à devenir un voyageur. Rien de significatif en effet que l'on puisse souligner dans la lecture d'une fiche administrative et qui délivre les raisons des choix et des curiosités d'Émile Masqueray. Car rien n'apparaît peut-être dans un formulaire d'état-civil ou dans une biographie factuelle de ce qui détermine profondément un homme, de ce qui hante ses attentes, ses rêves, ses visions.

Rien, et pourtant ; que l'on s'immisce alors dans une lecture plus attentive des circonstances de son enfance et de sa jeunesse et les éléments formateurs d'un caractère, d'une vie, de ses choix et de ses espoirs s'y dessinent en filigrane.

### Le goût du voyage

La tendre enfance auprès de sa mère, évoquée dans la dédicace de son ouvrage<sup>7</sup> de 1894, scelle affectivement son lien au voyage. Ce lien s'est noué peut-être dans l'attente, le regret de la figure d'un père absent, d'un père en voyage en Égypte pour la construction du canal de Suez, d'un père dont la non-présence sollicite l'imaginaire d'un jeune enfant. Ce père parti en terres lointaines le nourrit peut-être de ses souvenirs et de ses récits. Ce lien semble être renforcé par son cadre de vie et ses lectures. L'imaginaire du jeune Masqueray, ouvert au voyage en terres lointaines, trouve dans la ville portuaire de Rouen l'occasion d'alimenter ses rêves en suivant des yeux les bateaux en partance. La force de sentiments contradictoires liés au voyage, sentiments teintés d'envies et de regrets, marque Masqueray dans son plus jeune âge. L'image du voyage et d'un ailleurs semble en effet avoir été une composante de son univers enfantin. Ainsi, lorsqu'il achève son année d'enseignement au lycée de Bastia, ce n'est pas un hasard si son discours de remise des prix est consacré au voyage et aux voyageurs<sup>8</sup> en ces termes :

« La passion des voyages est une des plus fortes pour faire battre le cœur

---

6. Lors de deux séjours à Rouen (mai 1992 et mars 1993), j'ai pu consulter les archives départementales, les archives de la mairie ainsi que celles de la Bibliothèque municipale.

7. « Ma bonne mère chérie, // Je te fais présent de ce livre, je te le dédie de préférence à tout autre, parce qu'il est le plus voisin de mon enfance bénie, de ta grâce de jeune mère, et de tes cheveux blonds. Si peu que je me retourne vers le passé, il me semble que je remonte vers tes caresses. Peut-être aussi y reconnaîtras-tu, à quelques traits encore colorés, l'adolescent dont tu aimais à tenir dans tes mains la tête inquiète, par une sorte de pressentiment de l'avenir. Lis-en quelques pages, et conclus en le fermant que le sort aurait mieux fait de me laisser passer ma vie près de toi, dans ton ombre. Le voyageur ramène toujours trop de poussière à la maison. // Ton fils bien aimant/É. Masqueray. »

8. A. Rambaud, *op. cit.*

d'un jeune homme. Comme toutes les passions, elle est sans fin parce qu'elle poursuit l'impossible, sans mesure, parce qu'elle a pour but l'infini. »

Si rien ne semblait significativement le porter vers le voyage, tout son tempérament l'y invitait. Ses lectures semblent-t-il, celle de l'*Odyssée*, dont il parle aussi dans ce discours à Bastia, suivaient le sens de ses fantaisies enfantines. Bien plus, c'est une grande curiosité, une grande vivacité et ouverture d'esprit, une exubérance de vie qui ont formé un homme ouvert à la vie, à un ailleurs qui s'est matérialisé dans la terre algérienne.

Ce tempérament singulier, son ami A. Rambaud l'évoque<sup>9</sup> avec finesse lorsqu'il rappelle le souvenir d'un Masqueray candidat à l'École normale supérieure :

« Il nous surprenait encore en ceci qu'il avait une foule de choses que nous ignorions, d'ailleurs étrangères aux examens. Il nous ouvrait des échappées sur les langues orientales, les voyages lointains, la vie de la mer et du désert, l'Amérique, etc. (...) De toute sa personne si vivante se dégageait je ne sais quoi d'aventureux, de brave, de noblement inquiet. »

Les études de Masqueray lui ont donné une formation solide dans un cadre universitaire toujours soucieux de rigueur et d'académisme. Or ce qui faisait le fond de la personnalité de Masqueray ne pouvait y trouver un épanouissement complet. Cependant, sans ce cadre, sans cette structuration de son savoir, Masqueray n'aurait pu faire que son imagerie enfantine devienne l'objet de toute sa vie. La force de son imaginaire, sa curiosité et son attirance pour des pays lointains qu'il laissait transparaître dans une personnalité exubérante, vive, passionnée lui ont permis de se démarquer de l'univers professoral d'une élite, où l'originalité et le goût de l'aventure n'étaient sûrement pas les qualités principales requises. La carrière d'enseignant qu'il suivait n'aurait pu lui permettre de s'épanouir si l'opportunité d'exercer en Algérie ne s'était présentée. Le choix de l'Algérie fut-il seulement qu'une question de circonstances ?

En un sens certes, en tant que colonie française, mais c'est pour Émile Masqueray un choix soudain qui remplit toutes ses attentes, auquel sa personnalité correspond. Ses recherches historiques, ses goûts pour l'histoire ancienne et les langues orientales ont trouvé en terre algérienne un terrain de prédilection. Et le fait de vivre dans un pays chaud pouvait accélérer sa guérison<sup>10</sup>, la raison n'était qu'un prétexte ajouté à celui bien plus déterminant de vivre en terre lointaine.

---

9. *Ibid.*

10. Il souffrait d'une maladie pulmonaire.

## Les premières courses

En 1873, Masqueray part en mission<sup>11</sup>, au départ d'Alger pour sa première étape à Médéah, avec en poche une lettre du général Wolff<sup>12</sup>. Ce premier jour, il traverse la Mitidja et arrive le soir à Médéah. Là, il retrouve le capitaine Coyne, chef du Bureau arabe, qui lui remet huit lettres de recommandation.

Le matériel constitué, ses accompagnateurs prêts : un spahi turc et un soldat du train, il se met en marche et traverse Ben-Chicao. Le soir de ce deuxième jour, il dort entre deux bouquets de lentisque. Le lendemain, il doit rencontrer son hôte Ben-Yahia après un passage à Berrouagua. Son hôte le prend en charge, lui prépare autant de lettres que le capitaine pour qu'il soit accueilli suivant ses besoins. Ben-Yahia<sup>13</sup> est très précis sur la nourriture qu'on devra lui offrir.

Le quatrième jour, ses deux mulets ont été remplacés par une jument blanche et il part avec pour seul compagnon le spahi, et le soleil. Le décor monotone se change peu à peu en plaine.

Il est reçu le soir par le fils aîné de Ben-Yahia dans une maison hospitalière, appelée « *Birin* » (deux puits). Le cinquième jour, vers cinq heures, un homme vient à leur rencontre et leur propose l'hospitalité de son père. Ils se retrouvent dans un campement de dix familles. Il remet au vieillard, son hôte, la lettre du général. Celui-là reconnaît s'être battu sous ses ordres. Il lui parle de la France comme d'un pays d'Afrique divisé en quatre tribus : celles des Zouaves, des Chasseurs d'Afrique, des Grandes Capotes, et la pire de toute : les Joyeux. Pour la nuit, le vieillard lui remet tout son bien déposé sur un coussin, c'est une habitude, celle de témoigner ainsi sa confiance. Cette première nuit sous la tente est une véritable révélation de la vie nocturne.

Le sixième jour, ils voyagent toujours en direction du Sud. Le pays n'est plus aussi nu. En arrivant près d'un misérable village, ils se font eux-mêmes les hôtes de ces gens pauvres. De ce lieu, Masqueray découvre la splendeur du « pays blanc » appelé en cet endroit le Zahrez Chergui, qui se continue par un Zahrez Gharbi à l'ouest et plus loin un Chott Chergui, un Chott Gharbi.

Le septième jour, ils foulent le sol de cette région magique, la marche les amène au pied d'un arbre sacré où des pauvresses se prosternent, brûlent de l'encens. Ils échangent avec les femmes présentes les bénédictions, suivant les usages musulmans. Sur le chemin, ils croisent des tentes basses de pauvres gens autour desquelles rôdent des chiens maigres. Un des hommes offre l'hospitalité

---

11. *Souvenirs et visions d'Afrique*, pp. 13-56 (éd. 1914) et pp. 51-77 (éd. 1989). Les titres des textes concernant ce voyage sont : *Le pays de Ben Yahia*, 1873. – *La tente arabe*. – *Le pays blanc*.

12. Le général Wolff, commandant la région d'Alger, à ne pas confondre avec le commandant Wolf.

13. Il s'agit de Lakhdar Ben-Yahia, fils du « bach-agma à la jambe de bois » dont a parlé Maupassant (« Dans le désert – Paysages d'Afrique », *Le Gaulois*, 20 sept. 1881, texte repris dans *Au Soleil*, 1884).

à Masqueray, il s'endort un moment, accablé par les effets de la marche au soleil. Lorsqu'ils se remettent en route, son spahi lui propose une chasse à la gazelle, leur course folle les mène auprès d'un fauconnier qui, chaque année, vient apprivoiser son épervier. Leur route se prolonge jusqu'à Djelfa où ils arrivent à 6 h du soir. Sa nuit à l'hôtel le dépayse peut-être plus après ses expériences sous la tente.

## II. VOYAGE EN KABYLIE (1873)

Après cette première excursion d'Alger à Djelfa, il visite la Kabylie du Djurdjura avec, on peut le deviner, des recommandations de son ami le général Wolff, commandant la division d'Alger. Mais dans l'état actuel de la documentation, aucune pièce de correspondance ne vient témoigner de cette mission kabyle d'Émile Masqueray<sup>14</sup>. Les seuls textes actuellement disponibles qui résultent de ce court voyage d'étude sont ses impressions de voyage, publiées en deux parties dans la *Revue politique et littéraire*<sup>15</sup>, et un extrait de son *Rapport au Gouverneur général, le Général Chanzy*<sup>16</sup>.

### Voyage de 1873 ou de 1874?

Ce voyage aurait eu lieu au printemps 1874 si l'on s'en tient au seul témoignage de Rambaud<sup>17</sup>, mais Masqueray dans un article du *Journal des Débats*<sup>18</sup> situe le parcours une année auparavant :

« Il y a juste vingt ans, au mois d'avril 1873, j'allais, de compagnie avec un jeune lieutenant du Bureau arabe de Fort-National, à travers la Kabylie du Djurdjura. Quand nous approchions d'un village, nous entendions des cris, et tout à coup les femmes, les enfants, les hommes, occupés à sarcler leurs champs de fèves, fuyaient le long des talus (...). Nous étions l'ennemi épouvantable qui leur faisait payer leur révolte. Après avoir tué leurs guerriers, on leur prenait ou on leur revendait leurs terres, on leur faisait racheter leurs arbres quatre francs le pied, et peu à peu les millions exprimés de ce pays pauvre enflaient la caisse de l'État. On appelle cela le droit de la guerre ; mais moi aussi j'étais un

---

14. Alfred Rambaud, *op. cit.*

15. 2<sup>e</sup> série, t. X (t. XII de la collection) janvier-juillet 1876, pp. 177-183 et 203-207.

16. Je n'ai réussi à retrouver le rapport original (autographe ou copie) ni aux archives du gouvernement général d'Algérie (Aix-en-Provence), ni aux archives du ministère de l'Instruction publique. Je me suis basé ici sur la version publiée (important extrait) par Stanislas Lebourgeois, à la suite de son rapport (Paris, Paul Dupont, 1880).

17. « Un pionnier d'Afrique... », *op. cit.*

18. É. Masqueray, « Un pionnier algérien : Eugène Scheer », *Journal des Débats*, mardi soir 30 mai 1893.

vaincu, et ces cris d'effroi qui nous accueillait au pied de chaque mamelon coiffé d'une petite forteresse aux tuiles rouges me serraient le cœur.

Je me dis alors qu'il serait digne d'une grande nation de faire deux parts du bénéfice de sa victoire, l'une destinée à réparer les maux de la guerre, l'autre à faire du bien à ces misérables dont la Providence nous rendait une seconde fois responsables, et je n'imaginai rien de plus élevé ni d'un résultat plus sûr que de leur faire partager la science à laquelle nous devons notre supériorité (...). L'idée maîtresse, l'idée première qui se réalise maintenant dans la création de nos écoles en pays arabe et kabyle a été absolument morale et dégagée de toute considération politique ou industrielle (...).

J'étudiais les "voies et moyens" de mon projet, et, dans le courant de 1874, je présentais à M. le général Chanzy un rapport qui me paraissait sans réplique<sup>19</sup>. »

On peut admettre que le premier voyage de Masqueray en Kabylie eut effectivement lieu au printemps 1873, juste dans le prolongement de l'excursion d'Alger-Djelfa, sur le chemin du retour<sup>20</sup>.

Pour revenir à ce texte des *Débats*, Émile Masqueray évoque quels furent l'éveil et la maturation d'un projet de création d'écoles en Kabylie. Cette idée est née pour lui dans la conscience d'avoir à réparer en Algérie ce qu'un droit de guerre avait laissé dans l'attitude des habitants : une hostilité, une défiance à l'égard des Français. Il a éprouvé ce ressentiment des habitants, leurs peurs, durant ce voyage en compagnie du jeune lieutenant du Bureau arabe. Ce projet lui apparaît donc digne de la France, le plus noble pour réparer les maux de la guerre et faire du bien à « ces pauvres gens ». On peut dire que pour Masqueray la maturation de ce projet<sup>21</sup> dépendait d'un sentiment de compassion d'une part, et de remords d'autre part. Compassion qui fait qu'il se sent lui-même par empathie « un vaincu »... Quelle est la part de théâtralité des sentiments dans cette mise en scène d'un choc moral qu'il aurait subi ? Elle tient bien sûr à l'article et à sa présentation mais également à la profonde foi de Masqueray en un progrès des mentalités par l'éducation et l'enseignement. Cette idée est selon lui « pure » dans la mesure où son projet est entièrement moral et dégagé de toute considération politique. Mais sa formulation « la victoire n'est légitime que lorsqu'elle profite au vaincu » est pourtant de nature politique ! Comment parler de « victoire » et de « vaincu » sans mêler une certaine connotation ?

---

19. *Ibid.*

20. On peut parfaitement imaginer que Masqueray ait pu demander à l'Académie d'Alger un congé supplémentaire pour la bonne fin de sa mission.

21. Ce projet a attendu sept années avant de se concrétiser, confie Masqueray, le temps nécessaire peut-être pour qu'une telle idée s'installe dans les mentalités. Pour lui elle était déjà féconde puisqu'il présentait en 1874 tout un programme au général Chanzy, gouverneur général de l'Algérie.

## Le rapport et l'itinéraire

Cette mission n'a pas duré plus de dix jours ; juste le temps nécessaire pour parcourir l'ancien cercle de Fort-National. Un deuxième voyage<sup>22</sup>, complémentaire du premier, nécessitera le temps des vacances de Pâques, au mois d'avril 1874. Au retour Masqueray remet au gouverneur général un rapport sur l'état de l'enseignement primaire en Grande-Kabylie, rapport qui fait un état comparatif de la situation (avec pour point de repère historique l'année 1871), en analysant les faits entre un avant et un après. A cette mise au point factuelle, Masqueray milite pour la mise en place d'un enseignement de langue française, contre les arguments de ceux qui, par intérêt politique ou par pure indifférence à l'égard de ce problème, n'envisagent pas la nécessité ni l'opportunité d'un tel enseignement. Ce rapport inscrit donc la position de Masqueray sur un point particulier, mais essentiel, de la politique scolaire et coloniale.

Masqueray ne s'est intéressé, pour analyser la situation, qu'au cercle de Fort-National mais, à son sens, cela n'est pas restrictif à une partie du massif kabyle bien au contraire, représentatif de toute la Kabylie puisque la densité de population y est élevée. Fort-National est le chef-lieu d'un territoire, vaste de 170 000 hectares, qui comprend 35 tribus<sup>23</sup> et il est divisé en 15 sections ayant chacune à leur tête un *amin-el-oumena*. Comme c'est généralement le cas dans ses rapports, sa correspondance voire ses allocutions, Masqueray adresse en premier lieu la mise en scène de son travail. C'est donc un « Je » actif qu'il met en avant pour valoriser son travail, ses efforts, et pour justifier sa présence, son étude. Son souci a été de privilégier un contact direct : il s'est « inséré » dans la population (s'imprégnant de ses mœurs, de ses idées ; il a « interrogé » dans les écoles musulmanes les *chioukh* (professeurs) et les *tolba* (disciples), de même que des professeurs dans les écoles des Jésuites ; il est entré en contact avec des *oumena* (maires) du Bureau arabe.

Le récit concernant le premier témoignage, c'est-à-dire ses impressions de voyage, est centré sur la description d'un village kabyle et de la vie communautaire dans ce village, aussi bien au travers d'anecdotes et de réflexions que d'analyses plus générales. Le texte se présente ainsi en une série d'épisodes<sup>24</sup> :

---

22. Il fait clairement allusion à ce deuxième voyage en Kabylie dans sa lettre au ministère du 25 novembre 1875.

23. Le cercle de Fort-National – qui quelques années plus tard comprendra les communes mixtes de Fort-National, du Djurdjura et du Sebaou – a une population, évaluée par Masqueray d'après les statistiques des Bureaux arabes, à 150 000 habitants ; sur ses 35 tribus, parmi les plus prospères, on compte : les Aït-Iraten (17 987 habitants et 39 villages), les Aït-Fraoucen (6 930 habitants et 15 villages), les Aït Yahia (6 660 habitants et 9 villages), les Aït-Menguellat (4 625 habitants et 12 villages), les Aït-Yenni (4 891 habitants et 6 villages), Les Aït-Bou-Chaïb (3 925 habitants et 5 villages) et les Aït-Khellili (3 925 habitants et 5 villages).

24. Ils sont au nombre de huit : I (pp. 177-9) ; II (179-80) ; III (180-1) ; IV (181-2) ; V (182-3) ; VI (203-5) ; VII (205-6) ; VIII (206-7). Le récit du voyage proprement dit concerne les cinq premiers épisodes.

– L'expédition part de Fort-National et décrit la superbe vue que l'on a de ses terrasses. Suit une description générale de l'agencement d'un village kabyle, comparé à l'habitat dauphinois.

– Sur la route des Aït-Bou-Chaïb, le voyageur décrit la beauté des pentes du Djurdjura qui lui rappellent les campagnes suisses. Suit une description du centre des Aït-Bou-Chaïb, comparé aux villages corses construits en forteresse.

– Sur la route de Aït-Menguellat, en quittant Aït-Bou-Chaïb, l'auteur évoque la beauté de la région traversée, couverte d'oliviers et de frênes.

– Enfin les voyageurs retournent, après plusieurs jours de mulet, à Fort-National.

L'itinéraire peut grosso modo se reconstituer comme suit : ils partent, lui et ses compagnons, de Fort-National à la tribu des Aït-Menguellat, de là ils se destinent vers les Aït-Bou-Chaïb en passant par la tribu des Aït-Yahia, où se trouve le célèbre village de Koukou<sup>25</sup>. Des Aït-Bou-Chaïb, la caravane retourne aux Aït Menguellat et de là reviennent au point de départ : le chef-lieu des tribus du Djurdjura, Fort-National.

### **Sur le chemin de Koukou**

A l'occasion d'un nouveau voyage, le texte s'appuie sur l'histoire du peuple kabyle pour s'achever dans des conditions politiques et dans l'expression condensée du credo « coloniste »<sup>26</sup>.

Sur le chemin de Koukou, où l'on peut visiter les restes d'un village autrefois florissant, les voyageurs sont pris dans une tempête violente. Après une ascension pénible de plusieurs heures, ils trouvent enfin refuge dans une pauvre masure sans feu de ce village désolé. Les ruines romaines, la distinction aristocratique des femmes, la présence d'étudiants (*tolba*) dans la mosquée en ruines témoignent de la splendeur passée sans révéler son mystère.

Il faut donc se replonger dans l'histoire de cette région et, plus généralement, revenir sur les migrations et guerres successives qui expliquent l'état présent du peuple berbère.

Ce panorama provoque la pitié de l'auteur : il y voit le coup du destin qui a interrompu dans son élan vers la civilisation un peuple exceptionnel. L'action civilisatrice des Français en Kabylie ne fait que reconstituer ce que les Kabyles avaient construit eux-mêmes avant que les revers de l'histoire apportés par les invasions arabes n'aient réduit les Kabyles à leur misère et à leur barbarie présentes.

---

25. Épisode VI des impressions de voyage.

26. Le terme « colonialiste » est trop galvaudé pour être employé ici.



Ces analyses permettent de définir pour la France une mission, celle de relever de sa décadence ce grand peuple, à qui elle doit pratiquement ses prestigieuses écoles du Moyen-Age.

### **Le village des Aït-Bou-Chaïb**

Une introduction s'attache à décrire le village kabyle type, dans la structure d'ensemble de son habitat, ramassé et la justice, et par sa politique, constituée par le face à face traditionnel des deux partis (*çofs*) qui délibèrent dans le hall unique du village. Le premier épisode correspond à l'arrivée à Aït-Bou-Chaïb<sup>27</sup>, village de guerre, dont le paysage environnant est comparé à la douceur de la campagne suisse. Le narrateur et ses compagnons y sont reçus chaleureusement par l'amin et les notables du village. La découverte de l'intérieur d'un des villages<sup>28</sup> des Aït-Bou-Chaïb modifie l'aimable impression laissée par ses abords : le village kabyle est une véritable forteresse qui enferme et organise la totalité de la vie des villageois. La description détaillée qui suit du *kanoun* (foyer) le confirme : « la maison kabyle est méfiante comme le village entier ».

Une rencontre troublante vient infléchir cette atmosphère guerrière : c'est un enfant-poète qui les interpelle en vers et accepte gracieusement de les suivre chez eux. Bou-Yamina, petit poète de guerre, fait revivre sous leurs yeux la naissance sans apprêt de la poésie en Grèce archaïque, enivrée de la gloire de ses héros. Un poète adulte surgit à son tour, un « révolté », et laisse échapper la plainte de son peuple vaincu par la conquête française<sup>29</sup>.

### **Chez les Aït-Menguellat**

Les voyageurs repartent pour les Aït-Menguellat<sup>30</sup> où, de nouveau, ils sont accueillis et installés dans la maison des hôtes. La spécialité du village d'accueil est la flûte locale, comme pour la force mystérieuse de ses sourdes mélodies qui, raconte-t-on, charme même les panthères. La présence d'un jeune flûtiste, provoqué par la concurrence de celle d'un flûtiste français parmi les voyageurs, offre aux Français le plaisir de son chant mélodieux. Ses effets se distinguent fortement de ceux de la flûte kabyle. L'auditoire est fasciné par la monotonie puissante et guerrière de la musique, étayée par la danse immobile, gracieuse et attrayante d'un jeune danseur.

---

27. Épisode I.

28. Il doit s'agir certainement de Souamâa, un des villages les plus importants de la tribu.

29. La traduction du poème de ce chanteur a été reproduite dans l'article de la *Revue Bleue*.

30. Épisodes II et III.

La flûte se tait et une nouvelle scène de la vie kabyle se déroule avec l'arrivée d'une femme kabyle, mère de l'amin, qui vient exposer les griefs du village à l'officier. Suit une description de la beauté de la femme kabyle, « prophétesse et inspiratrice », et de ses ornements multiples, dont l'origine historique intrigue l'auteur.

Un dernier épisode à Aït-Menguellat intervient le jour de leur départ : il s'agit d'une querelle qui revendique l'exclusivité de la possession et de l'usage d'une source. L'officier renvoie l'affaire devant la *djemâa*, assemblée du village, qui donne raison au village contre l'homme qui, lésé, menace l'amin et finit par s'excuser, impressionné par l'officier.

### **Retour à Fort-National**

Les voyageurs retournent à Fort-National<sup>31</sup> pour participer à une chasse au sanglier, organisée par les autorités militaires. L'abondance du gibier en Kabylie fait de ce sport une véritable partie de plaisir. La méthode française se distingue de la chasse kabyle, davantage fondée sur la battue ou sur les prouesses physiques des chasseurs indigènes qui épuisent les Français. Le retour de la chasse à Fort-National se fait à la nuit tombante, sous le vol complice des aigles.

Quelques jours passés à Fort-National permettent aux voyageurs d'assister à plusieurs *chicaya-s*. C'est une séance au cours de laquelle chaque tribu, à son tour, envoie ses représentants et expose ses désirs et ses griefs au Bureau arabe. Cette nouvelle coutume, qui semble contenter les populations dans leurs intérêts locaux, attachent ces tribus aux Français, selon Masqueray.

Le rôle des lois kabyles permet de comprendre l'attitude de retrait de l'officier dans l'affaire de la source – objet de litige – au profit de la *djemâa*. En effet, la loi de la communauté, le *kanoun* d'origine ancienne, appliquée en toute rigueur par la *djemâa*, pénètre et régleme l'ensemble de la vie de l'individu kabyle.

La rigueur du droit coutumier forme un appui considérable pour la politique française, en ce qu'elle s'oppose à la loi musulmane. La religion musulmane a provoqué l'invasion arabe et le retrait des Kabyles vaincus dans les massifs montagneux. Ces berbérophones, qui représenteraient selon les statistiques de l'époque, les deux tiers de la population totale algérienne, considèrent les Français comme des libérateurs. En retour, en consultant le *cadi* et la *mahakmat* musulmans, ils aident la France à réduire l'islamisme à l'état de religion pure, c'est-à-dire à la rendre politiquement inoffensive.

---

31. Épisode IV.

### III. RAPPORT AU GOUVERNEUR GÉNÉRAL SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le résultat de cette étude se compose de trois parties : la première analyse l'état d'esprit des Kabyles face à l'enseignement, plus particulièrement un enseignement français ; la seconde renvoie à un état des lieux de l'ancien enseignement islamique, enfin la dernière constate les principaux efforts des Jésuites en matière d'enseignement. C'est donc autant une revue de la situation actuelle qu'un plaidoyer pour encourager la mise en place de l'enseignement français.

De fait, chaque partie s'ordonne vers ce seul objectif : promouvoir une politique « civilisatrice » (peut-être dirions-nous « intégratrice ») ou plus justement visant à « absorber » par l'enseignement français.

#### La disposition actuelle des Kabyles

En visitant les écoles, notamment celles créées par les Jésuites, Masqueray a constaté que les Kabyles seraient largement favorables à l'enseignement français dans leur région, voire même désireux d'apprendre la langue et de se familiariser avec la culture française.

En outre, il est positif de voir que l'administration militaire est disposée à aider l'université. Elle a un poids certain auprès des maires (*oumena*) qui en dépendent et les indigènes lui font confiance. Il faut aussi compter sur l'état d'esprit des Kabyles qui sont prêts à recevoir cet enseignement. D'après le témoignage de Si Moula, *amin el oumena*, le besoin d'apprendre est intact, et d'ailleurs, n'y a-t-il pas beaucoup d'*oumena* qui envoient leurs enfants aux écoles de Tizi-Ouzou, Tamazirt et Djemâa Sahridj<sup>32</sup>? On peut imaginer que Masqueray répond aussi à des détracteurs qui doivent proposer que les Kabyles ne seront pas réceptifs à cet enseignement. Il met également en avant leur aptitude, « leur intelligence » (répond-il à certains préjugés selon lesquels « peuple barbare » ou « primitif » doit être associé à une notion d'infériorité). Ainsi n'hésite-t-il pas à hiérarchiser lui-même l'aptitude des populations (il œuvre lui-même par des préjugés) : les Kabyles sont plus intelligents que les Arabes ! Outre cette vision, qui ne repose sur aucun fondement<sup>33</sup>, il ajoute des

---

32. Il ajoute que les enseignants de ces écoles jouissent d'une grande considération auprès de la population. Nombreux sont les *amin* qui mettent à la disposition des autorités bâtiments et terrains dans le but d'y ouvrir une école française.

33. En premier lieu, Masqueray, de toute évidence, ne semble pas tout à fait impartial, dans cette analyse, les Kabyles seraient plus intelligents que les Arabes et de ce fait vivement attirés par civilisation et la culture française. Il donne ainsi, une des « raisons » de cet engouement pour l'enseignement français. À partir du moment où l'« argument » correspond à un des préjugés de l'époque, pourquoi se priver de l'employer pour la *bonne cause*? En second lieu, ce peuple étant

arguments plus plausibles, tels que la nécessité de communiquer avec l'étranger, d'apprendre cette langue pour le commerce, comme ils ont appris l'arabe, de voir en cet enseignement une « planche de salut », la chance de sortir de leur situation misérable (dépouillés, désarmés, écrasés par les contributions).

Tel est l'état d'esprit tout à fait favorable de la population ; qu'en est-il de la structure de leur projet d'enseignement ?

### **La chute de l'enseignement islamique de Kabylie est l'occasion d'agir, de supplier et de se substituer à un enseignement déficient**

Avant la conquête française existaient des écoles primaires distinctes des zaouïas, dans les mosquées des villages. L'enseignement dispensé par l'imam (lequel est rétribué par le village) n'était que religieux et en langue arabe. Quant aux écoles secondaires, elles se divisaient en *ma'amerat* du Coran et *ma'amerat* du droit. Dans les secondes s'ajoutait à l'enseignement du Coran l'étude de la jurisprudence<sup>34</sup>. Il ne profitait qu'à des élèves privilégiés, fils de marabouts, le plus souvent de tradition arabe, et restait fort pauvre. Toutefois, malgré l'insuffisance de leur enseignement, ces écoles n'en faisaient pas moins œuvre de civilisation au sein d'une société fruste. Pour l'heure, le nombre d'élèves y est tout aussi restreint et les écoles de village ont presque disparu. Une seule raison est invoquée, une date, qui a bouleversé les structures : 1871. La guerre de 1871 (qui correspondait à l'année de la Commune en France) a entraîné des conséquences énormes pour la Kabylie. Des mutations profondes, non seulement dans la vie économique et politique, mais aussi dans l'enseignement musulman qui a fortement décliné.

Déjà, durant la guerre, l'argent a été utilisé pour l'achat d'armes et les contributions ont augmenté. Enfin, ils se sont vu retirer la gestion de leurs finances publiques, ce qui a signifié la fin de l'entretien de l'*imam*, la fin d'un enseignement.

Il est vrai que ces écoles étaient dangereuses pour l'État français, en raison des appels à la guerre sainte et des révoltes qui y étaient régulièrement

---

réduit à la misère depuis la dernière guerre (celle de 1871), seule une ouverture commerciale et industrielle serait susceptible d'améliorer ses conditions de vie.

34. L'influence française en Kabylie a progressé suite à l'affaiblissement de l'enseignement islamique. En effet, il y avait auparavant de nombreuses écoles primaires dans les mosquées des villages, accueillant des enfants de marabouts. L'imam y enseignait l'arabe aux élèves qui devaient apprendre par cœur les versets importants du Coran. Il existait aussi 16 écoles secondaires fondées par des dévots et dirigées par un cheikh, dont les règles étaient archaïques.

Dans certaines d'entre elles, appelées *ma'amerat* du Coran, on enseignait la *Djaroumiya* du Cheikh Mohammed al-Sanhadji, l'*Alfiya* (la grammaire arabe en mille vers) ; le *Taouhid* (traité de théologie) ; l'arithmétique de Kalaçadi, l'astronomie de Si Mohammed es-Sousi et les *Riouïat* (versions de la lecture du Coran). Dans d'autres, les *ma'amerat* de droit, outre les matières précédentes, on étudiait aussi le traité de jurisprudence de Sidi Khelil.

fomentées. Mais leur disparition n'en constitue pas moins une perte considérable, et il est urgent de remédier à cette situation.

Pour Masqueray, la France est responsable : « La société kabyle est vouée à une ignorance profonde, à une barbarie honteuse et dangereuse. » Les termes de « danger » comme de « responsabilité » sont les plus forts pour désigner les torts de la France et conduire un nouvel engagement qui pourrait être une « réparation ». Il joint à cette accusation son sentiment devant les faits : la vétusté, le délabrement, l'état d'abandon des *ma'amera* de la fin de la civilisation musulmane kabyle<sup>35</sup>.

S'il y a une responsabilité, il y a un devoir à accomplir ; qui s'en charge ?

### **Effort des congrégations religieuses**

Les Jésuites ont compris cette tâche et construit divers établissements en Kabylie dont celui de Djemâa Sahridj est le représentant. Leur succès est immense et rapide ; ils joignent à un enseignement classique un enseignement pratique : culture dans un jardin potager, tout en gardant le souci d'une éducation religieuse et à la vie française. Mais est-ce un succès pour autant, et jusqu'où Masqueray nous livre-t-il aussi ses interrogations ?

Il nous dit qu'un des élèves les plus distingués et « complètement rallié à la France » a manifesté devant lui « le regret de l'ancien enseignement musulman<sup>36</sup> ». Il met en quelque sorte en balance ce « regret » et ce « complètement rallié ». Enfin, d'une même façon il écrit : « la société kabyle désire *vivement* s'instruire » et « s'assimiler à nous *dans une certaine mesure* ». Tout se joue entre ce « vivement » et cette nuance « une certaine mesure ». De même lorsqu'il parle de la « résistance » qu'ont vaincue les Jésuites, il introduit un argument négatif qu'il n'avait pas souligné dans sa première partie. A l'écouter au début de son rapport, les Kabyles n'attendaient que l'enseignement, ils y étaient *prêts*

---

35. La plupart de ces écoles arabes ont, par conséquent, disparu et les *imams* sont en fuite. Les seules à avoir résisté à ce déclin sont vétustes et ne comptent plus que quelques élèves. La *ma'amera* de l'ancienne cité Koukou chez les Aït-Yahia est un exemple frappant de cette dégradation : il n'en reste qu'une bâtisse délabrée, nue et humide, où quelques *tolba* en piteux état sont les derniers représentants de ce qui fut autrefois l'enseignement le plus prestigieux de l'Islam. Il en est de même à Djemâa Sahridj où, malgré la fertilité de la terre, survivent à peine une dizaine de *tolba*. Les élèves eux-mêmes y sont si tristes et si accablés que l'atmosphère générale n'évoque qu'abandon et misère.

36. Bien sûr, les Kabyles d'un certain âge regrettent parfois le bon vieux temps où dominait l'enseignement islamique. Mais, grâce à leur faculté d'adaptation, les Jésuites ont réussi à vaincre ces résistances : la plupart d'entre eux parlent la langue kabyle et ont adopté jusqu'au costume de ce peuple, nous dit-il.

Un autre exemple significatif est l'école des Aït-Yenni qui se trouve dans un petit village, où les Jésuites se sont d'abord heurtés à une profonde hostilité de la part des habitants. Là encore, grâce à la souplesse avec laquelle ils s'adaptent à la vie des autochtones, ils ont fini par gagner leur confiance.

et totalement *disposés*. Il veut conclure au succès mais il n'est pas entièrement satisfait, car il avoue aussi un regret. L'Université avait certes devancé les Jésuites (École des Arts et Métiers de Fort-National créée par Hanoteau, École arabe française de Tizi-Ouzou) mais ne s'est pas étendue depuis 1871. Mais les pères des missions<sup>37</sup>, eux aussi, commencent à agrandir leur territoire : à Adrar Amellal, à Ouaghzen, chez les Sedka et dans les environs de Tizi-Ouzou. Pourtant, seule la tribu des Aït-Iraten possède depuis peu (1873) une école française à Tamazirt où, malgré les conditions matérielles très limitées, enseigne un instituteur. Malheureusement, cet enseignement n'en est encore qu'à ses balbutiements, alors que les ecclésiastiques ont déjà pris une longueur d'avance et sont largement implantés dans le pays, depuis Tizi-Ouzou jusqu'au col de Tirourda, affirme-t-il. Cette absence de l'école publique est affligeante et l'État devrait y remédier le plus rapidement possible, d'autant plus que les Kabyles semblent favorables à une telle évolution de l'enseignement dans leur région.

La Kabylie voit-elle resurgir une ancienne lutte entre l'Université et les Jésuites, en d'autres termes entre l'enseignement laïque et l'enseignement religieux ? Masqueray l'évoque bien et joue sur cette histoire pour insuffler une autre raison d'émulation. Masqueray est républicain, il revient donc à l'État d'entreprendre ce qu'une congrégation montre en exemple.

#### IV. ÉLOGE DE L'INSTRUCTION EN FAVEUR DE LA POPULATION KABYLE

##### Profiter d'une occasion unique

Afin de trouver les moyens appropriés à cette mission, il faut prendre en compte l'état actuel des Berbères de Kabylie<sup>38</sup> : huit siècles d'occupation arabe en ont fait des musulmans réduits à l'ignorance, fanatisés et aveuglés par le ressentiment. L'action française ne pourra donc pas passer par une christianisation de ces peuples, ni par une assimilation pure et simple au mode de vie français, car ils ont huit siècles de retard sur le peuple français, dans leur développement historique.

Seule *l'instruction* pourra endosser ce rôle de défrichement non des terres, mais des hommes. Elle seule fera comprendre aux Berbères le rôle civilisateur

---

37. Bien qu'ils soient arrivés en Kabylie après les Jésuites, les pères des missions (Pères Blancs) ont, eux aussi, obtenu d'excellents résultats auprès de la population, dont ils ont adopté les habitudes vestimentaires et les mœurs. Et ils sont de plus en plus nombreux à s'établir dans la région, selon Masqueray.

38. Il s'agit des deux derniers épisodes (VII et VIII) des impressions de voyage, in *Revue politique et littéraire*, *op. cit.*

qu'entend jouer la France, comme en paiement de la dette laissée chez les Français par leurs glorieux ancêtres.

Le maître d'école doit être le véritable conquérant de la Kabylie, et ce d'autant plus que les Kabyles eux-mêmes réclament cette instruction à tout prix. L'*amin* de chaque village est prêt à offrir une maison pour qu'une école primaire s'y installe, tandis que les enfants eux-mêmes viennent spontanément vers les Français. En effet, les Kabyles témoignent de leur supériorité, dans leur prise de conscience, par rapport aux Arabes – citadins ou ruraux –, en ce qu'ils comprennent beaucoup mieux les avantages de la civilisation française, sachant qu'ils ne pourront construire leur avenir que sur le développement du commerce et de l'industrie. La maîtrise de la langue française est alors un atout considérable, tout comme l'arabe au moment de la période musulmane.

Le recul marqué de l'enseignement coranique, assez pauvre dès le départ, constitue par ailleurs une occasion unique. Ces institutions ont surtout déperî à cause du détournement de l'argent – autrefois consacré aux *mâmerat-s* – au profit des dépenses de guerre.

### **Savoir utiliser les meilleurs moyens**

Mais si la disparition des *mâmerat-s*, foyer de haine contre la France, est bénéfique, elle laisse un grand vide que l'État français doit combler.

Les Pères jésuites et les Pères des missions s'attellent à cette tâche avec succès, comme en témoigne l'établissement de Djemâa-Sahridj, au cœur de la Grande-Kabylie. Les progrès en français des jeunes élèves sont étonnants et les Pères, en pratiquant la langue kabyle, ont su créer le climat de confiance qui peut seul apprivoiser un peuple à demi barbare. L'université, qui ne doit pas chercher la concurrence mais bien l'émulation de l'enseignement religieux, réalise elle aussi des progrès marqués, comme en témoignent l'école des Arts et Métiers (à Fort-National avant 1871) et l'école arabe-française de Tizi-Ouzou.

Les résistances que peut rencontrer la France ne doivent pas la faire chanceler dans sa mission car, en l'espace de deux générations, «la Kabylie tout entière sera transformée et française». Cette petite révolution ne demande que l'établissement rigoureux et systématique d'une école primaire dans chaque tribu berbère, et de souligner que le Japon, les îles Sandwich, la Nouvelle-Zélande ont su montrer l'exemple des progrès fulgurants que peut faire la civilisation.

Il n'y aura pas à craindre que, une fois instruits, les Berbères ne deviennent plus dangereux : l'honneur des souverains ne passe pas par l'abrutissement des peuples, et si guerres il y a, elles se feront selon les règles de la civilisation, que le maître l'école transmettra en même temps que son message de paix.

Et Masqueray de prévenir que dans le contexte contemporain, l'inertie serait

un crime et préparerait le malheur des successeurs, les colons, dont la prospérité est toujours menacée par le fond de barbarie, restée intacte depuis 1830, celle des deux cent mille Berbères qui les entourent.

### Quelques remarques sur ces récits

Ces récits de voyage n'ont manifestement aucune prétention littéraire et le ton d'ensemble est clairement « daté ». Nous avons donc affaire à un texte relativement hybride, mais qui trouve incontestablement sa valeur comme un témoignage historique, sincère et curieux.

On trouve donc une diversité d'angles d'attaque pour décrire la Kabylie : une visée politique et « ethnologique » avant la lettre qui se rattache à une vieille tradition issue de la Renaissance, mais aussi une volonté marquée de donner un point de vue personnel.

L'auteur cherche à rendre la vérité des paysages qu'il rencontre à travers le médium de sa sensibilité, selon cette idée souvent fort juste que c'est par un regard et un itinéraire singulier qu'un pays ou une ville se dévoile le mieux<sup>39</sup>. Le procédé le plus utilisé en ce qui concerne les paysages est celui de la comparaison, qui permet de ramener l'inconnu au connu : tel paysage est comparé ainsi aux doux coteaux de Suisse, sans doute pour créer un effet de surprise, au cœur de l'Atlas algérien.

L'ensemble de la trame narrative est assez décousu, comme pour reprendre le rythme du voyage lui-même, et le texte erre au gré des rencontres, des impressions, procédant par touches ou s'arrêtant sur des analyses détaillées.

L'image que l'auteur cherche à donner des Kabyles est nécessairement marquée *d'ambiguïté*. Il s'agit en effet de valoriser la spécificité et l'originalité de ce peuple – pour motiver une politique de développement de la part des Français – mais toujours sur le fond de leur infériorité par rapport à l'étalon de la nation civilisée et civilisatrice.

Des analyses plus politiques viennent appuyer l'argumentation, notamment autour des rapports complexes entre Kabyles, Arabes et Français. Des Français viennent relayer en quelque sorte la domination des Arabes sur les Kabyles et peuvent, par un retournement subtil de situation, devenir leur « libérateur ». A l'inverse, la sourde résistance des Kabyles par rapport aux institutions arabes – notamment religieuses – fait d'eux des alliés précieux pour les Français. La soumission – s'il y a soumission – presque millénaire des Kabyles, par une espèce de dialectique du maître et de l'esclave, a fait d'eux, aux yeux de l'auteur, un peuple particulièrement souple, adaptable et complaisant, et mérite d'autant plus une véritable politique d'instruction de la part de la

---

39. Voir les guides de la collection « Microcosme », Seuil.



France. Manifestement, l'auteur a parfaitement compris l'immense pouvoir politique de l'école et de la langue qui, aujourd'hui encore, fait sentir son influence – et devient ainsi un enjeu – sur l'autre rive de la Méditerranée.

## V. VERS L'ÉTÉ 1874

Après sa tournée en Kabylie, il reprend ses classes, au lycée. Quelques jours après, le 29 avril, il reçoit la visite de l'inspecteur général<sup>40</sup> dont le rapport va nous permettre de glaner certaines indications sur son année scolaire. Le 10 juin, c'est au tour du recteur De Salve de donner l'appréciation annuelle sur le professeur d'histoire et de géographie.

Arrivent les vacances, Masqueray en profite pour retourner dans le sud du département d'Alger et poursuivre l'excursion de l'année précédente<sup>41</sup> (du pays de Ben-Yahia à Djelfa), une promenade riche d'impressions ; mais, cette fois, c'est la reconnaissance de la région située entre Djelfa et Laghouat, en passant par le pays des Ouled-Naïel, qui retient sa préférence.

### La fin de l'année scolaire

Parmi ses activités extérieures aux enseignements du lycée, on peut retenir qu'il a déjà publié des articles géographiques, traduit un ouvrage de géographie allemand, dont il attend la publication, donné des leçons à la Société des Beaux-Arts et deux conférences de géographie pour la division d'Alger. Au point de vue avancement, alors qu'il est en troisième classe, il demande une promotion pour avoir passé dix années à l'université (on dira aujourd'hui : Éducation nationale). La note de renseignements confidentiels se résume au seul qualificatif de convenable. En revanche, les commentaires libres de l'inspecteur général Chassang mettent l'accent sur son manque d'expérience. Chassang juge assez durement le caractère de Masqueray, relevant son « peu de jugement », sa légèreté, et cette tendance à être présomptueux qui reviendra par la suite sous d'autres qualificatifs. Cette année-là, les remarques sont plutôt acerbes et ne rendent pas une tonalité positive de sa personnalité. Il manque d'autorité, et bien que ses cours soient intéressants, il développe et commente des doctrines que l'on semble juger trop délicates à enseigner, notamment celle

---

40. In son dossier personnel.

41. *Souvenirs et visions d'Afrique* : pp. 57-226 (éd. 1914) et pp. 79-195 (éd. 1989). Les chapitres correspondant à cette excursion sont : Djelfa, Chez les Aoulad Naïel, Salomon aux yeux bleus, Un saint, En voyage avec le saint, Les Aïssaoua, Le Sahara, Fromentin, La Rahba de Laghouat, Une place de Laghouat, L'arrivée du général, Le fort Morand.

du *Contrat social* de Rousseau. Cette remarque nous permet de sentir dans quelle mesure la teneur des cours était surveillée, orientée, voire censurée comme semble le faire tacitement cette remarque de Chassang.

Le recteur De Salve est tout aussi sévère en 1874, il va jusqu'à laisser entendre que Masqueray ne devrait pas prolonger son séjour en Algérie. Il marque sa déception à l'égard de Masqueray qui n'a pas su remplir les espérances que l'on plaçait en lui. Son caractère ne semble pas apprécié, sa légèreté, sa fatuité corroborent les qualificatifs de l'inspecteur Chassang. Un relevé des différentes appréciations depuis 1869 jusqu'en 1875 justifie le jugement sur son caractère. Certes, il a un don pour la parole et l'inspecteur Bouillier en 1869, Paul Jacquinet en 1870, lui prédisent un grand succès dans la chaire. Mais son caractère : la facilité, le sans-gêne, la confiance en soi, nous indique bien qu'il doit susciter autour de lui l'énervement, l'envie peut-être. On est toujours prêt à critiquer une personne qui déborde de confiance en elle. C'est peut-être aussi pour cette raison que Paul Jacquinet dit en 1870 qu'il est encore jeune.

Masqueray, de son côté, continue dans sa voie : déjà fort de la connaissance des langues, anglaise, allemande et italienne, il se perfectionne toujours plus ; en berbère (depuis sa récente mission kabyle) et en arabe (depuis son arrivée à Alger).

### **Étude de l'arabe et initiation à l'islam**

Ce n'est pas à la chaire publique d'arabe d'Alger qu'il a appris cette langue mais sous la conduite de l'interprète du bureau arabe du département, le nommé Mohammed Ben Sidi Saïd. Mais dans l'ouvrage<sup>42</sup> qu'il a écrit à la fin de sa vie, Masqueray parle de Ben-Smaïa et de l'époque qu'il revoit en souvenir où il fut initié à la langue arabe et à l'Islam aux côtés de ce maître. C'est l'histoire d'un homme et d'une rencontre marquée par une lecture de la *Cité de Dieu* de saint Augustin. Cet homme avait conclu que saint Augustin qui a écrit un tel texte ne pouvait être que musulman et cette remarque fut le premier sceau de leurs entrevues<sup>43</sup>. Trois fois par semaine cet homme, qui était répétiteur de Coran dans une mosquée, se rend chez Masqueray et lui commente le *Livre de l'Or pur* du cheikh Abd-el-Aziz. Mystique, profond et simple, cet homme qui se rend à ses leçons avec un panier pour les courses peut être comparé à ces figures de philosophe, tel Socrate, qui transmettent à leur disciple une expérience, une culture. Cette sagesse rayonne à travers les paroles de Masqueray<sup>44</sup> qui ne

---

42. *Souvenirs et visions d'Afrique*, p. 113 (éd. 1914), pp. 115-6 (éd. 1989).

43. Le mysticisme chrétien est très proche du mysticisme musulman.

44. S'il dispense sa sagesse, il surprend plutôt Masqueray lorsqu'il agit comme les sophistes qui ne refusent pas un don substantiel en retour. Il ne refuse pas en effet la proposition de

semble voir en lui qu'un être spirituel, content de son sort, de sa paisible vie intérieure.

### **Voyage de Djelfa à Laghouat**

A Djelfa, où il se rend pour la seconde fois, il prépare son voyage avec le capitaine Breton à qui il présente sa lettre de créance<sup>45</sup>. L'itinéraire de Masqueray est le suivant : Traverser le territoire des Ouled-Naïel jusqu'à Amoura puis monter sur le Bou-Kahil, voir l'ensemble du Sahara septentrional, visiter Messad et aboutir à Laghouat par l'Est ou le Sud. Un homme aux côtés de Breton connaît le déplacement des nomades et le temps qu'il mettrait s'il n'était pas en cette saison (6 jours), c'est le dernier jour de l'été blanc. Avec eux, son voyage est organisé en fonction de la régularité du déplacement des nomades. Enfin, Masqueray est présenté à un homme, un lieutenant spahi au visage mat, qu'on lui dit être le capitaine Morris. Celui-ci lui propose une promenade pendant laquelle il apprend que le père de ce jeune homme est bien le Morris qui était aux côtés du duc d'Aumale lors de la charge contre Abd-el-Kader.

Les deux jours suivants, il est en pays Ouled-Naïel, il s'est trouvé pris dans un terrible orage, et après une course folle, il trouve refuge le soir chez des nomades. Le lendemain matin, une fête se prépare dans le douar, son hôte part avec tous les hommes pour accueillir un hadj, presque un saint, appartenant à la confrérie de Sidi-Abd-el-Kader-el Djilani. Des repas sont prévus. Les deux filles de son hôte sont attirées par sa présence et viennent lui poser des questions. Elles lui parlent de la danseuse Khamissa qu'il verra pendant la fête.

Enfin le saint arrive et Masqueray passe pour maladroit en lui proposant du sulfate de quinine. Lors du repas, seul le saint mange à l'écart. Tout s'ordonne autour de cette danseuse, Khamissa, qui apparaît et envoûte Masqueray. L'invite-t-il ? A son « *Takhodni* », elle lui répond qu'elle est l'hôte de Sidi-Abd-el-Kader-el-Djilani-el-Baghdâdi.

Au village d'Amoura, une noce se prépare et le père de la mariée lui offre l'hospitalité. Il entre dans la fête, près de la mariée vêtue « comme une déesse », transportée par deux amies vêtues de rouge. Un petit homme lui adresse la parole pendant la fête. Il le met en garde contre une balle malencontreuse qui

---

Masqueray et après réflexion lui demande une rétribution de 100 F (des leçons cher payées). Mais ce temps de réflexion trouva, une année plus tard, une explication. Plein d'excuses et de repentir, il avoue alors à Masqueray pourquoi lui avoir demandé une telle somme : il avait simplement besoin d'argent pour marier sa fille. Ce maître, que Masqueray avait dû placer dans un halo de spiritualité pure, lui rappelle que toute spiritualité ne peut s'épanouir hors des soucis matériels. Son geste prend aussi ce sens d'une initiation à la vie.

45. *Souvenirs et visions d'Afrique*, pp. 80-189 (éd. 1914) ; pp 80-1989 (éd. 1989).

lui volerait son âme. Cet homme devient un ami et il écoute ses histoires, celle de Salomon aux yeux bleus.

En se promenant avec cet homme, Hadj Aïssa, il fait la rencontre de Hadj Mohammed, « un ascète sincère », avec qui il discute du livre du cheikh Abd-el-Aziz. Cet homme entreprend de convertir Masqueray, lui raconte sa transformation ou révélation, enfin lui propose de l'accompagner à Messad. Le lendemain matin, Masqueray quitte Amoura avec le saint. Dans le silence, ils arrivent à Messad, Masqueray va dîner chez le caïd et son frère et rejoindra le saint, un peu plus tard. Dans la nuit, un homme vient le chercher et le mène au bout du village, dans un quartier en ruines où hommes et adolescents en rang, devant des foyers creusés dans la terre, sont regroupés autour du cheikh Mohammed. Les tambours, de lourdes fumées, donnent à la scène une dimension mystique. La folie s'empare de certains qui foulent les braises, qui revendiquent d'autres supplices. La scène de ses supplices est insoutenable et fait basculer du mysticisme vers la folie. A la vue d'un adolescent qui s'enfonce un poignard et meurt dans les bras du cheikh, Masqueray ne supporte plus ces visions d'horreur.

Il quitte Messad très tôt le lendemain ; le cheikh qui l'attendait lui tient ces paroles : « Ta pensée s'est séparée de la mienne en entrant dans Messad, mais ce n'est pas toi qui l'as voulu : c'est Dieu qui l'a décidé. Le cheikh Ben-Aïssa lui-même n'a pu obtenir la grâce de te convertir. Va maintenant en paix où ton destin te mène. »

Lorsque vient la fin de l'été blanc (fin août ou début septembre), Masqueray découvre le Sahara du haut d'une montagne. Son voyage se prolongera quelques années plus tard [en 1878]<sup>46</sup>, de Metlili à Beni-Sgen, et il coupera dans les *dayat* de Nili au printemps.

Pendant qu'Émile Masqueray fait, à titre personnel, sa reconnaissance du sud du département d'Alger, Émile Levasseur intervient en sa faveur au ministère de l'Instruction<sup>47</sup>. A l'adresse du ministre, il le recommande chaleureusement pour une mission dans la région du Mzab, avec pour argument que cette région est d'un grand intérêt non seulement sur le plan scientifique mais aussi politique, en ce qu'elle permettrait à la France de connaître mieux ses « possessions » algériennes. Il lui transmet le souhait de Masqueray d'obtenir un congé d'un an et un salaire mensuel de 600 francs, ainsi que des instruments (boussole, baromètre) et quelques instructions.

Il n'existe pas, du moins à ma connaissance, d'élément permettant de savoir quelle suite a été donnée à cette requête.

---

46. Ouahmi Ould-Braham, « Émile Masqueray au Mzab. À la recherche de livres ibâdites » *Études et Documents Berbères*, n° 9, 1992, pp. 7-9. Il évoque ces moments in *Souvenirs et visions d'Afrique*, pp. 163-165 (éd. 1914) et 146-148 (éd. 1989).

47. Lettre datée de Paris, 6 août 1874.

## VI. ANNÉE SCOLAIRE 1874-1875

### Projets scientifiques

Une fois l'intervention d'É. Levasseur lancée, cette année-là est placée sous le signe d'une demande de mission scientifique dans le sud du département de Constantine ; Masqueray désire obtenir un congé annuel avec traitement et une subvention pour couvrir les frais de mission. Ses démarches incessantes sont révélatrices des lenteurs et des difficultés administratives que rencontre le scientifique et du véritable parcours du combattant qu'il est contraint d'effectuer s'il veut arriver à son but.

Dès le deuxième mois de la rentrée<sup>48</sup>, Émile Levasseur le recommande une fois de plus et ne manque pas de termes pour faire l'éloge de son protégé : géographe passionné, savant, connaissant l'allemand, l'anglais, l'arabe et le berbère et ayant déjà publié d'excellents travaux ; la mission serait d'un an et concernera l'Aurès, le Mزاب et le Djebel Amour, et aura pour fin d'étudier la langue et les mœurs des Berbères habitant ces régions peu connues. Il considère qu'il faudrait lui accorder pour cela, outre son traitement total, un supplément prélevé sur le fonds des missions.

Ce n'est qu'à la fin du trimestre<sup>49</sup> que Masqueray prend sa plus belle plume pour faire une demande officielle : il s'adresse directement au ministre pour lui soumettre son projet d'étude ethnographique et historique et demander, en conséquence, un congé d'un an et des fonds spéciaux pour le réaliser. Pour appuyer sa demande, il invoque plusieurs arguments :

– le fait qu'aucune étude d'ensemble n'a encore été faite sur les Berbères de ces régions, par rapport à ceux du Djurdjura et du Sahara central, qui ont bénéficié de travaux détaillés de la part de Letourneux, Hanoteau<sup>50</sup> et Duveyrier<sup>51</sup> ;

– l'importance politique d'une telle étude, si l'on souhaite mieux connaître ces populations et les intégrer ;

– son autre but est d'effectuer une étude linguistique approfondie des Berbères du Sud, qui consiste à rédiger un dictionnaire et une grammaire de leurs parlers, travaux comparables à ceux de Charles Brosselard<sup>52</sup>

---

48. Lettre datée de Paris, 17 novembre 1874, adressée au directeur (Servaux ?).

49. Lettre au ministère de l'Instruction publique datée d'Alger, le 20 décembre 1874.

50. Il ne s'agit pas des travaux proprement linguistiques de Hanoteau mais de cette somme effectuée en collaboration avec le conseiller A. Letourneux : *La Kabylie et les coutumes kabyles*, 3 vol., 1872-73.

51. *Les Touareg du Nord*, Paris, Challamel, 1864.

52. *Dictionnaire français-berbère*, Paris, Imprimerie royale, 1844.

et de Hanoteau<sup>53</sup> ; ainsi qu'un ouvrage sur leurs coutumes, et la transcription de textes historiques des Beni-Mزاب ;

– ses propres compétences et expériences qui le rendent apte à une telle mission : voyages en Égypte et dans le sud de l'Algérie – et plus récemment en pays arabe, entre Djelfa et Laghouat – ; connaissance réelle de la Grande-Kabylie ; pratique de l'arabe et du berbère ; enfin, agrégé d'histoire et de géographie.

Il demande des fonds avec habileté, précisant qu'il souhaite d'abord effectuer cette mission<sup>54</sup> au nom de l'Instruction publique, et invoquant les subventions accordées à ses amis et camarades de l'École normale pour des voyages d'étude en Allemagne et en Orient, alors que la connaissance de l'Algérie, d'une manière injustifiée, présente de nombreuses lacunes.

Cette lettre au ministère a été accompagnée d'une autre, celle du recteur De Salve<sup>55</sup>, qui émet un avis favorable sur ce projet de voyage d'étude qu'envisage d'effectuer Masqueray et recommande ce dernier.

La veille, le même recteur écrit par le canal non officiel à M. Servaux pour recommander très chaleureusement le professeur d'histoire. De Salve considère que cette mission serait une œuvre utile, tant dans le domaine de la science que dans celui de la « politique coloniale », et souhaite encourager les jeunes professeurs à étudier l'arabe et le berbère. Le ministère répond<sup>56</sup> qu'il est disposé à étudier la demande émise par ce professeur.

Puis quatre mois de silence de la part de la rue de Grenelle, et Masqueray, ne pouvant patienter un moment de plus, adresse<sup>57</sup> au ministère une lettre pleine de fermeté et de volonté sur l'utilité de l'étude qu'il envisage de faire. Son argument clé est le nombre important de Berbères<sup>58</sup> en Algérie, par rapport aux Arabes, qui nécessite une étude approfondie. Le but de cette mission consiste à : rechercher l'origine de cette population ; retracer leurs migrations

---

53. *Essai de grammaire kabyle*, Alger, Bastide, 1858 ; *Essai de grammaire touareg*, Alger, Bastide, 1859.

54. Le programme de cette mission d'étude est : 1° rassembler des matériaux pour un dictionnaire et une grammaire des parlers berbères du Sud, à comparer avec des éléments contenus dans les ouvrages correspondants de Brosselard et Hanoteau ; 2° un recueil des coutumes de ces populations, dans le même genre que *La Kabylie et les Coutumes kabyles*, de Hanoteau et Letourneux ; 3° enfin, chez les Beni-Mزاب, leur demander communication de leurs ouvrages, en faire copie et les étudier sur place.

55. Lettre datée d'Alger, 23 décembre 1874. Il demande également que son salaire lui soit versé intégralement durant sa mission, avec une indemnité supplémentaire prélevée sur les fonds des missions.

56. Lettre du ministère de l'Instruction publique, A. Bardoux, au recteur De Salve (Paris, 12 janvier 1875). Il l'informe que la direction de l'Enseignement secondaire ne peut continuer à verser son salaire à Masqueray et que sa demande est transmise à la Commission des missions.

57. Voir A. Hanoteau et A. Letourneux, *La Kabylie et les coutumes kabyles*, op. cit.

58. Lettre datée d'Alger, mai 1875 (sans date du jour).

et les événements qui ont marqué leur histoire ; effectuer une étude linguistique qui donnerait lieu à une grammaire et un vocabulaire chaouiâ comparés aux autres dialectes ; rédiger un ouvrage sur leurs coutumes ; explorer leurs monuments préhistoriques et découvrir des inscriptions libyques sur le versant nord de l'Aurès, d'une importance historique capitale. Il réitère sa demande de congé et de subvention, et rappelle une nouvelle fois ses compétences et ses expériences, ainsi que les aides dont il pourra disposer, notamment celle du général de division Wolff qui l'a déjà appuyé lors de précédents voyages.

Mais Masqueray est obligé d'attendre quelques mois de plus pour connaître la suite réservée à sa demande de mission.

### **Bilan de l'année scolaire**

Inspecté en mai<sup>59</sup>, Masqueray se voit reprocher dans le rapport sa grande préoccupation de son succès personnel, « cela nuit au naturel et au sérieux », outre que « la régularité des habitudes scolaires s'en est ressentie l'an dernier [1874], mais on dit qu'il a profité des avertissements qu'il a reçus... » L'inspecteur général, Charles Glachant, ajoute à ces remarques l'attitude mondaine du professeur qui peut être néfaste à son travail, tout comme son instruction variée mais peu approfondie. Mais on lui reconnaît des talents certains<sup>60</sup>. Pour Ch. Glachant, si Masqueray ne paraît pas prendre au sérieux son statut de professeur, il doit le considérer comme un état transitoire pour arriver à d'autres fins. Peut-être remarque-t-il en lui une ambition qui ne se consacre pas assez au professorat, et on lui reproche cette négligence, d'autant plus qu'il a des qualités d'orateur et cette confiance en lui qu'il doit sans cesse justifier.

Homme de volonté, Masqueray a sérieusement étudié les questions algériennes, tant sous l'angle scientifique que politique, et bien appris la langue arabe. Ce qu'a souligné l'inspecteur. Le recteur De Salve, de son côté, parle<sup>61</sup> de « suffisance et de vanterie » même s'il lui reconnaît beaucoup de savoir et de la vivacité d'esprit. Cependant, il remarque que Masqueray a fait des progrès depuis l'année 1873-74 ou, tout au moins, qu'il manque moins souvent la classe et qu'il s'est enfin remis au travail. En raison des connaissances nouvelles acquises par ce professeur en Algérie, il appuie sa demande de mission dans l'Aurès.

---

59. Classe de rhétorique, 14 élèves.

60. Pour l'inspecteur général, Masqueray « a fait des conférences publiques dont on [lui] a parlé avec éloge. Professe un cours de géographie aux élèves-interprètes ». Il lui reconnaît des mérites et pronostique qu'il pourra devenir un excellent professeur s'il ne se disperse pas dans des « aventures ». En outre, il estime que pour l'enseignement dans les facultés, il paraît y être parfaitement destiné.

61. Note signée le 30 juin 1875.

## Attente d'une décision ministérielle

Réponse officielle à la proposition de Masqueray ? Toujours rien, alors ce dernier récidive en écrivant une nouvelle lettre<sup>62</sup>, plus longue que la précédente, qui est un véritable plaidoyer pour les Berbères et leur histoire.

Il insiste d'abord sur son travail passé, mené avec constance et énergie : étude de l'arabe et des coutumes musulmanes ; voyages d'étude à ses propres frais ; cours gratuits prodigués aux élèves-interprètes...

Puis il passe à la nécessité d'étudier « tous » les groupes berbères, œuvre déjà entamée par d'autres savants tels Hanoteau, Faidherbe, Letourneux et Renan. En ce qui le concerne, il souhaite étudier les Chaouïa de l'Aurès, du sud de la province de Constantine, étant contraint de renoncer aux Beni-Mzab, dont il ne pourra obtenir les textes.

En faveur d'une telle mission, il expose un certain nombre d'arguments dont on aura un aperçu dans l'extrait qui suit :

*Archéologie.* – Le massif berbère des Chaouïa de l'Aurès nous offre d'abord un grand attrait historique et archéologique. Sur de grandes pentes septentrionales se trouvent des monuments mégalithiques, et très probablement on y découvrirait des inscriptions libyques. Les ruines romaines y abondent. Sans rappeler Lambèse, qui a déjà tant contribué au travail de M. Léon Renier, *Tamugadis* n'a jamais été complètement exploré. Au sud-sud-ouest de Batna et de Biskra, sur la ligne des anciens postes romains qui faisaient face au Sahara, entre l'Aurès et Messad, s'étend une région inconnue et pleine de promesses, et dans les sillons méridionaux du massif, n'est-il point de traces d'occupations anciennes ?

*Histoire.* – *Ethnographie.* – C'est dans l'Aurès que les Berbers ont lutté contre les Vandales et les Grecs ; c'est là qu'ils ont résisté, sous la conduite de Kocela et la Kahina aux envahisseurs arabes. De là sont parties les tribus qui ont renversé cette même domination arabe pour donner naissance aux empires berbères du Moyen Âge. M. Carette, dans l'exploration scientifique de 1841, n'hésite pas à dire que l'Aurès est, au Moyen Âge, la partie la plus intéressante de l'Algérie. On en suit l'histoire à travers Léon l'Africain et Marmol. Les historiens arabes, Ibn Khaldoun surtout, nous fournissent à ce sujet mille renseignements. Comment s'est formée cette agglomération des Chaouïa ? Quelle est leur parenté avec les Chaouïa du Maroc ? Ces questions, à peine indiquées, n'ont pas été résolues.

*Linguistique.* – En matière linguistique, tout est à faire dans l'Aurès. Il serait extrêmement désirable que l'on ait un glossaire et une grammaire de ce dialecte berbère-chaouïa, analogue au dictionnaire kabyle de M. Brosselard et à la grammaire kabyle de M. le général Hanoteau, ouvrages également honorés de souscriptions ministérielles. Si la question de l'origine des Berbers peut être éclaircie, elle le sera par l'étude de leur langue, et cette étude ne sera suffisante, comme le fait valoir M. Renan, que lorsque nous posséderons des glossaires et

---

62. Lettre datée de Paris, 25 août 1875.



des grammaires de ces principaux dialectes qui sont : le kabyle, le chelhia, le zenatia, le targaïa et le chaouïa.

*Législation.* – Les coutumes et les lois de ces Berbères islamisés qui ont sans cesse résisté aux Arabes, nous offrent aussi un intérêt puissant et éminemment pratique. Assurément la partie la plus intéressante de l'ouvrage de MM. Letourneux et Hanoteau (*La Kabylie...*) est celle dans laquelle les auteurs traitent des constitutions kabyles ou *kanoun*. Bien que tous les *kânoûn* kabyles soient loin d'y être reproduits, cette étude a jeté un jour tout nouveau sur le massif du Djurdjura, et même engagé l'administration française dans des voies nouvelles. Les constitutions berbères sont celles d'un peuple presque à l'état barbare, comme les anciennes constitutions germaniques ; mais elles ont sur ces dernières l'avantage d'être encore vivantes et souvent en contradiction avec la loi musulmane.

En conséquence, Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous demander une mission dans l'Aurès avec subvention, vous proposant de vous présenter ensuite une étude historique sur les Berbères Chaouïa compris entre Tebessa, Lambèse, Batna et Biskra. J'y joindrai un vocabulaire, une grammaire et les principaux *kânoûn* chaouïa. Surtout j'étudierai les monuments mégalithiques, les ruines et les inscriptions qui se trouvent, encore inexplorées, sur les pentes du massif.

J'hésite sur le temps du congé et sur les ressources que je dois solliciter de votre bienveillance. Cependant je désirerais que l'on m'accordât un congé d'une année entière, et que l'on me fournît pendant cette année, soit mon traitement, soit une somme équivalente, plus cinq ou six cents francs par mois du chapitre des missions. Je pourrais ainsi voyager librement, me déplacer à mon gré, et payer des ouvriers pour faire quelques fouilles.

Après cet exposé programmatique, Masqueray demande une subvention et un congé pour effectuer sa mission, en invoquant sa ténacité et son assiduité dans les études algériennes. Quand il avait rédigé cette lettre, de Paris, il était déjà dans la capitale depuis deux ou trois semaines, avec comme points de chute : l'*Odéon-Hôtel*, sis 6, place Odéon, et le 150, rue Oberkampf. Cette présence à Paris n'est pas anodine ; c'est pour renouer des contacts avec des personnalités scientifiques ou politiques, ses anciens professeurs et ses amis, avec l'appui desquels il compte relancer les choses et remettre le processus (permettant de faire aboutir sa demande de mission) en marche, resté, depuis quelques mois, en souffrance. Les grandes vacances ne pouvaient, de toute façon, être propices pour quelque réunion de commission que ce soit. Il faut attendre le 11 septembre pour voir le ministère s'adresser directement à Masqueray<sup>63</sup> et la même instance transmettre pour avis le dossier de l'intéressé à Charles Maunoir<sup>64</sup>, secrétaire général à la commission centrale de la Société

---

63. Le ministère de l'Instruction publique à Masqueray (Paris, 11 septembre 1875). Il l'informe que sa demande sera soumise à la commission des Missions.

64. Le ministère de l'Instruction publique à Ch. Maunoir (Paris, 11 septembre 1875). Il lui demande d'examiner la demande de mission de Masqueray dans l'Aurès et de lui communiquer son avis sur la question.

de géographie. Trois jours auparavant, c'est le gouverneur général, le général Chanzy, qui lui écrit<sup>65</sup>, l'assurant conditionnellement de son appui.

Poursuivant ses entrevues et ne cessant d'adresser de nouveaux justificatifs, à chaque fois que cela est possible, Masqueray fait feu de tout bois pour faire aboutir sa demande. Le dernier document en date qu'il transmet au ministère<sup>66</sup> est une attestation de Mohammed ben Sidi Saïd (qu'il a traduite), datée du 23 septembre 1875. Cette attestation, rédigée par celui qui a été son professeur d'arabe durant 2 ans, certifie que Masqueray maîtrise parfaitement cette langue. Cette démarche n'est pas nécessaire, car très rapidement Masqueray reçoit l'excellente nouvelle : un arrêté ministériel où, enfin, il lui est accordé un congé pour l'année scolaire 1875-1876, ainsi qu'une indemnité s'élevant à 1 400 francs par an prélevés sur les fonds du lycée et 1 600 francs par an imputés sur les fonds du budget ministériel.

## VII. JUSQU'À LA MISSION SCOLAIRE DE 1881

### Habilité de Masqueray

Homme qui veut toujours arriver à ses fins, on peut constater que Masqueray est tenace, d'une ténacité qui conduit sans doute ses interlocuteurs à lui accorder, par conviction ou lassitude, ce qu'il désire. Appuyé par les louanges chaleureuses d'Émile Levasseur et par des recommandations de savants tout aussi éminents, et, plus encore, par l'avis favorable du recteur De Salve, il met aussi lui-même en œuvre une correspondance regorgeant de justifications, d'arguments et d'appâts pour obtenir sa mission et la prise en charge de tous les frais qu'elle implique. Il sait mettre en relief l'intérêt de son voyage, l'aspect politique – utilisé comme « argument » – étant peut-être tout aussi décisif que les belles études promises, historiques et linguistiques. Il n'est pas en effet de tel voyage dans des contrées peu explorées qui ne puisse servir d'autres intérêts que ceux de la pure science. Car un voyage de reconnaissance est déjà une mainmise sur un objet : c'est à la fois une connaissance et une volonté de maîtrise du réel.

Gagner la confiance du ministre et de l'autorité supérieure, Masqueray sait le faire avec art, avec cet égocentrisme nécessaire qui lui permet de glorifier ses propres compétences, d'étaler ses travaux et de se donner, en premier lieu, un

---

65. Le général Chanzy à Masqueray (8 septembre 1875). Il lui annonce que le gouverneur ne peut appuyer sa demande qu'à la condition de la soumettre d'abord au recteur de l'Académie d'Alger, qui la transmettra par voie hiérarchique au ministère. Il l'assure du soutien du gouverneur en cas de réponse positive du ministère.

66. Lettre datée de Paris, 1<sup>er</sup> octobre 1875.

gage de confiance. Il a des atouts certes : une bonne maîtrise, écrite et parlée, de l'arabe certifiée par son ancien maître, Mohammed ben Sidi-Saïd – et s'est rapidement mis au berbère –, et une impétuosité qui l'entraîne à pouvoir rivaliser avec des grands maîtres comme Hanoteau, Letourneux, Faidherbe et Renan.

La vacuité des études entreprises sur ces régions lui laisse le champ libre d'objets divers à rendre effectifs, et d'un enthousiasme bon enfant. Ses requêtes lui sont accordées en cette année 1875, et Masqueray, plein de projets et de cette grande fougue qui l'a fait se battre contre l'administration, va réaliser ce voyage dans l'Aurès, voyage combien de fois projeté dans sa correspondance avec le ministère.

### Situation de l'enseignement en Kabylie

En 1880, le ministère Jules Ferry décide la réforme nationale de l'enseignement. En Algérie, territoire d'Outre-mer, la création de nouvelles écoles s'impose ; plusieurs missions vont alors dresser un état des lieux de l'enseignement : celle de Stanislas Lebourgeois<sup>67</sup> qui embrasse une bonne partie de l'Algérie, jusqu'à Biskra, mais le temps a manqué pour prendre en compte la Kabylie ; celle d'Henri Le Bourgeois<sup>68</sup>, inspecteur général, qui a utilement complété la première : la visite a concerné la plupart des écoles algériennes ainsi que celles de l'ancien cercle de Fort-National.

Puis vient la mission d'Émile Masqueray<sup>69</sup> de janvier 1881 – mais elle a duré, par des courses incessantes et des difficultés de toute nature au delà du mois d'octobre – au cours de laquelle ont été prises toutes sortes de dispositions pour la réalisation de l'œuvre projetée. Dans cet extrait d'article<sup>70</sup>, Masqueray nous expose comment il a été nommé par la rue de Grenelle pour enquêter et entrer en pourparlers aux fins de la construction d'écoles en Kabylie :

« En 1881, M. Jules Ferry était ministre de l'Instruction publique ; mon ami Alfred Rambaud, qui en sait maintenant plus long que moi sur toutes ces écoles indigènes, était son chef de cabinet. Il me suffit d'une lettre de vingt lignes pour être chargé d'une mission préliminaire, et je m'en allai jusque dans le fond du Djurdjura, jusqu'au frêne de Lalla-Fatma, prêcher la paix par l'École, provoquer des adhésions dans des assemblées muettes de surprise (...). »

---

67. Stanislas Lebourgeois, *Rapport sur une mission en Algérie*, Paris, Paul Dupont, 1880.

68. Henri Le Bourgeois, *Rapport sur la situation de l'enseignement primaire en Algérie*, Paris, Imprimerie Nationale, 1880.

69. Foncin, « L'instruction des indigènes en Algérie », *Revue internationale de l'Enseignement*, année 1883, pp. 826-833.

70. *Journal des Débats*, *op. cit*

## Le rapport de janvier 1881

Émile Masqueray dans ce nouveau rapport analyse concrètement les enjeux du projet. Jusqu'en 1873, onze établissements seulement sont destinés aux Algériens musulmans (tous issus des écoles dites arabes-françaises fondées par le général Randon à partir de 1850) et se répartissent sur le tout le territoire de l'Algérie. Dans la Kabylie, l'enseignement inexistant avant 1871 est investi par les Jésuites et les Pères de la Mission d'Alger à partir de 1873 : trois à quatre établissements.

Le rapport de façon concrète rend compte de la disposition des Kabyles à la scolarisation ; l'auteur identifie les problèmes politiques, sociaux et religieux et détermine avec précision le lieu, le nombre et le mode de fonctionnement des établissements à créer. Son action exige des qualités de diplomate, une bonne connaissance des mœurs et coutumes des populations kabyles, et, en accord avec l'esprit de la réforme Jules Ferry, le souci impérieux d'un enseignement laïc. Les trois paramètres essentiels dans ce projet de création d'écoles dans cette zone montagneuse sont : la disposition des Kabyles, l'influence des « grands chefs » et des fractions maraboutiques, le rôle des administrateurs.

1. *La disposition des Kabyles.* – Malgré la « bonne » disposition générale des Kabyles à l'égard de la conquête française, la création d'écoles répond à trois facteurs importants : la pauvreté d'une part qui peut justifier l'hésitation à envoyer une jeune main-d'œuvre à l'école, le choix d'enseigner la langue arabe, d'introduire ou non la langue berbère d'autre part, enfin l'exigence d'un enseignement adapté à caractère professionnel. Mais, politiquement et économiquement, les avantages sont notables.

2. *L'influence des « grands chefs » et fractions maraboutiques.* – Les personnages influents sont représentés par deux catégories : ceux qui se font les serviteurs de la France et leurs adversaires. La solution pour Masqueray est de s'adresser au peuple en priorité dans un souci d'égalité et de laïcité. Depuis l'arrivée française les fractions maraboutiques ont perdu de leur rôle politique, l'influence du taleb d'origine maraboutique ne pourra cependant être négligée. Quant à une influence religieuse qui touche déjà peu les Kabyles, elle ne pourra s'exercer que dans les limites fixées par un enseignement laïc.

3. *Du concours des administrateurs des communes mixtes.* – Masqueray multiplie les entretiens, les concertations avec eux car il avait un rôle actif dans la formation et le choix de l'instituteur.

Sur un plan pratique, le rapport prévoit concrètement ce que signifie construire des écoles : prévoir leur emplacement, leur type, leur réparation. L'emplacement et le nombre répond à la densité de population qui, selon le recensement de 1866, est de 75 hab./km<sup>2</sup>. Masqueray conseille la création de 20 écoles pour les communes-mixtes du Djurdjura et de Fort-National et de

10 écoles la commune du Haut-Sébaou. Le coût d'une école idéale dépasse de moitié la somme allouée par le ministère. La solution provisoire d'un demi-projet est à retenir. Face aux limites financières, aux soucis de coordination de toutes les parties, Masqueray propose de se limiter pour la commune de Fort-National à 3 écoles et de choisir en priorité des terrains « neutres », appartenant au domaine.

## Un deuxième rapport

Au printemps 1881 un second rapport sera soumis au ministère, justifiant des choix définitifs des emplacements des écoles. Les lenteurs significatives auxquelles se heurtent Masqueray révèlent l'enjeu stratégique d'un tel projet au sein de l'administration coloniale. Le problème majeur qu'il rencontre demeure celui des zaouïas dont le fonctionnement est encore à l'égal des institutions du Moyen-Age et ne jouissent pas, en raison de leur histoire, d'une bonne réputation. La solution, qui doit éviter toute mesure radicale serait de laisser subsister quelque temps ces établissements religieux, voire de faire entrer les tolbas dans l'école laïque. Ce second rapport reçoit des vives critiques de la part du recteur Belin : d'une part il n'est pas conforme au premier, laisse le problème des *mechmels* irrésolu et d'autre part manque de renseignements. Ces critiques ne sont pas réellement fondées, ainsi qu'en témoigne parallèlement la correspondance entre Masqueray et son ami A. Rambaud. De fait, les critiques reposent sur des différences de vues : Masqueray souhaite former des instituteurs kabyles, le recteur ne peut envisager de laisser s'asseoir un tel pouvoir. Enfin les administrateurs agissent de manière indépendante, chacun voulant s'assurer l'initiative et le contrôle des opérations à venir. La correspondance révèle principalement des mésententes et des problèmes de coordination entre les différents acteurs.

Entre Masqueray et le recteur Belin, le désaccord relève peut-être d'une volonté particulière du gouverneur ; entre ce dernier et le ministère, la question des prérogatives demeure entière : qui décidera de l'acquisition des terrains *mechmel*, qui a le pouvoir de décision ? En outre, l'inaction, les blocages freinent toute mise en œuvre du projet. La situation semble se dénouer cependant lorsque Masqueray se rend à Paris pour recevoir des ordres précis du ministère. Il comprend que les administrateurs l'ont mis à l'écart afin de dresser leurs propres projets, que les décisions politiques ne tiennent pas directement compte des connaissances et des conseils des chargés de mission sur place en Algérie. Deux conceptions se heurtent : l'idéal de Masqueray, animé par une mission dite civilisatrice en Algérie, et la prise en charge de cet idéal dans une politique de colonisation.

Demeure le problème de l'achat des terrains et de la formation des instituteurs. La réglementation ne permet pas au ministère d'être acquéreur, il faut trouver un intermédiaire, une personne x, les travaux publics, le département,

les communes mixtes ? Selon Masqueray, il s'agissait d'un problème à prévoir, à régler autrement et qui retarde à nouveau dangeureusement le projet. Quant au recrutement des instituteurs, il a été lancé par un avis officiel émanant de l'Académie d'Alger mais le nombre est très insuffisant (15 alors qu'il en faudrait 30), selon Masqueray. De surcroît, il faudrait se décider sur le déroulement de leur formation, sur le rôle que joueront les administrateurs dans cette affaire, leur prévoir une indemnité de logement. Masqueray souhaite que la formation ait lieu à Fort-National où ils seront réellement confrontés à la langue kabyle et indépendants à l'égard de l'administration. Il tente de répondre à chaque difficulté soulevée.

Si l'on sait que Masqueray mène parallèlement l'affaire des écoles et d'autres projets d'écriture, on peut comprendre qu'il y ait une part de déception lorsqu'il se heurte aux volontés des administrateurs, du gouverneur, aux absences de décision et à la réalisation d'un projet qui perd de mois en mois de sa grandeur et de son esprit initial.

\*  
\* \*

Pour conclure et revenir à ce voyage de 1873 (et son prolongement en 1874), objet de cet article, Masqueray est un personnage qui a su utiliser toutes les ressources dont il dispose pour finaliser ses projets, aussi bien pour des voyages de découvertes que dans des missions officielles. En outre, ce voyage a eu des retombées positives puisqu'il lui a ouvert la voie pour d'autres missions (scientifiques ou politiques) : Aurès, Mzab, Kabylie (1881)... D'une manière générale, quelle a été le rapport de Masqueray au voyage ?

Premièrement, la rencontre d'Émile Masqueray avec l'Algérie, providentielle, et déterminée en un sens, inaugure une série de voyages et de missions qui assouvissent sa curiosité et sa soif de découverte. Les visions et rêves de son univers enfantin se matérialisent dans les nombreux voyages qu'il va effectuer en Algérie. Voyages de découvertes, plus aventureux, menés dans des conditions plus précaires, qu'il organise et finance lui-même d'une part ; voyages officiels dont les objectifs sont fixés à l'avance et qui prennent le titre de missions, agréées et financées par le ministère. L'opportunité de telles missions, il la doit à sa ténacité et à son art d'adresser des requêtes, de solliciter et argumenter la nécessité d'un voyage en invoquant des raisons scientifiques, politiques. Il comprend bien vite en effet qu'il lui est possible de voyager en se dégageant de toute préoccupation financière si le voyageur qu'il veut être concilie des travaux, des études à l'agrément de la découverte. Ainsi, avant son voyage en Kabylie au printemps 1873, il semble plus s'imprégner d'une situation, effectuer des repérages, mettre à profit des rencontres sans encore s'être fixé d'objectifs précis et sans imposer un angle de vue personnel.

Deuxièmement, le voyage en Kabylie lui offre enfin l'opportunité d'exposer son

point de vue sur un sujet particulièrement épineux qui concerne la politique coloniale et scolaire. Tout en s'appuyant sur les faits qu'il a pu recueillir sur place, notamment sur l'état de l'enseignement en Kabylie, il fait de son voyage une véritable mission politique dans laquelle il joue un rôle primordial. Le rapport qu'il remet au général Chanzy sur l'état de l'enseignement primaire mêle aux données factuelles les impressions, les descriptions, les rencontres, qui annoncent autant de voies pour une étude des mœurs et coutumes des Berbères de Kabylie, une étude concernant leur histoire, leurs pratiques et leurs modes de vie. Chaque événement, chaque rencontre au cours de ce voyage semblent préfigurer un sujet d'étude possible à venir. Les types de voyage que Masqueray effectue nous laissent l'image, non pas d'un aventurier, mais d'un honnête homme (d'un anthropologue avant la lettre) qui recueille toutes les informations qu'il lui sera possible d'exploiter scientifiquement au moment opportun. Les visées scientifiques de l'« ethnologue » ou de l'« anthropologue » Masqueray paraissent cependant moindres comparées aux arguments politiques qui animent ce voyage. Promouvoir une véritable politique d'éducation et d'instruction de la Kabylie, au service d'une politique française plus large, devient l'enjeu d'un tel voyage. C'est, en tout cas, sous cet angle que Masqueray semble inaugurer un type de voyage anthropologique et politique.

**Ouahmi Ould-Braham**

## DOCUMENTS ANNEXES

### 1. ÉCOLES KABYLES, RAPPORT I – 1<sup>re</sup> PARTIE –

[Février 1881].

Monsieur le Ministre,

Parti d'Alger le lundi 3 janvier à 7 h 1/2 du soir, j'étais le lendemain vers 2 h de l'après-midi à Fort-National. Je me suis rendu presque immédiatement chez M. Sabatier, administrateur de la commune mixte de Fort-National; et j'ai eu avec ce fonctionnaire une longue conversation que j'ai résumée sur mon cahier de notes dans la soirée.

Le mercredi 5, de 9 à 11 h du matin j'ai étudié de concert avec M. Sabatier la distribution possible des nouvelles écoles dans la commune mixte de Fort-National. A 1 h de l'après-midi, je suis allé avec M. Sabatier déterminer un point important entre les villages de Taourirt Tamoqrant, Aït-Frah et Aït-Atelli. Ce point se nomme Amerako. J'étais de retour à 7 h du soir.

Le jeudi 6, j'ai, le matin, comme le jour précédent, étudié diverses questions locales avec M. Sabatier.

L'après-midi, après avoir vainement cherché un emplacement convenable entre Imatouken et Taourirt-Tamoqrant, nous sommes allés par Taourirt el-Ala jusqu'au près d'Icherriden. Là, nous avons provisoirement déterminé comme emplacement favorable à la construction d'une école un lieu nommé Timâmmert-el-Had. Cette école pourrait desservir les villages de Imatou Ken, Taourirt-el-Ala, Agoulmim, Iril-Tigmoumin, Agouni, Bou Sellem, Gaseft Guezra, Aït Meraou, Icherriden, etc.

Le vendredi 7, j'ai consacré la matinée à converser avec des entrepreneurs et à étudier le bordereau du Génie accepté généralement en matière de constructions à Fort-National et dans les environs.

Dans l'après-midi, M. l'administrateur ayant fait réunir tous les oumena et tous les temmân de la commune mixte de Fort-National, au nombre d'environ 800, afin de les interroger en ma présence sur les facilités ou les obstacles que rencontrerait la création d'écoles françaises dans leur pays, j'ai présidé cette assemblée de concert avec M. l'Administrateur, et j'y ai recueilli, comme vous le verrez plus loin, des renseignements et des témoignages précieux jusqu'à 6 h du soir.

Le samedi 8, je suis allé seul dans les villages de Tablabalt, Agouni-Bourrest, Iril bou Anou, Taguemount Abouda, Isahnounen, Aarous, et Ifenaïen, à fin de déterminer un point d'instruction central, qui convient à ce groupe désigné sur la carte par le nom d'Aït-ou-Malou, j'ai étudié de près deux emplacements dans cette région, l'un nommé Ijennaden, ou mieux encore Djemaat Yagoub l'autre, Iharkan, près de Ifenaïen. Cette étude assez difficile a exigé la journée entière.

Le dimanche 9, je suis allé aux Beni-Yenni. J'y suis arrivé à 10 h du matin et j'étais de retour à Fort-National à 6 h 1/2 du soir. Dans ce groupe très important, où il est nécessaire qu'une école soit bientôt fondée, j'ai entamé deux négociations qui permettront au gouvernement de faire bâtir auprès du village d'Aït-Arba, ou entre Aït-Arba et Taourirt Mimoun.

Le lundi 10, j'ai repris avec soin l'étude des devis et des prix de construction dans la commune mixte de Fort-National, pendant toute la matinée. L'après-midi, j'ai visité l'école primaire de la commune de plein exercice de Fort-National, et j'ai interrogé moi-même les enfants kabyles qui la fréquentent, afin de me rendre compte exactement des procédés d'instruction qui doivent leur être appliqués.

Le mardi 11, je suis allé à Djemâa-Sahridj. J'ai, suivant mon habitude, interrogé d'abord les habitants, puis essayé de déterminer un emplacement favorable, soit à Djemâa-Sahridj même, soit entre ce village et le nouveau centre européen de Mekla. Je me suis d'abord arrêté au choix d'un lieu parfaitement convenable nommé Agouni-Zemmor; mais le lendemain matin, les habitants de Djemâa-Sahridj m'ont offert la place même du marché, pourvue d'eaux abondantes et de beaux arbres.

Le mercredi 12, je suis allé à Ilmaten, centre administratif de la commune mixte de Haut Sébaou.



J'y ai été reçu, en l'absence de M. l'Administrateur Warnier, par l'adjoint M. De Raizie. Il est évidemment nécessaire qu'une école soit fondée à Ilmaten. Cependant la tribu indigène des Azazga, qui habite les environs, ne sera peut-être pas maintenue en possession de toutes ses terres, et cet état d'incertitude m'a empêché de la consulter aussi efficacement que la population de la commune mixte de Fort-National. Ilmaten nous offre un emplacement admirable pour l'installation d'une école, sur un petit plateau qui dominera le village français dont la création est décrétée.

Le jeudi 13, j'ai visité pendant la matinée les environs d'Ilmaten et conversé avec quelques indigènes instruits et bien disposés. Dans l'après-midi, j'ai pris copie d'un plan qui sera certainement fort utile quand il s'agira de fonder l'école d'Ilmaten. j'ai établi avec un entrepreneur le devis approximatif des écoles du Haut Sébaou, qui se trouveront au point de vue de la construction dans des conditions moins favorables que celles de la commune mixte de Fort-National, si l'on excepte l'école des Beni-Yenni. Enfin, j'ai recueilli tous les renseignements statistiques nécessaires pour distribuer des écoles chez les Beni-Ghobri, les Beni-Hidjer, les Illoulouen-Oumalou, et même chez les Beni-Zekki. Je n'ai pas négligé non plus, ayant sous les yeux, vue d'Ilmaten, la montagne des Beni-Djennad et les villages qui s'y trouvent, d'y déterminer approximativement un centre d'école en m'entourant de tous les renseignements nécessaires.

Le vendredi 14, je suis parti à Ilmaten le matin. A 11 h, j'étais à Souama des Beni-bou-Chaïb. Le président étant absent, j'ai réuni néanmoins les notables, je leur ai exposé l'objet de ma mission, j'ai recueilli leurs adhésions, et j'ai noté avec soin les offres de vente qui m'ont été faites. Il sera nécessaire de fonder une école à Souama. A 3 h de l'après-midi, j'étais à Taka, chez les Beni-Yahïa. Ce centre est aussi important que Souama. Grâce au concours du président que Monsieur l'administrateur de la commune du Djurdjura, dont dépendent les Aït-Yahïa, avait envoyé à ma rencontre, j'ai pu réunir rapidement une assemblée assez considérable et déterminer très exactement l'emplacement d'une école, si bien que l'installation en dépend uniquement, Monsieur le ministre, de votre ratification. Parti de Taka à 5 h du soir, j'arrivais à 7 h à Aïn-Hammam, centre administratif de la commune mixte du Djurdjura, où j'étais reçu par l'administrateur, M. Lapaine. Nous nous sommes mis au travail après le souper, de 10 h à 1 h du matin.

Le samedi 15, après avoir rédigé quelques notes, j'ai visité les environs d'Aïn-Hammam, je me suis rendu compte par mes yeux de la distribution nécessaire des écoles françaises le long de la ligne du Djurdjura, chez les Beni-Ouassif, les Beni-Bouddrar, les Beni-Attaf, les Akbil, les Aït-Ihourar et les Illiten, admettant en principe, ce que j'expliquerai plus loin, que Monsieur l'Administrateur de la commune mixte puisse se charger lui-même des écoles des Aït-Menguellat et les Beni-Bou-Youcef. Dans l'après-midi, je suis allé en compagnie de M. Lapaine au col de Tirourda, et je suis descendu dans le village de Soummer un des foyers de l'insurrection de 1871, chez les Beni-Itourar. Là, j'ai réuni les notables en grand nombre et j'ai recueilli leurs adhésions. Je me suis rendu ensuite au village de Aït-Larbi, et de là j'ai déterminé sans peine l'emplacement d'une école à Tiferaïonen. Cette école desservira les deux groupes des Aït-Itourar et des Illiten.

Le dimanche 16, je suis parti à Aïn-Hammam à 8 h 1/2 du matin. Je suis arrivé à Fort-National à 11 h 1/4, j'ai eu un dernier et long entretien avec monsieur l'administrateur de la commune mixte de Fort-National. Je suis parti de Fort-National à 3 h 1/2, à dos de mulet, je suis arrivé à Tizi-Ouzou à 6 h 20; monté en voiture à 6 h 1/2, j'étais de retour à Alger le lundi 17, à 7 h du matin.

## Dispositions des Kabyles

Je ne répéterai pas ce que l'on sait des Kabyles. Il me suffira d'affirmer qu'aucune région n'est mieux cultivée que la Kabylie centrale. Ce ne sont que vergers, champs retournés sans cesse par la pioche ou la charrue. Villages bâtis en pierre et couverts de tuiles. La difficulté du terrain découpé en ravins profonds n'a point découragé cette population sobre, tenace, éminemment sédentaire. L'aspect du pays éveille le souvenir de la France méridionale, surtout de ce qu'était cette France à la fin du siècle dernier quand le paysan ignorait encore l'aisance : l'intérieur des

villages qui paraissait les plus riants de loin est sali par les bestiaux et les maisons n'ont ni fenêtres ni cheminées.

L'unité constitutive de la Kabylie est le village, ou *taddert*, composé de petits quartiers, *karouba*. Quand la guerre ne commande pas de mesures extrêmes et surtout, quand aucune pression étrangère ne prévaut, chaque quartier nomme librement son répondant (*tamen*), chaque village nomme librement son *amin*. La Kabylie tout entière est essentiellement une somme de villages animés d'un esprit démocratique. Chaque village a sa constitution propre, son code pénal, ses coutumes, en un mot son *kanoun* qui s'explique simplement par les conditions d'existence de ses habitants bien mieux que par des comparaisons hasardées avec le droit romain ou germanique.

Aucune autorité supérieure ne s'étant jamais établie dans le cœur de la grande Kabylie avant la nôtre, ces petites républiques ont eu, pendant de longs siècles, l'histoire des républiques italiennes du Moyen Âge. Chacune d'elles s'est divisée en deux parties (*çof*, *çefouf*). Les gens d'En Haut et les gens d'En Bas se sont combattus. On a vu même des quartiers se fortifier les uns contre les autres dans l'intérieur d'un village. D'autre part, elles se sont confédérées suivant des différences d'origine qui nous échappent, mais surtout d'après la configuration de leurs montagnes. Ces associations d'abord peut-être accidentelles devinrent bientôt permanentes. Elles étaient des institutions guerrières derrière lesquelles s'abritaient la liberté et la propriété individuelles. Sous le nom de *kebila* (*Qebail*) elles devinrent particulièrement célèbres au temps des Turcs quand les Kabyles qui avaient assez facilement repoussé les hordes arabes du Moyen Âge eurent à se défendre avec plus d'habileté et d'énergie contre un ennemi mieux préparé : aussi bien c'est avec elles que nous eûmes affaire, et aujourd'hui même les subdivisions ethnographiques portées sur nos cartes de la Kabylie ne sont que la nomenclature de ces *Kebilats* (*Qebail*).

De cet état violent suffisamment exprimé par le *çof* et la *kebila* résulta la prépondérance de certains individus et de certaines familles, en dépit du tempérament démocratique du pays. Le *çof* victorieux dans un village ne devait souvent son succès qu'à l'habileté ou au courage d'un homme, et c'est encore dans les talents de son chef que résidait la principale force de la *kebila*. L'ambition avisée par des rivalités journalières, les services rendus contre l'étranger et quelquefois aussi l'appui de l'étranger, engendrèrent dès l'origine de petits tyrans locaux toujours contestés par quelques factions et destinés à des morts tragiques, mais parfois réellement puissants, comme Firmus au temps de Théodore, et le roi de Kouko pendant la période turque.

Les Kabyles ne sont pas plus attachés à la religion musulmane qu'ils ne l'ont été à la religion chrétienne. Amoureux de l'indépendance, ils répugnent à l'orthodoxie. Cependant il faut reconnaître que les marabouts musulmans, continuateurs des évêques donatistes, ont toujours puissamment encouragé les *kebilat* dans leurs luttes contre l'étranger, et réconcilié en mainte occasion des villages, ou des partis contraires. En outre l'instruction, si grossière qu'elle fût, était entre leurs mains. Ces marabouts se disent d'origine étrangère et même arabe; ils se sont du moins répandus dans le pays en suivant les vallées à la façon de tous les envahisseurs; mais se conformant à la discipline générale, ils cultivent la terre et pressent des olives, comme les autres Kabyles, de sorte qu'un quartier ou un village maraboutique ne se distingue en rien de ses voisins. Leur influence, si l'on y regarde de près, a la même origine que celle des chefs de guerre. Elle résulte de l'indigence, des vexations, du désordre dans lequel les divisions intestines et les attaques étrangères maintenaient la Kabylie, état misérable qui ne laissait au faible de recours qu'en la Providence divine.

La paix française imposée par la conquête vient de recevoir sa forme définitive en Kabylie grâce à l'établissement du régime civil. Je n'hésite pas à dire qu'elle est accueillie par les Kabyles comme un bienfait et même comme un retour à leurs institutions premières. Justice et sécurité universelles, tel était l'idéal vers lequel aspirait chaque village dans la confusion des luttes, des vengeances et des ambitions personnelles, telle est aujourd'hui la réalité, de Bougie à Drah-el-Mizân et du Djurdjura à la mer. Le peuple kabyle vient à nous, et par une conséquence nécessaire les institutions et les hommes de guerre doivent disparaître, quelque tempérament qu'on apporté à cette révolution indispensable. Dans un avenir plus ou moins éloigné, la *kebila* ne sera plus qu'un souvenir, les *çefouf*

disparaîtront à leur tour, les marabouts n'auront plus de raison d'être, et les quelques familles semi-militaires qui ont prêté leurs concours à nos généraux suffisamment dotées et récompensées, n'auront plus droit qu'à la reconnaissance de l'histoire.

Cette idée maîtresse a dirigé toute ma conduite en Kabylie. Au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique et de M. le Gouverneur, je me suis adressé au peuple kabyle. D'ailleurs je n'ignorais pas quelles ressources MM. les administrateurs et juges de paix des communes mixtes avaient rencontrées dans l'intelligence, la probité, l'amour de l'ordre inhérents en quelque sorte à ces demi-barbares républicains.

Dans la commune mixte du Haut-Sébaou, à Ilmaten, l'administration et la justice de paix se sont établies sous de minces baraques en planche sans aucune protection armée, si l'on excepte quatre gendarmes, au milieu des Azazga qui ont donné le signal de l'insurrection de 1871. Dès les premiers jours, alors même que les baraques n'étaient pas installées, le juge de paix, siégeant en robe et en toque sous un olivier, n'a pas hésité à commencer de rendre bonne et sévère justice : des amendes ont été infligées, des peines disciplinaires ont été prononcées sans qu'il s'élevât même un murmure. Il n'existe pas encore de prison à Ilmaten. Les détenus reçurent simplement l'ordre de prendre une pioche ou une pelle et de travailler aux terrassements : ils obéirent librement, couchèrent sur la dune sans gardien, et quand le temps de leur condamnation fut terminé, demandèrent la permission de retourner à leurs villages. Ce fait vraiment extraordinaire se renouvelle tous les jours. Il en est de même dans la commune mixte du Djurdjura. M. le Juge de Paix de Ain-Hammam me disait que le vol et le mensonge sont beaucoup moins fréquents dans sa circonscription que dans certaines communes de France. En cas de meurtre, le Kabyle n'invoque jamais d'alibi, et se livre à notre justice sur une simple réquisition, si bien que le juge procède à des arrestations dans des villages éloignés, accompagné sûrement de son greffier. Or il suffit de considérer une carte pour comprendre ce qu'est cette énorme commune mixte de Djurdjura remplie de plus de 50 000 Kabyles, sillonnée de ravins extrêmement profonds, hérissée de villages qui sont des forteresses, et dans laquelle la colonisation ne pénétrera probablement jamais. Comme tout le reste, elle nous est soumise parce que le peuple a confiance dans notre équité et dans notre force. Le gouvernement est, à ses yeux, d'abord un maître, ensuite et surtout un protecteur.

En conséquence, j'ai accepté avec empressement, le lendemain de mon arrivée à Fort-National, l'offre que me fit M. l'Administrateur de réunir au Fort tous les tamen, tous les amin, et presque tous les oukil de la commune. M. Sabatier venait de faire procéder à l'élection des tamen qui sont, comme je l'ai dit, les représentants de chaque karouba, en quartier de village. C'était évidemment eux qui devaient me donner l'expression la plus nette du sentiment populaire. Quelques amin avaient été élus récemment par suite du décès de leurs prédécesseurs ; mais la plus grande partie devait son origine à des nominations officielles antérieures. Cependant, comme un bon nombre d'oukil, d'origine pareillement diverse, appartenait au *ouf* contraire à celui de l'amin, j'avais encore la certitude de dégager de ce côté des notions sûres.

L'assemblée se réunit le vendredi 7 janvier. Elle comptait près de 800 personnes. Les tamen, petites gens de tout âge, aux burnous salis par la terre, mais de mine intelligente et passionnée, remplirent la cour de l'ancien Bureau arabe. Une grande pièce donnant sur cette cour par une large porte ouverte fut réservée aux amin et aux oukil. Monsieur l'Administrateur prit place en face de ces derniers, à son tribunal, et je m'assis à sa droite. Sur ma prière, M. Sabatier résuma d'abord la situation actuelle des Kabyles vis-à-vis de la France. Ils ne sont plus des révoltés, et l'ère des répressions est décidément close : maintenant s'ouvre une période nouvelle. La grande nation qui les a soumis veut qu'ils participent à sa prospérité, à condition qu'ils s'en rendent dignes, et c'est pourquoi Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et le Conseil général au département à Alger ont résolu de consacrer une somme de 22 600 F à l'établissement d'écoles françaises au milieu d'eux. Cet argent est celui des contribuables de France. Ce sont les Français qui payent pour que les Kabyles sachent un jour travailler et commercer comme eux.

Et cette résolution généreuse n'admet pas de contrainte. Le délégué de Monsieur le Ministre ici

présent a désiré qu'ils fussent réunis aujourd'hui pour leur demander sans détour, et sans aucune pression, s'ils veulent des écoles françaises et quels sont ceux d'entre eux qui peuvent affirmer au nom de leurs villages ou de leurs quartiers si ces écoles seront fréquentées.

Ces paroles étaient traduites par l'interprète kabyle dont la voix s'étendait sur la place. Elles excitèrent un véritable tumulte chez les tamen. Comme le bruit nous empêchait de rien distinguer, nous allâmes, M. l'Administrateur et moi, nous placer sur le perron à côté de l'interprète. A notre vue, un silence se fit, et le plus ardent des orateurs populaires s'écria : « Merci, nous avons confiance en vous, nous voulons apprendre votre langue et vos lois pour nous défendre de l'injustice ! » Ce fut ensuite un dialogue pressé entre nous et la foule. « Enverrez-vous vos enfants ? » – « Nous les enverrons. » – « Nos écoles seront ouvertes à tous, aux pauvres comme aux riches. » – « Bravo ! » – « On n'y prononcera pas un mot de religion, ni de religion chrétienne ni de religion musulmane. » – « C'est bien. » – « Nous y enseignerons, outre la langue française, le calcul, l'histoire et la géographie, des métiers manuels pour que vos enfants trouvent à vivre dans le monde. » – « Merci ! ». Un vieillard gravit les marches du perron, et se tenant près de nous, dit à haute voix pour tous : « Nous voulons que nos enfants aillent à l'école afin d'être gouvernés directement par vous. » Un homme jeune lui succéda, très vif, évidemment chef de partie, il s'écria : « Oui, nous ne voulons plus être mangés par nos amin ! ». M. l'Administrateur atténua l'effet de cette parole révolutionnaire : « Aujourd'hui, jour de paix et de concorde dit-il, nous n'avons point à récriminer contre le passé. » Nous ajoutâmes : « Asseyez-vous tous à terre ; puis, que ceux qui veulent l'école se lèvent, et que ceux qui ne la veulent pas restent assis. » Une dizaine environ sortit de la cour, tout le reste s'assit et se leva sans exception.

Nous rentrâmes ensuite dans la salle où les amin et les oukil se tenaient silencieux et l'interprète, traduisant nos paroles, leur dit : « Vous avez entendu. Que dites-vous à votre tour, vous qui êtes les plus riches et qui tenez de plus près au gouvernement ? » Un amin répondit : « Nous exécuterons les ordres du Beylik. » Je l'interrompis : « Ce n'est pas cela que nous vous demandons. Personnellement, et sans contrainte aucune, donnerez-vous le bon exemple ? Enverrez-vous vos enfants à l'école, ou si vous en aviez, les enverriez-vous ? » On répliqua : « Les Kabyles sont pauvres, ils ont besoin de leurs enfants pour garder leurs bestiaux, ou même pour nourrir leurs familles. Beaucoup de très jeunes gens sont envoyés comme colporteurs en pays arabe, et reviennent tous les ans avec un petit pécule. Comment iraient-ils à l'école ? » – « Ces sortes de calcul, répondis-je, ont lieu même en France, mais nous vous prouverons que c'est là de l'intérêt mal entendu. Ensuite... » – « Ensuite, ceux d'entre nous qui sont exposés à des revendications n'ont aucune autorité sur leurs subordonnés. » M. l'Administrateur m'avait déjà instruit de ces « revendications » quelquefois fort justes, mais toujours passionnées et peu recevables quand elles remontent trop loin dans le passé. Je répondis : « Là n'est pas la question. Indépendamment de toute politique, dans l'intérêt de vos enfants et de vos compatriotes, voulez-vous oui ou non les écoles françaises ? Voici mon registre, j'écrirai vos noms et vos réponses, sans qu'il en résulte rien de fâcheux pour vous, si vous refusez. » L'amin de Djemâa Sahrîdj répondit « oui », celui d'Icherriden répondit « non ». Je me servis alors de cette formule : « Qui pense comme l'amin de Djemâa Sahriaïj ? Qui pense comme l'amin d'Icherriten ? », et j'écrivis la liste suivante à peu près complète, car très peu d'amin manquaient à la séance.

Amîn de		Oui	Amîn d'Icherriden	Non	
"	Djemâa Sahridj	"	"	Bou-Zarih	"
"	Mekki	"	"	Maaouiâ	"
"	Igoulfan	"	"	Taourirt Aden	"
"	Arerous	"	"	Taliouin	"
"	Tizi n Terga	"	"	Mizar	"
"	Amazoul	"	"	Imainseren	"
"	Aït Mansour ou Ahmed	"	"	Afenso	"
"	Agouni bou Afir	"	"	Iril el Hadj Ali	"
"	Mouça ou Braham	"	"	Taguemount Boudefel	"
"	Aït Lhassen	"	"	Mrira	"
"	Ahmed naït Mamr	"	"	Akerro	"
"	Aït Larbaa	"	"	Tendelst	"
"	Aït Mimoun	"	"	Hicham	"
"	Taourirt el Adjaj	"	"	Bou Achir	"
"	Agouni Iehamed	"	"	Aït Khèr	"
"	Tigzirt	"			
"	Beni Raten Bou adda	"			
"	Aït Yagoub	"			
"	Aït Saïd Ousgan	"			
"	Aït Alli	"			
"	Aït Hag	"			
"	Azzouza	"			
"	Aguemoun	"			
"	Aït Atelli	"			
"	Aït Frah	"			
"	Taourirt Tamoqrant	"			
"	Ikhelidjen	"			
"	Abouda	"			
"	Aarous	"			
"	Ifenaïen	"			
"	Tablabalt	"			
"	Taddert-Oufella	"			
"	Taddert bou Adda	"			
"	Taguemout Ihaddaden	"			
"	Sahnounen	"			
"	Taceft Guezra	"			
"	Aït Meraou	"			
"	Iril Tiguemounin	"			
"	Aït Mimoun	"			
"	Aguemoun Izem	"			
"	Taza	"			
"	Agouni Djilban	"			
"	Iril Guifri	"			
"	Tizi Rached	"			
"	Iril Tazert	"			
"	Sraïoua	"			
"	Bou-Iahla	"			
"	Aït Oguelmim	"			
"	El-Gueraa	"			
"	Sahal	"			
"	Tizi bou Aman	"			

A côté de cette grande scène s'en place une autre presque semblable à laquelle les souvenirs de la révolte de 1871 donnent une valeur particulière. J'avais rencontré dans le jeune administrateur du Djurdjura, M. Lapaine, autant d'empressement et d'intelligence des affaires kabyles que chez M. l'Administrateur de la commune de Fort-National, et partis ensemble de Ain-Hamman, nous étions allés jusqu'au col de Tirourda pour déterminer, s'il était probable, un emplacement d'école commune aux Beni-Itouragh et aux Illiten. Nous descendîmes dans la vallée creuse qui s'ouvre en avant du col, et nous entrâmes dans le village de Soumeur. C'est là que pendant plusieurs années une prophétesse nommée Lalla Fatma a prêché la guerre sainte contre nous, et les Kabyles montrent aux touristes avec orgueil, près de la maison de l'amin actuel, un frêne énorme entouré de dalles, au pied duquel se groupaient ses auditeurs. Ordre avait été donné aux principaux des Beni-Itouragh et des Illiten de se réunir à Soumeur, et c'est à dessein que j'avais indiqué ce rendez-vous afin de marquer par un contraste saisissant le caractère de notre œuvre pacifique. L'assemblée se tint dans la chambre haute de la maison de l'amin. Je m'assis devant une petite table avec M. l'Administrateur, et je pris la parole. Après les préambules d'usage : « Désirez-vous, leur dis-je, franchement et sans aucun détour, des écoles françaises ? » – « Oui. » – « Voici ce que nous vous offrons : premièrement, l'étude de la langue française, du calcul, de l'histoire et de la géographie élémentaires. Cela vous convient-il ? » – « Oui. » – « Secondement, l'étude de vos lois kabyles (kanoun) et de la loi française ? L'approuvez-vous ? » – « Oui, sans aucun doute. » – « Troisièmement, l'apprentissage d'un métier manuel, le métier de charpentier, de forgeron, de tourneur, etc. Est-ce là votre avis ? » – « C'est surtout cela que nous désirons pour nos enfants pauvres. » – « Est-il bien convenu que dans nos écoles ni les marabouts français ni les marabouts musulmans n'auront d'autorité ? » – « La religion restera en dehors de l'école. Chacun naît et meurt dans la religion de son père, et c'est Dieu seul qui distingue entre nous au jour du jugement. » – « Très bien. Voilà une sage parole ; mais apprendrez-vous la langue arabe à nos enfants ? » – « Nous la leur apprendrons comme langue étrangère, au sortir de l'atelier. Vous êtes Kabyles, et la langue arabe ne vous sert que quand vous voyagez en pays arabe. Nos écoles seront fondées en vue des intérêts communs des Kabyles et des Français, et s'il s'y trouve quelque défaut, Dieu nous suggérera le moyen d'y remédier. Un dernier mot : nos écoles seront absolument gratuites, ouvertes aux enfants des pauvres aussi bien qu'à ceux des riches. » – « Nous remercions votre gouvernement béni, et nous vous promettons de vous envoyer nos enfants. »

Ce n'est pas sans joie ni fierté que l'on constate la justesse d'une idée dont on s'est fait l'apôtre, et je n'oublierai jamais Fort-National ni Soumeur. Cependant, je ne m'en suis pas contenté. Indépendamment du concours de MM. les Administrateurs, j'ai voulu contrôler seul la bonne volonté de la population, et je l'ai fait tous les jours en divers lieux pendant ma tournée, notamment chez les Aït-Oumalou, chez les Beni-Yenni et à Djemâa Sahridj, dans la commune de Fort-National, à Souama des Beni-Bou-Chaïb dans la commune du Haut-Sébaou, à Taka des Beni-Yahia dans la commune du Djurdjura. Je ne crains pas de multiplier les preuves en pareille matière.

Entre l'Ighzer-bou-Aïmer et l'Ighzer Nteghlough se prolonge une crête à pentes raides sur laquelle s'élèvent les villages de Tablabalt, Agouni Bourer, Iril-bou-Anou, Taguemount-Abouda, Iril-bou-Hamama, Isahnounen. A mi-côte, en-dessous de Tablabalt, vers l'est, est Ifenaïen ; sur le bord de l'Ighzer Nteghlough Arous, puis Rabla. Depuis le matin du samedi 8 janvier jusqu'au soir, j'ai visité tous ces villages. Il n'en est pas un dans lequel j'ai rencontré quelque opposition et partout j'ai procédé d'une manière uniforme. Je commençais par faire venir l'amin, et je le priais de réunir les Tamin et la plupart des imokranen. Je leur rappelais la séance de Fort-National à laquelle ils avaient assisté ou dont ils avaient connaissance. Je leur demandais quel était bien leur avis personnel. La réponse était toujours la même, quelquefois douteuse d'abord, comme il arrive chez des gens craintifs à bon escient de l'arbitraire, mais enfin, parfaitement claire : « Nous vous enverrons nos enfants ; nous vous remercions de vos offres ; mais nous vous prions d'excuser les parents pauvres. » Je fis ma plus longue station à Iril-Bou-Hamama et à Ifenaïen. A Iril-Bou-Hamama, je tins ma séance dans la mosquée qui sert en même temps de lieu de réception pour les hôtes. On m'y fit le meilleur accueil, et quelques notables s'empressèrent de m'accompagner ensuite pour déterminer, chose difficile, un emplacement d'école convenable à tous ces villages. Je n'arrivai à Ifenaïen que vers le coucher du soleil ; mais tous les hommes influents du village s'étaient réunis pour me recevoir à l'entrée. Après avoir renouvelé mes

questions, et reçu les mêmes témoignages de sympathie que partout ailleurs, je procédai immédiatement au choix d'un terrain que le propriétaire consentait à vendre sur l'heure. Ceux-là seuls qui connaissent le pays kabyle peuvent apprécier ce succès qui s'est renouvelé en mainte circonstance. La question des terrains fera plus loin l'objet d'un chapitre spécial.

J'étais arrivé à Djemâa Sahridj des Beni-Fraoucen en compagnie de M. l'Administrateur. J'y restai seul le lendemain matin, et ce fut alors que je recueillis les plus sûrs témoignages populaires, sans le moindre soupçon de pression administrative. A un certain moment, peu avant mon départ, je fus entouré. J'avais affaire, comme toujours, à deux çof, mais ces rivaux ne disputaient que de complaisance. Je partis en serrant les mains de tous. Le mot magique avait été : « Nos écoles gratuites seront faites pour les Kabyles aussi bien que pour les Français. Notre but est l'intérêt, le salut des Kabyles. » On n'ignore pas que le village français de Mekla, récemment fondé près de Djemâa-Sahridj est un puissant élément d'émulation au sein de cette population laborieuse qui comprend comme nous la « bataille de la vie. »

Aux Beni-Yenni, j'avais derrière moi deux cents notables, quand j'examinais le terrain entre Aït-Larba et Aït-Mimoun. Ces Beni-Yenni sont assurément la population la plus industrielle de toute la Kabylie. C'est chez eux que j'ai trouvé les imaginations les plus vives, les raisonnements les plus droits, le tour d'esprit le plus moderne. La question des écoles y était résolue d'avance. On me pria surtout de développer dans notre enseignement les notions professionnelles, et certainement il eût été difficile de s'entretenir plus sagement avec les paysans de la Bretagne ou de l'Auvergne il y a cinquante ans. Un mot surtout me frappa : « Dites-nous, monsieur, dans ces écoles nouvelles, on ne volera pas les enfants, n'est-il pas vrai ? » Nous étions à deux pas des écoles des Pères Jésuites d'Aït-Larba.

Les Beni-Bou-Chaïb font partie de la commune du Haut-Sébaou. Ils n'avaient été avertis qu'indirectement de la libéralité de M. le Ministre de l'Instruction publique et du Conseil général. Je n'avais pu les prévenir de mon arrivée. En outre leur président était absent. Cependant j'avais bonne espérance à mesure que je m'élevais du fond de l'Ouâd Bou-Behir vers leurs villages d'Aït-Zella, de Bel Ghezelia, et de Souama qui sont bien les plus semblables que j'aie jamais rencontrés aux hameaux de la Corse, de l'Hérault et des Alpes-Maritimes. Je suivais un beau chemin bordé d'oliviers dont les hommes battaient les branches. Les femmes recueillaient les olives dans des paniers et répondaient au salut. Les enfants, comme en maint autre endroit, disaient : « Bonjour. » J'entrai dans la salle toute primitive de la djemâa de Souama. Je demandai des nouvelles de mes anciens amis ; j'eus bientôt autour de moi une trentaine d'imokramen. Là, sur ce terrain absolument neuf je répétais simplement ce que j'avais dit partout ailleurs. On ne se défendit pas, mais on hésita à me répondre. J'insistai, et enfin une conversation générale s'établit, au bout de laquelle je recueillis les adhésions les plus franches, des conseils précis sur le meilleur emplacement d'école, enfin des offres positives de vente absolument spontanées.

A Taka des Aït-Yahia, le président et un cavalier envoyé d'avance par M. Lapaine m'avaient annoncé. Je n'y restai que deux heures ; mais les dispositions de la population étaient telles que ce peu de temps me suffit pour tout conclure. Je m'assis sous un frêne au milieu de l'emplacement probable de l'école future. On m'interrogea plus que je ne questionnai. On me demanda surtout avec le plus vif intérêt si nos écoles seraient parfaitement accessibles à tous, et indépendantes en matière religieuse. Quelques-uns même ajoutèrent que les hommes devaient profiter de notre enseignement aussi bien que les enfants ; et en effet il nous faudra instituer des cours d'adultes. Je refusai non sans regret l'hospitalité qui me fut offerte ensuite, et je me mis à gravir au moment du crépuscule la crête abrupte qui sépare Taka de Aïn-Hammam. On y jouit surtout à cette heure du spectacle le plus grandiose qui se puisse rêver.

Il est à remarquer que les adhésions des Kabyles sont d'autant plus vives qu'ils nous fréquentent davantage ; par suite les écoles de l'ouest seront d'abord plus prospères que celles de l'est depuis les environs de Fort-National jusqu'aux confins extrêmes des Beni Zekki ; mais les preuves que je viens de fournir me paraissent suffire à confirmer les espérances les plus hardies. En résumé nos écoles agréent aux Kabyles pour deux raisons majeures, politique et économique. Ils veulent se mettre à l'abri de la violence et de l'injustice par une connaissance certaine de notre langue et de nos lois :

ils veulent aussi, par la concurrence du commerce et de l'industrie, contrebalancer la prépondérance de nos colons, leurs initiateurs, et certes il n'est personne qui n'estime que cette lutte pacifique sera la plus sûre garantie de notre sécurité. Quant à leurs objections, ou mieux, à leurs réserves, elles sont exactement celle des montagnards français. S'ils peuvent consentir, comme je le montrerai plus loin, à nous venir en aide, soit en nous offrant des biens communaux, soit en nous accordant libéralement un nombre considérable de journées de travail, d'autre part, ils admettraient difficilement que l'école ne fût pas gratuite. Les pauvres hésitent à nous promettre leurs enfants considérant qu'ils ne peuvent sans dommage se priver de leur travail. Enfin quelque détachés qu'on puisse les présenter des questions religieuses, ils manifestent le désir de voir la langue arabe enseignée dans nos écoles, au moins comme langue étrangère. J'ajouterai que quelques-uns soupçonnent dans nos écoles le centre de futurs villages ; mais nous ne devons pas nous faire nous-mêmes d'illusion sur ce point. La Kabylie est un pays pauvre et à peine capable de nourrir tous ses habitants. A part la vallée du Sébaou que la révolte de 1871 nous a livrée, je ne sache pas de territoire kabyle qui puisse recevoir des colons européens.

### De l'influence et du rôle des grands chefs

Le terme « grands chefs » dont on fait un usage fréquent en Algérie, convient peu au pays kabyle. L'aristocratie répugne à ce peuple, et la conséquence plus ou moins lointaine du régime civil doit être le gouvernement direct des indigènes. Telle est la notion théorique à laquelle nous devons conformer nos actes, non seulement en Kabylie, mais encore dans tous les pays berbères. Cependant il y a quelques degrés entre la théorie et la pratique. On ne saurait nier qu'avant notre enquête et pendant l'occupation militaire des conflits violents et de graves nécessités politiques aient eu pour conséquence de mettre certaines familles hors de pair.

Depuis plusieurs années, des personnages kabyles, moins puissants sans doute qu'on ne le pense, mais influents à divers titres, ont donné d'excellents exemples, soit en provoquant la création et l'agrandissement de l'école de Tamazirt, soit en envoyant leurs enfants dans les écoles des Pères Jésuites et des missionnaires. Or, est-il sage, est-il juste, même en invoquant la nécessité politique, de les frapper d'une sorte de bannissements en leur interdisant de prendre part à nos créations nouvelles ?

Cette question très délicate doit être clairement posée et nettement résolue.

Nous n'avons jamais eu, disent les hommes auxquels je fais allusion, d'autre rôle que celui de serviteurs de la France. Conquérante, nous avons combattu pour elle, pacifique, nous voulons faire pénétrer ses institutions, ses mœurs, sa langue jusque dans le cœur de nos tribus, et nous ne demandons d'être honorés en raison de nos services. Nous sommes encore nécessaires et c'est grâce à nos efforts que s'effectue la transition du régime militaire au régime civil. Or, le moment étant venu de doter la Kabylie d'écoles françaises, c'est à nous qu'il revient de vous aider avec éclat dans cette entreprise, comme il nous appartenait de diriger vos colonnes en temps de guerre. Les institutions changent, mais on conserve les hommes utiles.

Leurs adversaires répliquent. Ce changement de régime que vous invoquez implique votre disparition. Vous en profitez au contraire pour reprendre de nouvelles forces. Si nous vous remettons une fois de plus nos pouvoirs comme nous l'avons fait pendant la période précédente, nous vous reconstituons plus puissants que jamais. Nous ne commettrons pas cette faute. Vous nous offrez des terrains, vous userez, dites-vous, de toute votre influence en faveur des écoles françaises. En réalité, vous désirez tenir ces écoles dans votre main, les gouverner à votre profit, vous en faire des titres de gloire. Vous assurez que vous êtes nécessaires. En êtes-vous bien sûrs ? Non. Le temps est venu de parler franc. Nous nous adressons au peuple kabyle et non à vous, et nous repoussons énergiquement vos offres comme autant de pièges.

Il n'est pas de juste milieu dans cette opposition. Est-ce à dire qu'il faille adopter une résolution extrême ? Je ne le pense pas, et voici la solution que j'aurai l'honneur de vous proposer.

On s'adressera toujours, comme je l'ai fait, au peuple, c'est-à-dire aux assemblées composées des tamen, des oukil et des amin des villages. Si l'assemblée nous fait don spontanément d'un



communal bien situé comme il arrive dans presque tous les cas, ou si un particulier, soit de son propre mouvement, soit à la sollicitation de ses compatriotes, veut nous vendre un terrain dont les avantages sont exceptionnels (et c'est encore là une forme de donation, les Kabyles ne vendant leur terre qu'avec une grande répugnance) ce seront ces offres que nous accepterons d'abord. Ensuite, le Gouvernement pouvant attribuer des prestations à la construction des écoles, nous serons en mesure de réaliser une économie notable, sans nous créer d'obligations. L'école bâtie, les registres d'inscription des écoliers seront ouverts à tous au grand jour dans la salle de la Djemâa. Il sera dit et répété que l'école est faite pour tous, pour les pauvres et pour les riches. Ainsi, constituée d'une manière absolument indépendante, cette institution nationale ne subira aucune influence individuelle.

C'est alors, mais alors seulement que les donations gracieuses des particuliers riches pourront être acceptées. Ils en retireront encore un grand honneur ; et leurs compatriotes leur sauront gré du concours qu'ils auront prêté au gouvernement dans une œuvre qui intéresse particulièrement la Kabylie ; mais ce concours n'aura pas été indispensable. D'ailleurs quelque précieux que puissent être ces sortes de présents, ils n'auront jamais une valeur égale à celle des donations publiques des villages : par suite il ne sera pas nécessaire d'en récompenser les auteurs outre mesure, surtout au détriment des libertés municipales que notre devoir est d'accroître et de protéger.

#### Des fractions maraboutiques et des influences religieuses

Dans la grande Kabylie comme dans tous les autres groupes ethnographiques de l'Algérie, les fractions maraboutiques sont nombreuses, ce que prouve le tableau suivant, relatif à la seule commune mixte de Fort-National.

Villages entièrement maraboutiques :		
Beni Raten	Arous	150 habitants
	Isahnounen	70 "
	Agouni Bou Rèr	200 "
	Aït Meraou	400 "
	Iril n Tazèrt	140 "
Beni Fraoucen	Tiliouin	201 "
Beni Khelili	Mgheira	471 "

Groupes maraboutiques :	
Dans le village de Adeni,	Hameau de Mestiga.
Dans le village de Tamazirt,	Ibehlal, Tala Amara.
Dans le village de Aït Yagoub,	Aït Sidi Ameer ou Braham.
Dans le village de Aït Haq,	Aït el Hamel.
Dans le village d'Azzouza,	Ibachiren,
Aït el Ouateq,	El Kantra.
Dans l'agglomération de Tizi Rached,	Achlou, la moitié de Bou Shel, les deux-tiers d'Igouan, la moitié d'Agouni Djilban, un quart d'Iril G'Ifri.

Dans le village d'Aguemoun,  
 Dans le village de Aït Frah,  
 Dans le village de Aït Atelli,  
 Dans le village d'Ikheldjen,  
 Dans le village d'Ifenaïen,  
 Dans le village de Tablabalt,  
 Dans le village de Taddèrt bou Adda,  
 Dans le village de Miser,  
 Dans le village d'Aït Mimoun,  
 Dans le village de Tizgirt (B. Yenni),

A Djemâa Sahrig,  
 Chez les Beni Khellili,

Groupes maraboutiques :  
 une portion des Aït Sidi Mhamed ou Braham.  
 id.  
 id.  
 Hameau d'Agoulmîm.  
 Hameau de Bou Djen.  
 quelques Ibahlen.  
 Hameau de Iesklaouin.  
 Miser bouadda (cheurfa).  
 Aït Iehalem.  
 Tensaout,  
 Aït Sidi Ameur.  
 Hameau de Bou Zârir.  
 la moitié d'Ichenoufen, et une portion  
 de Tendelest.

Il est généralement admis que ces fractions maraboutiques sont d'origine étrangère, marocaine, et que leurs ancêtres se sont introduits dans la Kabylie vers le xv<sup>e</sup> siècle. Le point de départ de ce mouvement religieux est la Saguiet-el-Hamra. Suivant les vallées, comme avaient fait autrefois les colons romains, et comme nous faisons nous-mêmes, s'établissant dans les plaines, ou du moins n'affectant pas exclusivement des positions défensives à l'édification de leurs demeures, finissant presque toujours par se joindre intimement à la population indigène sans toutefois se confondre avec elle, si bien qu'aujourd'hui même beaucoup d'entre eux, compris dans l'enceinte des villages kabyles, n'en font cependant pas partie intégrante, ces marabouts se sont insinués dans le pays comme des hommes de paix, des conciliateurs souvent écoutés dans le tumulte des guerres civiles, et à ce point de vue, ils ont dans l'histoire encore si obscure de la Kabylie, comme dans celle de tous les pays berbères, une place honorable qu'on ne saurait leur dénier sans injustice. L'Afrique septentrionale, et surtout le Sahara, nous offre encore maint exemple qui nous explique leur action. On n'ignore pas que dans le Sahara les groupes maraboutiques nettement distincts des groupes militaires, offrent seuls des garanties d'ordre et de sécurité, assurent le commerce, protègent les étrangers. L'instruction religieuse est en même temps une sorte de privilège des marabouts ; mais cette instruction qui ne nous est pas toujours aussi contraire qu'on le pense, ne s'est jamais développée à l'excès chez les Kabyles, laborieux, raisonneurs, et peu disposés au fanatisme. Il s'ensuit que la grande Kabylie, le rôle des marabouts quelque considérable qu'il ait pu être, a toujours été presque exclusivement politique.

Or ce rôle a cessé naturellement le jour où la conquête française a imposé et garanti la sécurité dans tout le territoire kabyle. Jamais les fractions maraboutiques n'ont revendiqué par devant nous d'autorité. D'ailleurs le gouvernement fut parfaitement décidé dès le principe à n'en tenir aucun compte, et la facilité avec laquelle ce rouage, qu'on aurait pu croire indispensable, fut officiellement supprimé est un argument sans réplique en faveur des administrateurs qui s'efforcent de gouverner directement les indigènes. Comment admettre en effet que les associations guerrières des *kebilât* soient chose plus considérable que les fractions maraboutiques ? Comment supposer que tel ou tel chef de guerre ou fils de chef ait plus d'attaches dans le pays que les ordonnateurs pacifiques qui faisaient justement équilibre aux guerriers ?

En ce qui concerne les écoles, nous n'aurons donc à tenir aucun compte des fractions maraboutiques. Il est bon de répéter qu'elles se distinguent fort peu des autres, qu'elles cultivent la terre, qu'elles vivent de leur travail, qu'elles se confondent avec la masse kabyle dans tous les actes de la vie commune, enfin que les Kabyles ne leur accordent même plus les aumônes dont ils leur faisaient un privilège. Il ne leur reste en un mot aucune autorité. D'ailleurs si (et je ne puis le prévoir) nous rencontrions quelque difficulté dans une fraction maraboutique, il serait aisé de la ramener en lui représentant le rôle élevé, civilisateur, qu'elle jouait autrefois avant notre arrivée. « Ce sont, lui dis-je, les marabouts qui ont les premiers introduit la science dans ces montagnes sauvages. Nous reprenons et

nous améliorons votre œuvre avec des ressources plus grandes, et c'est sur vous que nous comptons d'abord.» Cet argument dont je me suis déjà servi est d'un effet certain, si l'on s'adresse à la fraction tout entière. Il est moins sûr si l'on converse avec un individu ; mais, dans toute cette affaire, c'est à la foule et non pas aux individus qu'il faut s'en prendre.

Du moins, j'ai constaté dans mon interrogatoire de Fort-National que, indistinctement et sans rien revendiquer, les fractions maraboutiques acceptaient nos offres comme toutes les autres. On peut voir plus haut, dans la liste des votants par « oui » et par « non » sur l'acceptation des écoles dans la commune mixte qu'un seul sur six des villages complètement maraboutiques représentés par leurs amins, a répondu « non », savoir le village de Tiliouin, et que, dans les autres villages en quelque sorte mixtes, c'est-à-dire comportant des fractions maraboutiques plus ou moins considérables, l'influence de ces fractions ne nous a pas été contraire. Aussi les villages de Taourirt Adeni, Tamazirt, Aït Yagoub, Aït Hag, Azouza, Tizi Rached, Agouni Ajilban, Aguemoun, Ikheldjen, Ifenaïen, Tablabalt, Taddert Bou Adda, Aït Mimoun, Tigzirt, Djemâa Sahridj, ont répondu « oui ». Le seul village de Miser, dont le hameau inférieur (Miser Bouadda) est habité par des marabouts (Cheurfa) a répondu « non ». Il est vrai que ces réponses sont celles des amins ; mais si les fractions maraboutiques avaient eu les intentions hostiles et surtout l'influence qu'on leur attribue, il est certain que la démonstration des tamen dans la cour du Bureau de Fort-National n'aurait pas présenté la spontanéité et l'unité presque absolue qui m'ont si vivement frappé.

Ce n'est pas qu'en temps de guerre et même en temps de paix, quand la population Kabyle est violemment ou lourdement agitée par diverses causes politiques et sociales dont la principale est le ressentiment de l'injustice, les influences religieuses ne puissent être redoutables. Alors on voit paraître des marabouts qui, dans des conciliabules secrets, sur les marchés, puis ouvertement au sein même des djemâat, prêchent la guerre sainte. Pendant longtemps encore, les révoltes des Kabyles auront une forme religieuse, comme celle des paysans de Westphalie au XVI<sup>e</sup> siècle et des paysans des Cévennes au XVII<sup>e</sup> siècle, et la raison toute historique de ce phénomène remonte fort loin dans le passé, bien au-delà de l'Islamisme ; mais ces marabouts sont des personnages isolés dont le rôle est tout exceptionnel, et n'ont que le nom de commun avec les fractions ou villages maraboutiques. C'est ainsi que des moines catholiques ont pu soulever l'Espagne contre Napoléon I<sup>er</sup> sans que pour cela ce pays fût inaccessible aux idées modernes.

Il est cependant un personnage généralement d'origine maraboutique, que nous ne saurions négliger pour le présent, je veux dire : le taleb, ou instituteur musulman. Les tolba sont peu nombreux en Kabylie, et leur enseignement qui n'a jamais porté beaucoup de fruits est réduit aux éléments de la langue arabe et aux idées les plus simples de l'Islamisme. Il ne nous sont pas hostiles. Au contraire la plupart d'entre eux sont prêts à se joindre à nous, et je puis même dire qu'ils souhaitent des places de moniteurs dans nos écoles. Cet arrangement paraît d'abord acceptable ; mais il est peu de questions plus délicates. Ils tiennent au peuple par divers côtés. Ils sont, comme nos maîtres d'école, « secrétaires du village ». Ils sont pauvres, amis des pauvres. Enfin, chez les Kabyles, comme partout ailleurs, l'homme qui élève les enfants jouit de la considération publique. Est-il sage de les écarter absolument ? Est-il prudent de fortifier de leur dépit l'action sourdement hostile de quelques « grands chefs » ? Considérons que nous ne les détruirons pas, et qu'ils subsisteront toujours en dehors de nous.

D'autre part l'introduction du taleb dans l'école française offre un danger réel. Ce n'est pas à nous d'islamiser les Kabyles, et comment peut-on prétendre exclure d'une école tout enseignement religieux, si l'on y entretient un maître chargé d'enseigner aux enfants la langue du Coran ?

On ne peut trancher cette difficulté qu'en déclarant hautement comme je l'ai fait à Fort-National, à Taka et à Soumeur, que la langue arabe est utile aux Kabyles seulement en tant que langue commerciale, et que par suite et ce sera le complément, mais non la base de leur instruction dans nos écoles. Nous enseignerons l'arabe aux enfants à partir de l'âge de quatorze ans, au sortir de l'atelier. Alors le taleb adjoint à l'école à titre de moniteur leur donnera des leçons une fois par jour, mais en se servant uniquement de livres non religieux. D'ailleurs il faudrait compter plus d'une année et plus d'une heure par jour avant que nos écoliers puissent comprendre un verset du Koran. Ainsi le taleb pourra recevoir la rétribution qui lui tient à cœur autant que son enseignement même et son

action ne sera pas nuisible. Il serait en outre utile de spécifier que les seuls tolba actuellement en exercice dans les villages seront agréés par nous. On les remplacera après décès par des moniteurs français, sachant l'arabe.

#### Du Concours de MM. les Administrateurs des communes mixtes

L'instituteur français tel que je le conçois dans la grande Kabylie est un homme très instruit, d'âge moyen, marié, éprouvé déjà dans un autre poste universitaire, enfin prenant de haut la mission dont il est investi. A côté de l'administrateur et du juge, il a charge d'agir sur les enfants d'un peuple dont ses collègues gouvernent les hommes : il prépare l'avenir. Dans cette région frémissante, il est la France civilisatrice, et c'est à lui surtout qu'il appartient de résoudre ce grave problème : faire pousser pacifiquement l'esprit moderne chez un peuple islamisé. On ne saurait le comparer à nos instituteurs ordinaires.

Il ne prononce pas une parole qui ne modifie les idées morales, religieuses sociales de son auditoire. Son action n'est préparée par rien, et bien loin qu'elle soit continuée par le père sur l'enfant elle se communique de l'enfant au père. Cette simple phrase : « Mon enfant, respectez votre mère et aimez vos sœurs » n'est pas banale chez les Beni-Raten qui ont décidé en assemblée solennelle, il y a cent ans, que la femme serait absolument déchu de tout droit, même dans la famille. Les plus courts de nos résumés d'histoire, les plus élémentaires de nos leçons de géographie renversent tout un système d'idées fausses non seulement dans les jeunes têtes kabyles qui les reçoivent, mais, de proche en proche, dans des villages entiers.

L'instruction, la morale, la politique ne font qu'un chez les Kabyles dont toutes les idées sont étroitement enchaînées, comme il arrive chez les peuples qui n'ont pas encore rompu l'enveloppe religieuse. L'œuvre de l'instituteur est commune au juge et à l'administrateur. Il ne saurait leur être ni soumis ni supérieur mais il doit s'entendre sans cesse avec eux. S'il s'isole dans son programme, et dans ses rapports hiérarchiques, il perdra la moitié de sa peine. Si l'on peut admettre qu'en France les services d'État parfaitement distincts ne se tiennent ensemble qu'à leurs origines, il n'en est pas de même entre la Méditerranée et le Djurdjura. La civilisation doit se présenter comme un tout compact à des populations qui ne comprennent pas encore que l'homme qui commande ne soit pas celui qui juge, et à plus forte raison que celui qui instruit puisse avoir sa règle particulière. Ces considérations politiques ne sont pas superflues, et je les exprime ici précisément parce que, d'après tout ce que j'ai vu et entendu, l'œuvre que nous voulons réaliser sera compromise si l'on ne sait pas y concentrer toutes les bonnes volontés dans un accord fraternel. Les administrateurs sont les représentants de l'autorité française. Les Kabyles leur accordent une entière confiance, quelques-uns par suite de l'ancienne discipline, les autres (et-ceux là forment la majorité), parce que le gouvernement civil leur semble avec raison plus capable qu'aucun autre de protéger leurs intérêts. Ce qu'ils veulent est toujours accompli, et même, quand elle est invitée à délibérer sans aucune contrainte, la population ne néglige pas de leur plaire. Les deux grands entretiens de Fort-National et de Soumeur cités plus haut ont été d'autant plus décisifs que ces Messieurs m'accompagnaient et fortifiaient l'autorité de M. le Ministre de l'Instruction publique. Imagine-t-on un instituteur, quelque mérite qu'on lui prête, perdu dans un groupe de villages kabyles sans que l'administrateur s'intéresse à lui ? Je ne pense pas qu'une telle situation puisse devenir périlleuse ; mais j'affirme que l'école serait alors de moins en moins fréquentée et il faudrait changer ou l'instituteur ou l'administrateur pour lui rendre sa prospérité.

Heureusement, ces sortes de conflits ne sont pas à craindre. Déjà MM. les Administrateurs de la Kabylie rivalisent de zèle avec l'Université. A Fort-National, j'ai vu M. l'Administrateur interroger des pères de famille qui avaient cessé d'envoyer leurs enfants à l'école de Tamazirt. Ils étaient une quinzaine dans son cabinet, le visage ouvert et prêts à répondre. M. l'administrateur appelait chacun d'eux par son nom, et lui demandait sans brusquerie, mais avec fermeté, le motif de sa conduite. L'un avait eu besoin de son enfant pour garder le troupeau, l'autre pour l'aider dans un labour. Ils promettaient successivement de hâter leur travail et de rendre aux enfants leur liberté. Des convocations de ce genre ont lieu toutes les semaines. Certes, c'est là de bonne et prévoyante administration ;

mais il y a plus. En même temps que M. le Ministre de l'Instruction publique prenait la résolution généreuse de doter la Kabylie de quinze écoles primaires, chacun des administrateurs des quatre communes mixtes, se proposait pour sa part, et en raison de ses ressources, d'agir dans le même sens. Je n'ai pu recueillir sur ce point important que le détail des projets de MM. les Administrateurs de Fort-National et de Ain Hammam, M. l'Administrateur du Haut Sébaou étant absent quand je visitai Ilmaten, et le temps m'ayant manqué pour me rendre à Azeffoun ; mais ces éléments nous permettent surabondamment d'apprécier le prix d'un tel concours, et même de déterminer comment il faut être encouragé.

Je constate, en principe, que l'enseignement de la langue française aux Kabyles et l'étude du dialecte kabyle par les Français est, aux yeux de l'administration, d'une supérieure nécessité. Déjà M. le Gouverneur Général a décidé, sur ma demande, qu'il serait constitué une prime de langue kabyle semblable à la prime de langue arabe, avec cette différence que la première serait conférée par l'école supérieure des Lettres. Or, dans le même temps, à la date du 17 novembre 1880, M. le Sous-Préfet de Tizi-Ouzou, adressait une circulaire à MM. les Administrateurs de la grande Kabylie, par laquelle il les invitait à faire composer par leurs khodjas des dialogues français-kabyles sur le modèle du meilleur des dialogues français-arabes afin de « faciliter nos rapports directs avec les indigènes ». Ce travail doit être terminé aujourd'hui, et paraîtra à Alger très prochainement. Le lendemain, dans une circulaire semblable, la création d'un journal français-kabyle était projetée, journal dont le texte rédigé avec soin dans les deux langues « habituera les indigènes à notre alphabet », et le 26 novembre, MM. les Administrateurs étaient convoqués pour le 1<sup>er</sup> décembre à Tizi-Ouzou, afin de s'entendre sur la direction qui lui sera imposée, et sur les moyens de l'alimenter.

C'est dans cette voie qu'est entré avec une décision rare et une extrême hardiesse M. l'Administrateur de Fort-National. Il estime non sans raison que nous avons déjà perdu beaucoup d'années précieuses depuis la conquête de la Kabylie, et qu'il est grand temps d'y remédier. Suivant lui, les trois ou quatre écoles primaires tout au plus que fondera M. le Ministre dans la commune mixte de Fort-National, si l'on limite à 15 le nombre total des créations de ce genre dans les quatre communes mixtes, ne sauraient suffire à l'instruction élémentaire des enfants que peut fournir une population de 46 000 âmes. Il faut considérer en outre que les villages kabyles sont dispersés sur des pitons, et séparés souvent par des ravins très larges. Avec quelque soin que l'on choisisse les emplacements des écoles, un grand nombre d'enfants resteront en dehors de leur action. Sans doute ces écoles se multiplieront plus tard ; mais, pour le présent, elles seront insuffisantes. Il est enfin nécessaire d'observer que le maître français et son adjoint dans chacune d'elles seront forcés de consacrer un temps considérable aux premiers éléments de la langue française que ce temps puisse être réduit à six mois comme le prouve mainte expérience faite dans l'école de la commune de plein exercice de Fort-National, et ailleurs, ces six mois auxquels il faut ajouter le temps des vacances et les fêtes, sont presque une année scolaire. N'auraient-ils pas avantage à recevoir des enfants déjà préparés ?

En conséquence, M. Sabatier propose de créer par lui-même, en dehors de nos écoles primaires, dans la commune mixte de Fort-National, six petites écoles que l'on pourrait appeler « écoles préparatoires à l'Enseignement primaire. » Elles seraient situées à proximité des villages trop distants des premières. Elles n'exigeraient que la construction d'une maison kabyle ordinaire, très peu coûteuse. Elles ne seraient desservies que par un moniteur kabyle sachant le français. La seule tâche de ce moniteur serait d'apprendre aux enfants les rudiments de notre langue. La dépense totale de cette tentative dont on pourrait attendre d'excellents résultats ne s'élèverait pas au-dessus de 37 200 F la première année, à raison de 5 000 F par école et de 1 200 F par moniteur. Ensuite il ne resterait à solder par an que 7 200 F. Ces moniteurs sont prêts car nous comptons dans la seule commune de Fort-National, non pas six, mais près de quinze jeunes hommes nés en Kabylie et capables d'enseigner la langue française. Enfin, les ressources de la commune mixte de Fort-National n'étant pas très considérables, M. l'Administrateur souhaite que le ministère de l'Instruction publique lui alloue les crédits nécessaires, soit 37 200 F la première année, et 7 200 F chacune des années suivantes, se chargerait en retour de faire faire les constructions et de s'occuper activement du recrutement. Je n'ignore pas à quelles objections cette proposition peut donner lieu. On admettra

difficilement que M. le Ministre consente à remettre une somme aussi considérable de gré à gré en quelque sorte entre les mains de l'administrateur d'une commune mixte, et cependant il est certain que l'action de cet administrateur entendue comme l'expose M. Sabatier, contribuerait à la prospérité de nos écoles primaires, et développerait rapidement les germes d'écoles nouvelles. Je pense qu'il serait aisé de tout concilier en subordonnant la faveur de M. le Ministre à certaines conditions expresses dont la première serait que les emplacements choisis par M. l'Administrateur, puis les bâtiments une fois terminés, fussent approuvés par M. le Ministre ; la seconde que M. le Ministre nommât les instituteurs kabyles ; la troisième que ces établissements d'enseignement, aussi élémentaires qu'on les imaginât, fussent toujours placés sous le contrôle de l'inspection académique.

Le projet de M. l'administrateur de la commune mixte du Djurdjura est tout aussi louable. M. Lapaine estime, comme son collègue, que le nombre de nos écoles primaires ne sera pas suffisant, mais il ne se place pas exactement au même point de vue. Sans ambitionner de fonder des écoles rivales de celles de l'État, il espère être bientôt en mesure de créer deux établissements capables de satisfaire à tous les besoins de l'enseignement primaire, bien entendu. Toutefois ces établissements seront construits « à la kabyle », c'est-à-dire à bon marché, et malheureusement peu durables peut-être. Cette tentative qui mérite les plus hauts encouragements ne soulève d'abord aucune difficulté parce que les dépenses en seront supportées exclusivement par le budget de la commune mixte du Djurdjura la plus riche de toute la Kabylie. Cependant il est à prévoir, il est même certain que le traitement du personnel incombera au ministère de l'Instruction publique. Par suite le ministère ne saurait le désintéresser ni des emplacements choisis par M. l'administrateur, ni de la distribution des bâtiments qu'il fera construire. C'est affaire de tempéraments et de délicatesse.

En somme, qui n'admirerait ce consentement vers le bien, cette prédisposition généreuse à toutes les entreprises qui honorent la France en assurant sa sécurité. Élevons-nous plus haut maintenant. Nous verrons M. le Gouverneur général nous donner l'exemple de l'initiative et confirmer toutes nos espérances par des promesses si libérales que le succès nous est garanti désormais même dans les limites étroites de nos ressources financières.

J'ai parlé ci-dessus de communaux Kabyles. Ces sortes de biens-fonds nommés *mechmel* sont la propriété de chaque village. Un grand nombre demeurent en friche ; quelques uns ont servi ou servent encore de cimetières ; d'autres ont été l'emplacement d'une *zaouïa* ; d'autres, mais fort rares, sont consacrés par la tombe de quelque marabout. Bien que les Kabyles en connaissent fort bien les limites, ils n'ont pu toujours les défendre contre les envahissements de ce que nous appelons les grands chefs, et de là résultent certaines difficultés auxquelles une administration consciencieuse va mettre terme. Il suffit de les recenser avec exactitude, puis de les louer officiellement au plus offrant. C'est là une ressource qui, minime dans certains endroits sera considérable dans d'autres. Ainsi les biens *mechmel* sont très nombreux et très étendus chez les Beni-Yenni.

On peut se demander encore si la prospérité des *mechmel* sera maintenue à chaque village, ce qui semble d'abord le plus convenable, ou si elle sera dévolue à la commune mixte, ce qui assurerait peut-être une répartition plus équitable de ce genre de revenu, ou enfin si l'État s'en rendra acquéreur, mode de spoliation qui serait peu goûté des indigènes ; mais au demeurant, il est certain que cette question des *mechmel*, dans quelque sens qu'elle soit résolue, dépend de M. le Gouverneur de l'Algérie.

Les Kabyles qui estiment leurs propriétés individuelles si bien aménagées beaucoup plus que leurs communaux à peu près incultes, ne font le plus souvent aucune difficulté à nous accorder un *mechmel* en vue de l'installation d'une école. C'est là une sorte de règle à laquelle je n'ai trouvé que deux explications, à Djemâa-Sahridj, et à Taka. J'estime qu'en principe chaque village a le droit incontestable de faire une telle donation ; mais n'est-ce point engager l'avenir, et ne faut-il pas évidemment, pour que cette donation soit valable, que M. le Gouverneur la ratifie ? Cette réserve est encore plus nécessaire si les *mechmel* doivent à bref délai être attribués aux communes mixtes. Alors ce ne seront plus les Kabyles, ce sera M. le Gouverneur lui-même qui les offrira à l'Université. J'ajouterai que même dans le premier cas, c'est à M. le Gouverneur que les Kabyles offrent leur bien communal en réalité. Par conséquent, M. le Gouverneur est seul ici le dispensateur d'une faveur précieuse d'où peut résulter une économie que je n'évalue pas à moins de douze mille francs en admettant que la moitié de

nos écoles soit bâtie sur des terrains mehmel, et que la valeur moyenne de chacun de ces terrains soit de mille six cents francs.

D'autre part il faut considérer que, si l'on excepte la voie de Tizi-Ouzou à Fort-National prolongée jusqu'au Col de Tirourda, la grande Kabylie est encore dépourvue de routes carrossables. Les transports s'y font à dos de mulet quelquefois dans des conditions très difficiles; car le pays n'est qu'un réseau de vallées profondes, et les pluies détrempent avec une égale facilité les terrains schisteux du Djurdjura et les argiles du Sébaou. De là résulte une surélévation incroyable du prix de revient des matériaux rendus à pied d'œuvre dans toute cette région, et d'autant plus grande que l'on s'éloigne davantage de Tizi-Ouzou dans la direction du Haut-Sébaou. Je donnerai plus loin en son lieu le détail de ces prix; mais je puis affirmer déjà qu'une construction qui coûte quinze mille francs à Tizi-Ouzou en coûte vingt à Fort-National, presque trente à Ilmaten et chez les Illoulen-Oumalou. Si donc il n'était aucun moyen de nous affranchir de cette surtaxe imposée par la nature du pays, le nombre de nos écoles devrait être réduit de moitié, ou la somme que le ministère et le conseil général se proposent de dépenser devrait être doublée, sans contestation.

Mais ici, comme dans le cas précédent, M. le Gouverneur général peut d'un seul mot lever l'obstacle. Les prestations indigènes ont été jusqu'à cette heure attribuées aux communes mixtes. Bien qu'elles soient réclamées en ce moment par le service des Ponts et Chaussées, afin d'être affectées à la création ou à l'entretien des grandes voies, elles sont encore à la libre disposition des administrateurs, c'est-à-dire de M. le Gouverneur de l'Algérie. Cette forme d'impôt parfaitement régulière a toujours été payée par les indigènes sans la moindre répugnance. Il se présente même des cas, où les Kabyles offrent eux-mêmes de s'imposer un surcroît de contribution, par exemple quand il s'agit de la réparation immédiate et non prévue d'un chemin ou d'une fontaine. D'autre part, si les moyens mécaniques qu'ils emploient sont fort simples, la multitude des travailleurs ne laisse pas que de produire des résultats très satisfaisants, et certes, en ce qui concerne la création des écoles, je ne doute pas que l'affectation d'un nombre assez considérable de journées de prestations kabyles au transport des matériaux suffise à les réduire à un prix normal. Pour exprimer toute ma pensée, j'estime que les prestations kabyles peuvent supprimer entre les prix de construction d'école toutes les différences qui résultent des distances et des difficultés du terrain, de telle sorte que les écoles du Haut-Sébaou, des Illoulen-Oumalou, des Beni-Yenni, de Taka, et tant d'autres ne coûteraient pas plus cher qu'une école bâtie à Fort-National. Cette considération est d'une importance capitale. Le bordereau du génie de Fort-National est accepté par tous les entrepreneurs dans la Kabylie entière, déduction faite des transports de Fort-National à pied d'œuvre: par suite, en admettant que ces transports soient exécutés par voie de prestation, rien n'est plus simple que de calculer le prix de nos constructions d'une manière parfaitement exacte sans exposer l'État à l'avidité des spéculateurs.

Or, M. le Gouverneur regardant avec raison la fondation d'écoles françaises en Kabylie comme une des œuvres politiques les plus importantes qu'on ait jamais tentées dans ce pays, et d'ailleurs animé plus encore que nous-mêmes du désir de relever nos indigènes de leur état misérable, offre le premier, non seulement de réaliser toutes les offres que les Kabyles nous ont déjà faites, mais encore de nous faire présent des communaux, et surtout des prestations qui nous seront nécessaires. Voilà certes qui est décisif, et me permet d'affirmer que l'œuvre de M. le Ministre sera accomplie toute entière. Qu'il me soit permis d'exprimer ici au nom de tous ceux qui aiment l'Algérie et comprennent que son salut est lié à la cause si juste, si humaine, si française, de l'instruction des indigènes, le sentiment d'une profonde reconnaissance envers M. le Gouverneur.

## Des emplacements, des dimensions et de la distribution des écoles

Certains villages kabyles, tels que Aït-el-Ahsen des Beni-Yenni, Aït Frah, Taourirt-Tamaqrant, Aït-Atelli des Aït-Iraten, Taka des Aït-Yahia, sont assez considérables pour mériter seuls une école primaire; mais ces villages sont toujours accompagnés, dans un cercle assez restreint, d'autres moins importants, qui ne peuvent leur être absolument sacrifiés. D'autre part, et le plus souvent, sur des pitons et sur les pentes des longues crêtes montueuses, c'est un éparpillement de hameaux qu'il

nous faut concentrer en groupes scolaires. De là ce principe que les emplacements d'école doivent être déterminés en raison non seulement de la densité de la population, mais encore des habitudes locales, et de la facilité des communications. J'estime aussi qu'il faut éviter de bâtir l'école dans un village parce que les maladies contagieuses qui pourraient s'y produire ne manqueraient pas de se propager chez les enfants et par leur moyen dans tous les villages voisins. A cette raison, les Kabyles en ajoutent une autre : « Vous réunirez, disent-ils, dans vos écoles, non seulement des enfants, mais des jeunes gens de tout âge. Or les mœurs des étudiants ne sont pas meilleures en Kabylie qu'ailleurs, comme le prouve la réputation des *tolba* de la *zaouïa* de Ben-Driss, et vous n'ignorez pas la sévérité de nos lois concernant les femmes. » Enfin, dans certains cas, par exemple à Ilmaten et à Djemâa Sahridj, ou des villages français sont créés non loin des villages kabyles, l'école devra servir aux uns et aux autres. Rien n'est plus désirable, et, comme je l'ai constaté dans l'école de Fort-National, rien n'est plus favorable à l'assimilation que le mélange des enfants des deux races sous la direction d'un maître habile.

L'école sera donc située en dehors des villages, à proximité du plus considérable de chaque groupe, et de manière à recueillir le plus grand nombre d'enfants possible. Les enfants kabyles ne redoutent pas la marche qui d'ailleurs leur est salutaire : c'est ainsi, qu'il en vient plusieurs tous les jours de Taourirt-Tamaqrant à l'école de Fort-National, mais, à cause des pluies et des neiges de l'hiver, surtout à cause de l'inégalité du terrain dans la région du Djurdjura, je ne pense pas que le rayon de l'école puisse dépasser utilement trois kilomètres.

La Kabylie est un pays sain ; cependant la fièvre s'y rencontre en certains lieux connus des indigènes, et cette raison m'a forcé quelquefois de négliger des emplacements convenables à tous autres égards. En général il faut fuir les vallées et les bas-fonds. L'eau fait rarement défaut, et elle est presque toujours bonne ; mais on ne saurait exiger absolument que chacun de nos terrains contienne une source, quand des villages entiers, très prospères, n'en possèdent pas, et se contentent d'envoyer les femmes et les enfants chercher de l'eau à quelque distance. Tel est le cas de Aït-Mimoun et de Aït-Sarba des Beni-Yenni. Il sera toujours possible d'amener l'eau dans la fontaine de l'école au moyen de quelque travail ou service supplémentaire.

La forme des terrains donne lieu à des considérations très importantes. Il est facile de déterminer un espace plan à Djemâa-Sahridj ; et Ilmaten offre un des emplacements les plus unis qui se puissent voir ; mais il n'en est pas de même aux environs de Fort-National, ni dans le Djurdjura. A part un lieu nommé Timammert-el-Had près d'Icherriden, je ne connais pas dans cette région de terrain qui ne s'incline en pente raide. La plupart des pitons sont occupés par des villages, et d'ailleurs je ne pense pas que cette forme de terrain convienne à une école. Le mieux est assurément de bâtir sur une portion de crête parce qu'on y trouve un sol égal au moins en longueur ; mais dans plusieurs cas on sera forcé de se contenter d'un flanc de colline. Les travaux de terrassement seront alors assez considérables. Il résulte de cette diversité que les écoles ne pourront pas être toutes construites absolument sur le même modèle.

En ce qui concerne l'orientation, il est aisé d'établir les bâtiments d'école suivant les prescriptions réglementaires sur les terrains parfaitement plans, tels que ceux de Djemâa-Sahridj et d'Ilmaten ; mais il n'en est pas de même ailleurs. Sur les crêtes, les écoles seront nécessairement orientées comme les crêtes elles-mêmes ; sur les pentes, la situation de l'école sera également commandée par la nature. Je conseillerai d'éviter que l'école soit tournée du côté du Djurdjura d'où proviennent des coups de vent et des tourbillons de pluie et de neige terribles ; mais ce désagrément peut être atténué par des avantages, et je discuterai ces sortes de compensations quand je traiterai dans le détail de la fondation des écoles sur certains points déterminés. D'ailleurs les enfants kabyles sont habitués à leur climat et robustes comme tous nos jeunes montagnards.

La proximité d'un chemin facile est, encore plus que l'orientation vers l'est ou vers le nord, une prescription réglementaire et essentielle. Presque toutes nos écoles seront situées au bord de routes carrossables ou de chemins mulétiers excellents, aucune ne sera dépourvue de voies de communication. Les Kabyles n'ont jamais négligé d'entretenir leurs chemins. Ils les empierrèrent même avec assez d'art pour que des archéologues aient cru y reconnaître un travail romain.

La dimension des écoles dépend du nombre des enfants qui les fréquentent. Jusqu'ici ce nombre n'a pas été en rapport direct avec celui de la population dans les écoles des Pères Jésuites de Djemâa



Sahridj et de Beni-Yenni, ou dans celles des Pères Blancs des Menguellat, des Sedka ou des Beni-Ismaël. Je ne pense pas que la première ait jamais compté plus de quarante élèves assidus, la seconde plus de trente, et les suivantes plus de vingt ou vingt-cinq ; mais qui peut prévoir l'avenir, et surtout qui oserait affirmer, après les promesses formelles que j'ai citées, que nos créations nouvelles, absolument dégagées de toute apparence religieuse, n'entreront pas dès le premier jour dans une ère de prospérité toujours croissante ? C'est sur le succès qu'il nous faut compter, et nous serions coupables assurément de ne pas élever nos espérances bien au-dessus de la réalité.

Quinze écoles ne suffiront certainement pas à toute la grande Kabylie ; plus tard ce nombre sera doublé, car les seules communes du Djurdjura et de Fort-National en exigent, si nos prévisions se réalisent, près d'une vingtaine et ce ne sera pas trop que dix autres pour les communes d'Ilmaten et d'Azeffoun.

La Kabylie toute entière, telle que MM. Hanoteau et Letourneux nous l'ont présentée dans leur ouvrage intitulé : *La Kabylie et les coutumes kabyles* (t. I, p. 236), c'est-à-dire la somme des anciens cercles militaires de Fort-Napoléon, Tizi-Ouzou, Drah-el-Mizân, Dellys, comprend 275 809 habitants répartis sur une surface de 365 904 hectares, ce qui nous donne une population spécifique de 75 habitants par kilomètre carré. Ces chiffres qui sont ceux du recensement de 1866 vérifiés seulement quand on l'a pu faire au moyen des *timecheret* ou partages de viande, nous paraissent aujourd'hui en dessous de la réalité. Il en résulte que la population spécifique de la Kabylie est sensiblement supérieure à celle de la France qui n'est que de 68 habitants, qu'elle est le double de celle des départements des Landes, de la Corse et de la Lozère, le triple de celle des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes. Dans certaines régions et spécialement dans la plus difficile, la densité de la population y est tout à fait surprenante. Ainsi : « Six départements français seulement, dont deux, la Seine et le Rhône sont exceptionnels, ont une population spécifique supérieure à celle du cercle de Fort-Napoléon, qui se trouve classée entre celle du Haut-Rhin et celle du Pas-de-Calais. »

En limitant notre action d'abord en territoire des quatre communes mixtes de Fort-National, Djurdjura, Ilmaten, Azeffoun, c'est-à-dire en négligeant à peu près tout le territoire de Tizi-Ouzou et de Drah-el-Mizân, nous restons cependant en présence de près de 140 000 Kabyles. Or nous lisons dans l'ouvrage de M. Félix Narjoux, architecte de la ville de Paris, intitulé : *écoles primaires et salles d'asiles*. Paris, Delagrave 1879, chap. III, sous la rubrique *Rapport du nombre des élèves d'une école avec la population d'une commune* : « Les diverses statistiques dressées à ce sujet ont établi que la moyenne des enfants en âge de fréquenter l'école était de 20 % de la population dans les communes possédant une salle d'asile, et de 15 % dans les autres. Une commune de 1 000 habitants, par exemple, aura donc 200 enfants en âge scolaire, c'est-à-dire de 4 à 14 ans, dont 50 devront aller à la salle d'asile et 150 à l'école primaire. C'est là le point de départ, la base du calcul nécessaire pour se rendre compte de la population scolaire d'une commune et, par suite, du nombre d'enfants que doivent contenir les salles de classe. »

« Il ne faut pas perdre de vue que la moyenne que nous venons d'indiquer cesse d'être exacte dès que la population de la commune vient à se modifier. Il est donc prudent dans le calcul du nombre d'enfants que peut renfermer une école, de tenir compte de l'accroissement probable du nombre d'habitants de la commune. »

Si l'on adoptait cette règle de calcul, il faudrait de toute nécessité prévoir dans la population des quatre communes mixtes de Fort-National, Ilmaten, Azeffoun, Djurdjura 28 000 enfants en âge scolaire, dont 21 000 capables d'entrer dans l'école primaire. Réduisons ce nombre des deux-tiers. Il est évidemment impossible de descendre plus bas. Cette réduction nous donne cependant encore 7 000 élèves, et j'estime en effet que tel sera le chiffre de notre population scolaire dans les anciens cercles militaires de Fort-Napoléon et de Dellys. Or, bien que le *Règlement pour la construction et l'ameublement des maisons d'école de 1880* nous permette (1, 11) d'élever l'effectif d'un groupe scolaire jusqu'à 750 élèves, je pense que ni nos ressources ni la multitude des intérêts à desservir, ne nous permettront de bâtir de grands établissements centraux, des collèges primaires en quelque sorte. Il nous faudra diviser nos efforts, agir sur le plus grand nombre possible de points à la fois, et par suite nous ne pouvons admettre qu'une de nos écoles contienne plus de deux cents élèves. Or, 7 000 divisé par 200 donne 35 %. Ce n'est donc pas 15 écoles, mais 35 que les communes de Fort-National,

Ilmaten, Djurdjura, Azeffoun, réclament. Encore supposons qu'il soit possible de les distribuer toutes de telle sorte que leurs cercles d'action se touchent : sinon, il en faudrait dédoubler quelques unes et accroître d'autant le chiffre total.

Il résulte de ces considérations que ni dans la délimitation des terrains, ni dans la construction des écoles nous ne devons craindre de faire grand d'abord, le plus grand possible. Nous y sommes contraints par la nature même des choses, et je veux citer ici quelques exemples très précis pour rendre cette nécessité encore plus sensible. Il est certain que, dans la commune mixte de Fort-National, une école sera fondée aux Beni-Yenni, une autre à Djemâa-Sahridj, une autre à Imerako, entre les villages de Aït-Atelli, Beni-Ferah et Taourirt-Tamoqrant. Or les Beni-Yenni dont les villages sont suffisamment rapprochés les uns des autres comprennent 5 139 habitants. On estimerait en France que cette population doit fournir 750 enfants à l'école primaire. Si nous réduisons ce nombre de près des trois quarts, afin d'éviter toute déception, nous ne pouvons pas ne pas admettre que l'école sera fréquentée par deux-cents enfants. Djemâa-Sahridj compte 2 253 habitants, et ce nombre peut être élevé à 3 000 par l'addition de quelques hameaux voisins. En outre l'école de Djemâa-Sahridj desservira le nouveau village français de Mekla dont le développement sera sans doute considérable. Je ne pense pas aller trop loin en portant à 4 000 le nombre total des habitants de Mekla, de Djemâa-Sahridj et des environs, français ou indigènes dont les enfants la fréquenteront. D'après notre calcul, cette école recevra environ 450 élèves. Taourirt-Tamoqrant compte 1 150 habitants, Aït-Atelli 1 040, Aït-Ferah 1 028, total 3 128. L'école qui sera située à proximité de ces villages devra donc être construite en vue de 125 enfants capables de la fréquenter. Dans la commune mixte du Djurdjura, les Aït-Ouasif ne comptent pas moins de 5 532 habitants répartis surtout dans les quatre gros villages de Aït-Abbes, Aït-bou-Abder Rahman, Tikidount et Tikichourt ; les Aït-Bouddrar sont encore plus nombreux, 5 958, et deux de leurs villages, Iril-Bou-Ammas, et Aït-Ali-ou-Harzoun, comptent à eux seuls chacun près de 1 400 habitants ; le total des Aït-Menguellat proprement dits est de 4 730 habitants ; celui des Akbil est de 3 956.

Imagine t-on que chacun de ces groupes fournisse moins de deux-cents ou cent-cinquante enfants à l'école ? Je pourrais multiplier ces exemples à loisir, aussi bien dans les communes du Haut-Sebaou et d'Azeffoun que dans celles de Fort-National et du Djurdjura.

En conséquence j'ai pensé d'abord que, quelle que fut la nature du terrain je devais adopter comme emplacement de la future école comprenant cour, jardin et ateliers, la mesure d'un hectare. En plaine, à Djemâa-Sahridj, ou sur un plateau, à Ilmaten, cet hectare peut être parfaitement carré : sur une crête ou sur une pente, il est avantageux qu'il soit plus long que large. Je n'ai jamais, je le répète, trouvé de difficultés sérieuses dans l'achat d'un champ aussi grand que je l'ai désiré, et je néglige de revenir sur la question des mehmel.

J'estime ensuite que toutes les écoles doivent être bâties sur le même modèle réglementaire, mais avec cette réserve que la disposition des bâtiments ne saurait être la même dans la plaine que sur la crête. Il en résulte deux types que je décrirai avec soin tel que je les ai conçus en me conformant aux prescriptions officielles, aux nécessités du pays et à l'exiguïté de nos premières ressources : j'appellerai le premier école carrée, et le second école longitudinale.

L'école carrée est contenue essentiellement dans un espace fermé, de 30 mètres de côté sur 44. Elle est enveloppée par une enceinte continue de mètres dont 60 sont formés par les bâtiments mêmes, et le reste par deux murs kabyles peu coûteux. Elle ne s'ouvre à l'extérieur que par une porte, de dimensions convenables. Nul bruit, nul spectacle du dehors ne peut y troubler l'ordre. Elle est entièrement dans la main et sous l'œil du maître. D'un côté, orientée vers l'est ou vers le nord, est l'école proprement dite : en face sont les logements du maître et de l'adjoint. La cour intérieure sépare ces deux groupes, conformément au règlement : « L'école et le logement de l'instituteur seront établis sur des emplacements distincts, ou au moins indépendants l'un de l'autre : » (arrêté du 17 juin 1880, 1<sup>er</sup> paragraphe).

L'école a 32 mètres de longueur et neuf mètres de largeur (y compris les murs). Un couloir, ou plutôt un appartement large de quatre mètres, et destiné à servir de vestibule, de bibliothèque et de dépôt de

fournitures, la sépare en deux parties dont chacune se partage en deux pièces. Il en résulte quatre salles de classe égales.

Chaque classe a, non compris l'épaisseur des murs, 8 mètres de largeur et 6 mètres 50 de longueur. La surface en est donc de 52 mètres carrés. En supposant qu'elle soit pourvue de huit tables-bancs au maximum, capables de donner place chacun à six élèves, et en réservant entre ces tables-bancs un passage longitudinal suffisant, une telle pièce peut contenir sans peine quarante-huit élèves. L'emplacement occupé par chaque élève serait alors de 1 mètre 10 environ. Nous trouvons dans l'ouvrage déjà cité de M. F. Harpoux (ch. III) qu'une classe de 6 mètres de long sur 8 mètres 55 de large, c'est-à-dire de 51 mètres 30 carrés ne doit guère contenir plus de 36 élèves ; mais l'auteur ajoute lui-même que 36 élèves n'exigent pas en réalité une classe de plus de 48 mètres carrés et que les différences dans ces sortes d'évaluations proviennent surtout du nombre et de la dimension des tables. Or les tables que j'imagine ici étant faite pour 6 élèves ensemble et non pour 2, il s'ensuit qu'un seul passage longitudinal est nécessaire, comme le montre la figure ci-jointe, et que la plus grande partie utilisable de l'appartement sera effectivement occupée.

Nous considérons en ce moment surtout le cas où l'école serait fréquentée avec empressement, et c'est pourquoi nous admettons la possibilité de recevoir quarante-huit élèves dans chaque classe de notre école ; mais en réalité, pendant les premières années, ce nombre ne sera pas atteint. La classe telle que je le conçois sera donc parfaitement conforme à la disposition du règlement [12, 19] ainsi conçu : « Le nombre maximum des places par classe sera de 50 dans les écoles à une classe et de 40 dans les écoles à plusieurs classes », et à cette autre : « La surface de la salle de classe sera calculée de façon à assurer à chaque élève un minimum de 1 mètre 25 à 1 mètre 50 ». En effet, quarante élèves (chiffre moyen) dans un appartement de 53 mètres carrés disposeraient chacun d'une surface de 1 mètre 30.

La forme rectangulaire de la classe est également prescrite par le règlement. Quant à l'éclairage, j'estime nécessaire qu'il soit bilatéral. Chaque classe sera pourvue de quatre fenêtres rectangulaires disposées face à face. L'éclairage unilatéral me paraît être insuffisant dans une salle de 8 mètres de largeur. En outre, ni la lumière de l'été est aussi forte en Kabylie que sur la côte d'Afrique, les brouillards de l'hiver y sont aussi denses qu'en France. Il est enfin très utile d'aérer souvent les appartements dans lesquels les jeunes Kabyles sont enfermés, et cette aération sera d'autant plus rapide qu'on pourra plus facilement y produire des courants d'air.

Je donne à la classe quatre mètres de hauteur conformément au règlement. En admettant qu'elle renferme quarante élèves, un minimum de cinq mètres cubes est assuré ainsi à chacun d'eux.

Chacune des quatre classes est pourvue de deux portes. Les deux classes des extrémités ont une porte-fenêtre s'ouvrant sur la cour et une porte communiquant avec les classes médianes qui leur sont contiguës. Les deux classes médianes ont, outre cette porte de communication, une porte s'ouvrant sur le vestibule. Les chaises des maîtres sont disposées de manière que la surveillance soit aisée, et que les mouvements des élèves s'exécutent sans embarras.

Le vestibule qui sépare les quatre classes en deux groupes, a, comme je l'ai marqué, huit mètres de longueur et quatre mètres de largeur. Il se divise en deux parties : l'une qui est proprement le vestibule, donne accès par une large porte sur la cour intérieure, et communique avec les deux classes médianes ; l'autre sert de dépôt de fournitures et de bibliothèque. Ces deux parties sont séparées par une cloison pourvue d'une porte. Si la lettre du règlement est strictement observée, ces quatre classes composent une école qui peut contenir 160 élèves, car chacune d'elles est, en somme la réalisation du type officiel n° 9, avec cette différence que les dimensions de ce type sont calculées de manière à donner place à 48 élèves ordinairement, tandis que je n'en admets que 40 dans mes prévisions premières, estimant toutefois nos salles capables de contenir 48 élèves au besoin. Dans ce dernier cas, c'est-à-dire, si le nombre de nos élèves devenait tellement considérable que nos salles dussent être complètement remplies, l'école entière pourrait donc suffire à quatre fois quarante-huit, soit cent quatre vingt douze élèves. Ce serait le moment de songer à créer un second groupe scolaire.

Les bâtiments d'école formeront donc un tout homogène absolument isolé. Malgré l'exemple de Tamazirt, où l'école et le logement de l'instituteur composent une maison à un étage, j'estime qu'il est préférable de bâtir l'école à part, en quelque sorte, et tout à fait indépendante des logements du

personnel. Du côté de l'extérieur, elle ne présente qu'un mur uni percé de sept fenêtres. Elle s'ouvre à l'intérieur par la grande porte du vestibule et les deux portes des classes extrêmes.

J'entends ici par intérieur une cour à peu près carrée, de 31 mètres sur 30, et par conséquent de 930 mètres de superficie. Le règlement prévoit que la surface du préau sera calculée à raison de cinq mètres au moins par élève. Notre limite extrême étant de 192 élèves, les dimensions de cette cour assureront plus de cinq mètres à chacun d'eux ; mais ce nombre 192 serait, je le répète, excessif, et exigerait une création nouvelle, en tout au moins des additions au bâtiment primitif. Les deux murs latéraux de cette cour (teintés en rose pâle sur le plan) seront de simples murs kabyles. Ils s'ouvriront chacun dans son milieu pour donner passage dans les ateliers. Les privés seront établis sur un côté, de manière que « le maître puisse, de tous les points de l'école, exercer une surveillance. »

Faisant face à l'école, et séparés d'elle par la cour entière, sont les logements du personnel.

Le règlement prescrit (art. 67) que l'instituteur-directeur doit être le seul fonctionnaire logé dans les écoles comptant quatre classes et plus. Néanmoins j'estime que l'adjoint français qui lui est indispensable ne saurait être logé au dehors, en Kabylie. On trouverait difficilement dans un village kabyle une maison convenable à ce fonctionnaire, et nos jeunes élèves ne sauraient être en rapport trop fréquent avec leurs maîtres. D'autre part, je n'admets dans nos prévisions qu'un adjoint français même si les quatre classes de l'école sont remplies. Le personnel sera alors complété suffisamment par deux adjoints indigènes. La possibilité de les recruter paraîtra évidente quand j'aurai traité comme il convient de la question si importante du personnel, et je souhaite vivement que des indigènes soient employés, car on trouve chez eux des qualités réelles, et leur présence nous garantira la confiance de la population ; enfin nous réaliserons de ce chef une économie notable. Les adjoints indigènes logeront avec leurs familles en dehors de l'école.

Par suite, les logements du personnel répondent exactement dans mon projet aux bâtiments des classes, de l'autre côté de la cour. Ils sont composés en deux parties distinctes, l'une attribuable au maître, l'autre à l'adjoint. La distance de 90 mètres qui les sépare de l'école est conforme à l'article [7] du règlement, savoir « qu'aucune communication directe ne devra exister entre les classes et le logement de l'instituteur. »

Le logement du maître occupe une superficie totale de 105 mètres, y compris les murs (Cf. règlement, art. 67), et se décompose ainsi qu'il suit :

Salon ou salle d'attente de 6 mètres de longueur sur 9 mètres de largeur, pourvue de deux fenêtres donnant sur la cour et communiquant par une porte avec le couloir d'entrée ; chambre à coucher de 4 mètres de longueur et de 3 mètres de largeur communiquant avec le cabinet de travail, pièce à fin pourvue d'une fenêtre donnant sur l'extérieur ; cabinet de travail de 4 mètres de longueur et de 4 mètres de largeur, s'ouvrant sur le couloir et communiquant ainsi avec le salon ; salle à manger de 3 mètres 50 de largeur et de 3 mètres 50 de longueur, pièce à fin pourvue d'une fenêtre donnant sur la cour, d'une porte s'ouvrant sur le couloir d'entrée, et d'une autre porte s'ouvrant sur la cuisine ; cuisine de 3 mètres 50 de longueur et de 2 mètres 50 de largeur, avec fenêtre sur l'extérieur ; cave et buanderie à l'extrémité opposée du logement, de six mètres de longueur sur deux de largeur, s'ouvrant sur la cour. Cette distribution est l'application de l'article n° 67 du règlement.

L'entrée de l'école large de trois mètres sépare le logement du maître du logement de l'adjoint. Elle est le seul passage par lequel on puisse entrer et sortir. Elle est munie d'une porte solide.

Le logement de l'adjoint diffère d'abord de celui du maître en ce qu'il ne comporte pas de salon. La superficie totale en est cependant de soixante-six mètres ainsi distribués : cabinet de travail, carré, de trois mètres de côté, s'ouvrant sur le couloir intérieur et pourvu d'une fenêtre donnant sur la cour ; chambre à coucher en arrière de ce cabinet, pièce à fin d'un peu plus de quatre mètres sur trois, s'ouvrant au fond de couloir, et pourvue d'une fenêtre sur l'extérieur ; salle à manger de plus de 3 mètres 50 sur 3 mètres 50, pièce à feu communiquant avec le couloir, en face du cabinet de travail et pourvue d'une fenêtre donnant sur l'extérieur ; cuisine de 3 mètres 50 sur 2 mètres 50, avec fenêtre ouverte sur l'extérieur ; cave-buanderie de 4 mètres de longueur sur 2 mètres de largeur.

L'espace économisé par la suppression de salon dans ce logement est affecté à l'installation de lavabos qui seront assurément plus utiles en Kabylie que partout ailleurs. Ces lavabos peuvent être commo-

dément disposés dans la longue pièce figurée sur le plan entre la cave-buanderie et le logement proprement dit, cette pièce n'ayant pas moins de 6 mètres de longueur sur 3 de largeur, et étant pourvue à la fois d'une fenêtre donnant sur l'extérieur et d'une porte s'ouvrant sur la cour.

Il n'y a pas lieu de prévoir le logement d'un gardien-concierge dans une école ainsi conçue. La porte extérieure unique, peut ne s'ouvrir que deux fois par jour, le matin pour l'entrée et le soir pour la sortie des élèves. Le service de propreté sera fait par deux domestiques kabyles qu'il n'est pas nécessaire de loger dans l'école, ou dont l'installation, si l'on désire qu'ils y couchent, ne sera d'aucun embarras.

La fontaine, et même un réservoir d'eau seront utilement placés dans la cour, près de la buanderie du maître.

Restent les ateliers. Le règlement (art. 77) exige que «chaque école de garçons comprenne un atelier outillé pour les travaux manuels les plus élémentaires.» L'application de cette règle est d'une importance capitale en pays kabyle. Il est certain, et j'en ai recueilli des preuves dans mainte conversation, que nos écoles seront d'autant plus fréquentées qu'elles offriront plus d'avantages immédiats aux populations indigènes. Il est aussi de notre intérêt que nous formions en Kabylie de bons ouvriers capables de s'associer à nos colons, ou du moins de les imiter. C'est par l'atelier surtout que la Kabylie sera civilisée. Je ne pense pas exagérer en déclarant qu'une école capable de contenir 160 et même au besoin 192 élèves, exige deux ateliers annexes de quinze mètres de longueur, sur huit de largeur, soit cent trente mètres de superficie. En effet, on peut prévoir que chacun d'eux sera fréquenté par trente élèves. Il ne sera pas nécessaire de bâtir ces ateliers aussi solidement que l'école proprement dite et les logements du maître et de l'adjoint. Les murs et la toiture ordinaires des maisons kabyles pourront y suffire. C'est pourquoi je les ai marqués sur le plan d'une teinte carminée particulière. La pratique seule nous apprendra comment ils devront être conçus dans le détail; mais d'abord je ne pense pas qu'on puisse les organiser suivant un type uniforme car les genres de travaux qui conviennent aux villages kabyles diffèrent suivant les aptitudes et les traditions locales. Je ne prévois pas de logement pour les maîtres-ouvriers. Ils habiteront quelque village kabyle voisin et se rendront à l'atelier en même temps que les élèves.

Les ateliers ne s'ouvrent, comme l'école et comme les logements de maître et de l'adjoint, que sur la cour intérieur. On peut prévoir par là avec quelle rigueur l'esprit du règlement sera appliqué (art. 79), savoir «que l'école et ses annexes soient séparés de la voie publique par un mur d'appui ou par une grille.»

Le jardin s'étendra en avant des logements du maître et de l'adjoint. Le règlement prescrit que ce jardin ait «une étendue maxima de 300 mètres.» Or j'ai marqué que j'ai toujours demandé aux populations la concession d'un hectare. Comme l'école entière telle que je la conçois, y compris les ateliers, ne couvre que 1 732 mètres, il restera, non pas 300 mètres, mais au moins 8 000 mètres carrés à notre disposition. En admettant que 2 000 mètres soient distraits de ces 8 000 à titre de réserve pour l'avenir, nous pouvons encore donner au jardin la dimension d'un demi hectare. Ce ne doit pas être là un jardin d'agrément, mais plutôt une sorte d'atelier agricole dans lequel les élèves seront occupés, sous la direction d'un jardinier assimilé aux maîtres ouvriers. Le gouvernement pourra même y faire des essais de culture, et je souhaite qu'il soit visité fréquemment par les habitants des villages environnants. Il suffira, sans plus de frais, de l'entourer d'une palissade de cactus, suivant la coutume du pays.

On verra plus loin, au chapitre des devis, que, en dépit des réductions les plus exactes, les bâtiments d'une école complète, telle que je la conçois ici, coûteront 2 900 F, soit, en admettant quelque erreur, 30 000 F. Or c'est tout au plus si nous pouvons attribuer 15 000 F en ce moment à chaque construction. Cette objection serait un obstacle assurément insurmontable si l'école était imaginée autrement que je ne la présente ici; mais il faut remarquer que les bâtiments de classe se décomposent en deux parties contiguës, et que les logements du maître et de l'adjoint sont pareillement disposés en face. Or, ce genre de construction nous permet de subvenir aux besoins les plus pressants dès ce moment même, et sans qu'on puisse craindre d'avoir plus tard à démolir pour rebâtir.

En effet, dans les conditions présentes, je proposerai que l'on s'en tienne, pour le commencement à

un demi projet très simple dont voici l'économie : on conserve l'hectare que nous pouvons qualifier de terrain scolaire, et sur cet hectare la superficie totale enveloppée par le mur d'enceinte restera la même ; l'étendue du jardin ne sera pas non plus diminuée : mais l'école proprement dite sera réduite à deux classes, et le logement du personnel en seul logement du maître.

Il est très facile de concevoir, ce que nous présente un des plans ci-joint, au milieu ou sur le bord d'un grand terrain libre, propriété de l'État, une enceinte carrée de 32 mètres sur 46 de côté. En un coin de cette enceinte, on commence d'élever les bâtiment d'école, et on les arrête juste à leur milieu, ou plutôt un peu au-delà du vestibule ; car ce vestibule, qui sert en même temps de dépôt de provisions et de bibliothèque, est nécessaire. La construction ainsi limitée n'a plus que 18 mètres de longueur au lieu de 32, et même, si l'on veut bâtir simplement le mur de droite du vestibule à la kabyle, on peut ne compter que 16 mètres de bâtiment dans l'évaluation des prix. Cette moitié d'école est d'ailleurs construite et distribuée d'après les prescriptions réglementaires que j'ai appliquées ci-dessus. Il en résulte deux salles qui peuvent contenir 80 ou même 96 élèves. Si, plus tard, nos ressources nous permettent d'aller plus loin, aucun obstacle ne s'opposera à ce que deux autres salles analogues soient bâties ensuite. Les bâtiments d'école seront alors complétés sans remaniement ni démolition.

En face de cette demie-école, nous élevons le demi-logement du personnel, c'est-à-dire le seul logement du maître. Il va de soi que, dans ces commencements, je ne regarde pas la présence d'un adjoint français comme indispensable dans le cas contraire, je modifierai immédiatement cette conception ; car j'estime que l'adjoint doit demeurer dans l'école avec le maître ; mais je pense qu'un adjoint indigène aidé par des moniteurs également indigènes suffit dans une école de quatre-vingt élèves. Cet adjoint sera logé en dehors de l'école. Par conséquent, dans notre demi-projet, nous ne prévoyons pour le personnel que la construction d'un bâtiment de quinze mètres de longueur, plus un mur kabyle formant entrée, et la porte principale. Ce bâtiment, maison du maître, est distribué exactement comme je l'ai décrit ci-dessus en salon, chambre, cabinet, salle à manger, cuisine et buanderie. De même que l'on complétera sans peine les bâtiments d'école, de même il sera fort aisé d'ajouter au logement du maître le logement de l'adjoint, quand on disposera des ressources suffisantes.

Les ateliers, de façon kabyle, pourront toujours être construits, et le jardin pourra toujours être dessiné comme si l'école était achevée.

En résumé, il nous faut dès aujourd'hui délimiter le terrain et élever les bâtiments d'école successivement d'après un modèle idéal, en prévision du moment où chacun de nos établissements contiendra près de deux-cents élèves. Le projet complet est ce modèle ; le demi-projet en est la réalisation restreinte à nos ressources actuelles.

L'école longitudinale sera décrite rapidement après ce que nous avons dit de l'école carrée. Elle donne lieu pareillement à deux projets : un projet complet et un demi-projet.

J'ai déjà marqué que, sur les crêtes ou sur les flancs des ravins kabyles, il est absolument impossible de construire comme en plaine. Il ne faut pas songer, par exemple, à bâtir l'école proprement dite sur une crête, et les logements du personnel à trente mètres en contre-bas. Rien ne serait plus vicieux qu'une telle disposition. Si l'on objecte qu'il est toujours possible de bâtir sur une crête, je répondrai que, bien au contraire, ce seront les écoles ainsi bâties qui se trouveront être les plus nombreuses.

La désignation « école longitudinale » explique par elle-même comment je pense avoir résolu la difficulté que le terrain nous crée en pareil cas. Je conserve d'abord l'école proprement dite telle que je viens de la décrire, avec ses quatre salles et son vestibule, sans y rien ajouter ni modifier. Ensuite, je sépare les logements du personnel en deux parties, et rien n'est plus simple, parce que le logement du maître et le logement de l'adjoint sont nettement distincts comme on l'a vu. Le logement du maître devient l'aile gauche de l'école longitudinale, et celui de l'adjoint en devient l'aile droite, le tout suivant une ligne de 60 mètres de longueur. La cour, en avant de ces bâtiments, est enveloppée par un mur kabyle rectangulaire. Elle a, comme dans le projet d'école carrée, 30 mètres de largeur, mais la longueur en est doublée par suite de l'adjonction des logements au bâtiment d'école ; elle a donc 1 800 mètres de superficie au lieu de 930. Cet excédent nous permet de modifier la disposition des ateliers. Dans le projet d'école carrée, ces ateliers sont extérieurs à la cour avec laquelle ils commu-

niquent cependant par une porte. Ici, ils sont compris dans la cour, et répondent aux logements du maître et de l'adjoint. (Sur le plan ci-joint, le dessinateur a commis la faute de ne pas se conformer exactement à mes indications, et de figurer cette cour plus étroite que je ne l'imagine). J'objecterai moi-même à cette disposition que sur les pentes raides, les ateliers se trouveront tout à fait en contre-bas de l'école. Il serait peut-être préférable de les reporter aux deux extrémités de la ligne de crête, en continuité des logements du maître et de l'adjoint.

La différence est très minime entre les prix de construction de l'école longitudinale et ceux de l'école carrée. Il nous est donc impossible de la bâtir entièrement avec les ressources restreintes dont nous disposons, et force nous est d'adopter une résolution provisoire semblable à celle que j'ai proposée plus haut, savoir, de ne construire que la moitié de l'école et le logement du maître, après avoir enveloppé d'un mur kabyle tout le terrain scolaire nécessaire à l'école complète. De là résulte un demi-projet d'école longitudinale analogue au demi-projet d'école carrée.

Je n'imagine pas que ces demi-projets pourront sembler disgracieux aux personnes qui n'imaginent rien que de définitif; mais c'est après avoir mûrement réfléchi que je les soumets, M. le Ministre, à votre haute approbation. Ils conviennent aux nécessités d'un début qui ressemble à une expérience, et je crois inutile de rappeler l'argument décisif qui les a fait concevoir.

### Prix de construction des écoles

Dans un pays aussi tourmenté qui ne possède encore qu'une seule route, il n'est pas surprenant que les prix de construction soient excessifs et variables à l'extrême. La bâtisse est déjà beaucoup plus chère à Tizi-Ouzou qu'à Alger, et à Fort-National qu'à Tizi-Ouzou. Au delà de Tizi-Ouzou, dans la direction d'Illmaten, passent par Djemâa Sahridj, et au-delà de Fort-National dans la direction du Djurdjura, les estimations des entrepreneurs sont relatives à chaque localité, et s'élèvent parfois à des sommes extraordinaires mais légitimes, si l'on considère les distances à franchir, la profondeur des ravins à traverser, et le prix des transports. C'est ainsi que la tuile qui coûte 50 F le mille à Alger se paye 80 F à Illmaten. La brique et le bois subissent les mêmes conditions. On trouve des briques et des tuiles assez bonnes à Tizi-Ouzou, et l'on fabrique de la chaux chez les Beni Bou Chaïb; mais Tizi-Ouzou n'est en quelque sorte qu'au bord de la Kabylie, et la chaux des Beni Bou Chaïb n'est qu'un appoint insignifiant dans la multitude des matériaux que nos écoles exigent. Dans certaines régions, par exemple dans la commune du Haut Sebaou, chez les Beni Ghobri, on trouve une quantité considérable de bois excellents, mais ces bois ne sont pas utilisables immédiatement, et même les entrepreneurs auxquels l'État pourrait les offrir en dédommagement n'ont à leur disposition ni les bassins ni les magasins qui leur permettraient de les détremper et de les faire sécher pour les rendre propres aux travaux de menuiserie. J'ai noté l'assertion suivante: Le mètre carré de construction qui coûte 25 F à Alger en coûte 65 à Tizi-Ouzou et 90 à Illmaten.

On peut, de ce point de vue, partager la Kabylie en trois régions dont chacune aurait ses prix particuliers: 1° La vallée du Sebaou et la commune mixte d'Azeffoun; 2° Fort-National et le Djurdjura; 3° Les Beni Idjer, les Illoulen Oumalou, et, en un mot, le Haut Sebaou proprement dit.

La première région est desservie par les chemins indigènes qui mènent de Tizi-Ouzou à Djemâa Sahridj et à Illmaten, et d'Illmaten à Azeffoun. Cependant, s'il est évidemment nécessaire de faire venir de Tizi-Ouzou les matériaux de construction d'une école à Djemâa Sahridj, il est d'autre part avantageux de les apporter d'Alger à Illmaten par Azeffoun. Le transport par mer permet en effet de réaliser une économie de 25 %. La seconde région est traversée par la route de Tizi-Ouzou à Fort-National et au Col de Tirourda. Cette route et les chemins qui s'y rattachent permettent de construire sans trop de difficulté quelques écoles sur deux ou trois points que j'indiquerai plus loin; mais il est impossible de prévoir les difficultés qui se présenteront dans la construction des écoles de la même région situées seulement à quelques kilomètres de cette route, si l'on ne trouve pas un moyen radical de sortir d'embarras. La troisième région est semblable à la seconde avec cette différence qu'elle n'est pas traversée par une route comparable à celle de Fort-National.

Il nous faut tout ensemble abaisser le prix de construction et les réduire à l'unité autant que

possible ; car j'estime, M. le Ministre, que vous ne pouvez vous décider que sur une offre presque invariable.

Or, j'ai déjà marqué plus haut que le régime des prestations indigènes dans les communes mixtes et même dans celles du plein exercice est tout à fait différent de celui des prestations françaises. Elle peuvent être et sont attribuées à la petite voirie et à divers travaux d'utilité publique. Si une certaine partie de ces prestations est affectée par M. le Gouverneur au transport de nos matériaux, il est certain que les prix de construction des écoles dans toute la Kabylie seront réduits à ceux de Fort-National, de Tizi-Ouzou ou d'Azeffoun. Quelques difficultés resteront à résoudre dans les tribus trop éloignées : il sera peut-être nécessaire d'offrir quelque dédommagement aux intermédiaires qui leur viendront en aide ; mais ce ne sera là qu'un règlement facile à établir. L'important est de considérer que le don des prestations indigènes aurait, je le répète, pour effet de rendre tous les prix de bâtisse dans la Grande Kabylie sensiblement égaux en votre faveur.

Comptant sur cet avantage indispensable, je puis établir dès ce moment ce que coûteront les constructions que j'aurai l'honneur de vous proposer, et pour cela je choisirai l'étalon le plus élevé, qui est le bordereau du Génie de Fort-National, accepté par tous les entrepreneurs de la Kabylie. Tous m'ont déclaré qu'ils ne demanderaient aucune surélévation, si les matériaux leur étaient apportés à pied d'œuvre de Fort-National ou de Tizi-Ouzou. Le devis qui suit est celui du Projet complet d'école soit carrée soit longitudinale. Il est évident qu'il se réduit de moitié s'il ne s'agit que d'un demi-projet. Or le total en est de 29 000 F. La somme de 15 000 francs que vous désirez affecter à chacune de vos quinze écoles ne sera donc pas dépassée d'abord, en moyenne, à condition que mon demi-projet soit accepté, et que les questions des mecmel et des prestations soient réglées suivant mon désir.

E. MASQUERAY

## 2. MASQUERAY À ALFRED RAMBAUD

Université de France  
Académie d'Alger  
Direction de l'école  
Supérieure des Lettres

Fort-National, le 20 [septem]bre 1881.

Cher ami,

La première question dont je me sois occupé en arrivant à Fort-National est celle de l'installation de nos instituteurs. J'ai envoyé sur ce sujet deux rapports à M. Buisson, directement, car nous ne pouvons plus souffrir de retard. Tizi-Ouzou n'est acceptable qu'au pis-aller. Logements rares et chers, chaleur terrible et fièvre l'été, enseignement du kabyle insuffisant, subordination directe à la sous-préfecture. Je n'ai jamais vu d'affaire engagée plus légèrement. Jette un coup d'œil sur mes rapports : ils sont très courts.

A cette heure, je suis encore embarrassé. Il est hors de discussion pour moi que Fort-National est de beaucoup le séjour préférable pour nos instituteurs ; mais il n'y a guère plus de logements à Fort-National qu'à Tizi-Ouzou pour des familles. Je me suis mis en relations avec le Génie pour la location d'une longue baraque du campement de l'infanterie, autrefois réservée aux officiers, et maintenant inutile. Mais le Génie est ici représenté par un capitaine, qui relève du commandant résidant à Dellys, et en fin de compte, il nous faut l'assentiment du général Maritz résidant à Alger. J'ai vu le capitaine, et le commandant. Ils consentent, bien qu'ils soient assez mal disposés à prêter leurs bâtiments à des services civils. Reste le général. Je ne puis pas invoquer près du général l'assentiment du commandant parce qu'il y a je ne sais quelle brouille entre les deux. Si j'écris au général, je peux échouer, parce que les lettres officielles ont toujours quelque chose de sec, et ce n'est pas de loin que je puis vaincre une résistance. Il faut donc que j'aille à Alger malgré le sirocco et une chaleur de 34 degrés qui nous étouffe. J'espère bien réussir. Cependant on me dit



ici que le général Maritz se prépare à partir en inspection pour la province d'Oran. J'ai envoyé un télégramme pour savoir s'il est chez lui, etc., etc.

Cette question est une des plus petites que j'aie à résoudre. J'en aurais le cœur net après demain. Je n'ai pas hésité d'ailleurs à conseiller au ministère d'adresser les instituteurs à Fort-National. Si j'échoue dans ma tentative d'acquisition de cette baraque, ils en seront quittes pour s'arrêter à Tizi-Ouzou. Cela leur fera 30 kilomètres de moins à faire ; mais j'en serai désolé, car Fort-National seul convient à une préparation rapide.

Quel temps ! Quel vent et quelle poussière !

Seconde question. Les écoles des jésuites. M. Lavigerie n'est pas encore de retour à Alger, et je ne sais si je dois l'attendre, bien que le coadjuteur m'en ait prié. Le temps nous presse. J'aurai aujourd'hui même le nom du personnage qui est l'homme d'affaire des bons Pères à Alger. J'irai le voir décidément, et je lui demanderai, en simple particulier, s'il est disposé à vendre, et combien. Il est du moins certain que nous ne pourrons pas tarder davantage.

Mon travail principal est la détermination définitive des écoles, et j'en ai fini, en principe, avec le plus gros morceau, la commune mixte de Fort-National. C'est dans une quinzaine de jours que vous recevrez toutes les études particulières concernant les écoles de cette commune. Je t'assure que j'y ai mis de la diplomatie. Ces communes mixtes ne sont pas des communes, quoi qu'on puisse vous en dire mais de petits pachaliks.

Maintenant, je vois très clair dans toute l'affaire. On a essayé de nous berner, et on essaye encore. Je puis t'en parler plus franchement ici que je ne le ferai dans mon rapport très prochain au ministre. Nous avons perdu sept grands mois, depuis la remise de mon premier rapport (au mois de mars) jusqu'à ce moment, à cause de la duplicité du gouverneur et de l'ignorance vraiment inexcusable du recteur.

Quand j'ai eu remis mon premier rapport corroboré (secrètement) par les rapports que l'on avait demandés au sous-préfet et aux administrateurs, il n'y avait qu'une chose à faire : regarder comme acquis les points communs aux deux études (j'accepte même sans difficulté tous les points des administrateurs, puisque nous les avons examinés, déterminés ensemble), et entrer rapidement dans la voie de l'exécution, c'est-à-dire prier le ministre qu'il voulût bien : soit remettre au ministère des Travaux publics et par suite aux ponts et chaussées le bien d'acquérir les terrains et de bâtir les écoles d'après mes plans une fois approuvés ; soit remettre ce même soin au département par l'intermédiaire du gouverneur ; soit enfin, toujours par l'intermédiaire du gouverneur, s'adresser aux communes mixtes. On peut choisir entre ces trois personnes capables d'acquérir et de bâtir.

Au lieu de cela, on a attendu la réunion, jusqu'au mois de juillet, du fameux Conseil départemental composé de braves gens que tu connais, et pendant ce temps le recteur avait avec le gouverneur des entretiens tous platoniques sur les biens meçmel de la Kabylie. Le gouverneur devait bien rire, et certes ce n'était pas à lui de dire au recteur comment il fallait s'y prendre pour bâtir une école en territoire indigène. Il paraît même que le recteur écrivit une fois au petit Lapaine, administrateur au Djurdjura, pour qu'il lui indiquât le moyen le plus rapide de faire remettre un meçmel (sorte de « bien communal », comme tu sais) à l'autorité académique, comme si l'autorité académique avait un domaine ! Cela se raconte chez ces mauvais drôles d'administrateurs. D'ailleurs, ils venaient le voir à Alger, ce qui se conçoit, et lui exposaient sérieusement leurs idées sur la construction des écoles, sur l'organisation de l'instruction publique en Kabylie. Pour moi, j'étais tenu parfaitement à l'écart. Ils n'ont jamais mis les pieds chez moi à Alger, et seul le sous-préfet m'a rendu une visite correcte de dix minutes qui s'est passée en banalités. C'est de ces conciliabules qu'est résulté l'idée de l'école normale de Tizi-Ouzou sous la direction du khodja de la sous-préfecture de 8 h à 10 h du soir.

De là provenaient ainsi les derniers conseils que m'a donnés De Pontavice : « Il est peu utile de se conformer en Kabylie aux types universitaires. Il faut tenir compte d'abord des nécessités locales. Inspirez-vous des conseils des administrateurs. etc. – Mais que diable, je ne peux pas cependant laisser le ministre de l'Instruction publique à la discrétion de quatre jeunes gens qui peuvent d'ailleurs être changés d'un jour à l'autre. Je suis au mieux avec eux ; mais je fais une part dans leurs conseils ; je me suis fortement récrié avant-hier quand ils m'ont encore parlé de leur

délégation dans les fonctions d'inspecteur d'académie, et je n'ai certes pas eu tort. Je m'arrangerai bien, dans mon rapport, de manière que ce ne soit pas eux qui nous bâtissent nos écoles à leur guise, et je crois encore que là j'ai bien raison. Quand ils m'objectent leur politique, je leur réponds que cela ne nous concerne pas, et que, tout en regardant leur habileté comme très remarquable, je pense que la mission de l'instruction publique doit demeurer en dehors et au-dessus de tous leurs systèmes. Ai-je encore raison là ? Ils nous auraient même fait nos livres d'enseignement dans nos écoles.

Un trait entre mille. Comme je disais avant-hier à Sabatier que nous ferions sans doute une œuvre belle et durable en unissant tous nos efforts, ou quelque chose d'approchant, il me répondit : « Cependant le recteur a dit à Lapaine que c'était vous qui vous opposiez à notre influence ». Je n'ai pas bronché, et je crois avoir réussi à lui faire comprendre que chacun devait rester à sa place. Au reste, vous le verrez au ministère par mon prochain envoi, nous marchons parfaitement, de concert, avec cette réserve que ce sont eux qui nous suivent.

J'aurai oublié ces misères quand j'aurai clos ma lettre ; mais assurément nous devons notre grand retard à mille bavardages de ce genre, outre que le gouverneur n'était pas pressé de retirer notre homme de la mare dans laquelle il se noyait.

Ainsi, un coup de finesse du gouverneur a été, quand nous l'avons vu ensemble, de nous conseiller, bien que les déterminations de mon premier travail finissent nombreuses et très suffisantes, de reprendre la chose à nouveau, et de marquer deux écoles dans chaque commune mixte, seulement, dont une au centre administratif. Il savait parfaitement bien ce qui fut fait un peu plus tard, que l'école d'Azeffoun allait être mise en adjudication avec les autres bâtiments publics de ce centre, et de même l'école d'Ilmaten, qu'ensuite Aïn Hammam dans le Djurdjura n'était qu'un centre provisoire, qu'enfin Fort-National n'avait besoin de rien ; mais il savait aussi que, quand M. Masqueray reviendrait avec ces huit écoles déterminées, on lui répondrait que la moitié au moins de son travail était parfaitement inutile, ce qui est arrivé. Tu te rappelles bien cette entrevue. Regarde maintenant la liste des emplacements proposés par le sous-préfet. Tu n'y verras ni Azeffoun, ni Ilmaten, ni Aïn Hammam. C'était bien la peine d'aller à Azeffoun par cette petite pluie et ce brouillard dont tu te souviens sans doute.

J'avoue que ce coup-là m'est sensible. Sabatier, avec lequel je m'en suis expliqué franchement, n'a pu s'empêcher de sourire.

Maintenant, voici comment la campagne est menée :

1° S'il plaît à Dieu, dans une vingtaine de jours tout au plus, installation de nos futurs instituteurs à Fort-National. On sera bien forcé de bâtir vite des maisons pour ces gens-là.

2° Envoi successif au ministère de propositions détaillées d'école, chacune formant un cahier spécial, avec statistiques, plan du terrain, plan de l'école, élévation, et devis. – Le terrain est délimité, borné de concert par moi et par l'administrateur, en présence de M. Scheer que j'emène partout avec moi pour le former. Le devis, presque en tout point conforme à celui que j'ai envoyé, fait d'après le bordereau de Fort-National, et déjà examiné à Alger par un architecte, sera revu par le capitaine du Génie de Fort-National. Il est impossible de faire mieux. Les mémoires seront numérotés par ordre de nécessité, c'est-à-dire que l'école marquée I sera la plus nécessaire d'abord dans chaque commune.

Cela fait, ma tâche sera officiellement terminée : cela consiste à peu près tout simplement à couper par tranches mon premier rapport ; mais je ne m'en contenterai pas. J'insisterai près du ministre, dès l'envoi de mes premiers mémoires, pour que, réserve faite de l'approbation évidente du Conseil départemental dont je trouve que l'autorité en pareille matière est une pure invention du recteur, il veuille bien décider en principe à qui il remettra le soin de bâtir les écoles, le plus promptement possible.

J'ai fortement discuté, ces jours-ci, sur cette dernière question. En voici les points principaux. Tu nous rendrais un grand service, à moi et à mes Kabyles, si tu voulais l'étudier un peu de ton côté de manière que, dans la lettre que j'écrirai au ministre, je sois bien sûr de ne pas faire fausse route.

Voici d'abord une idée inacceptable formulée pour mémoire. C'est le procédé de l'archevêque.

Le ministre donne à M. X (moi, si l'on veut), l'ordre d'acheter les terrains, et lui envoie l'argent

nécessaire sous la rubrique « Mission ». Il y en aura bien en tout pour 20 ou 22 000 F ; car nous devons tout payer comme je te le montrerai plus loin. Rien de plus expéditif en apparence ; mais il faut tenir compte du Code algérien, et, dans ce code, de la loi du 26 juillet 1873 (Constitution de la propriété indigène). Or on trouve dans cette loi un titre III qui nous apprend qu'après une infinité de formalités remplies, il faut encore que l'acquéreur d'une terre indigène attende trois mois avant de se dire réellement propriétaire. Cela nous rejette fort loin. Ensuite, à qui M. X, acquéreur, livre-t-il ? Est-ce au ministre de l'Instruction publique, qui lui a fourni les fonds nécessaire ? Mais, disent mes administrateurs (Sabatier), le ministre de l'Instruction publique n'a pas de domaine et ne peut recevoir une terre. Je réponds : il a un domaine : les tableaux des musées. On réplique : « Ce n'est pas là une terre, une maison. Le ministre de la Guerre a son domaine (Génie) ; le ministre des Travaux publics a le sien (ponts et chaussées) ; le ministre des Finances a le sien (Domaine) ; le département a le sien, la commune a le sien. Le ministre de l'Instruction publique n'en a pas ».

Je voudrais bien pour ma part que cela fût une ineptie : en tout cas, ici nous aurions une belle occasion de constituer déjà un domaine de l'Instruction publique ; mais passons. D'après cette théorie, il faudra que M. X fasse don de son bien en leur indiquant l'affectation spéciale, soit au domaine proprement dit, soit à la commune, soit au département, en un mot à quelqu'une des personnes civiles qui peuvent posséder la terre. Par conséquent, il est beaucoup plus court que M. le Ministre de l'Instruction publique confie directement les fonds à quelqu'une de ces personnes.

C'est à ce point de la discussion que l'on me dit : « M. le Recteur avait demandé à M. Lapaine, administrateur du Djurdjura, qui fit en sorte de livrer un mechmel à l'autorité académique... ».

Continuons. Supposons que M. X ait acheté la terre au nom du ministre ou pour le ministre ? Il peut faire bâtir lui-même ; il peut avoir les entrepreneurs ; il livrera enfin au ministre les écoles construites d'après les plans convenus entre lui et son supérieur. Cette hypothèse rencontre toujours la même objection que ci-dessus. Le ministre n'a pas de domaine. Son agent ne peut rien lui livrer. Il livrera soit au ministre des Finances, soit au département, soit à la commune ; et alors avant la réception de son travail, bien loin de le récompenser de sa peine, on le traitera de voleur dans les petits journaux. – Donc le procédé employé par l'archevêque est interdit au ministre de l'Instruction publique.

3° Le ministre de l'Instruction publique peut prier son collègue des Travaux publics d'acheter et de bâtir pour lui, en lui transmettant les fonds. Ce dernier remet l'affaire à son service des ponts et chaussées. L'avantage de cette mesure est que les écoles sont et demeurent dans ce cas propriété de l'État, tout à fait indépendantes de ces fameux administrateurs ; mais nous ne sommes pas riches et nous sommes pressés. Or les ponts et chaussées vont lentement et coûtent chers. Ensuite, il se regardent comme absolument maîtres chez eux et ne tolèrent aucun conseil. Enfin le gouverneur insiste très énergiquement, comme tu le sais sans doute, pour que nos écoles soient communales. Il y aurait de ce côté trop de lenteur, de dépenses et de froissements. Il est donc prudent de renoncer à cette solution. Remarque qu'ici je ne décide rien, même dans ma pensée. Je me contente de causer avec toi.

4° Le ministre peut faire construire par le département. Il remet alors l'affaire à son délégué le gouverneur, en l'invitant à en saisir le préfet et le Conseil général. Ici nous voyons apparaître la commission départementale et les autonomistes. On discute, on perd du temps. Enfin, après avoir fait acquérir les terrains par le domaine, on charge le service de la voirie départementale de construire les écoles, évidemment d'après les plans proposés par le ministre.

5° Le ministre fait acheter et construire par les communes mixtes. Ce procédé ressemble fort au précédent ; mais il a ses avantages et ses inconvénients particuliers. J'estime par avance qu'on en viendra là, parce que tel sera probablement le conseil définitif du gouverneur qui désire avant tout que nos écoles soient des écoles communales. Ce qui me le fait prévoir aussi est la nomination de M. Scheer au titre de surveillant des travaux. Si le ministre avait l'intention de remettre les constructions aux Travaux publics, et par suite aux ponts et chaussées, service absolument exclusif, cette fonction serait inutile.

Or il faut bien savoir ce qu'est une commune mixte, et surtout une commune mixte kabyle. C'est une circonscription administrative, rien de plus, tout à fait dans la main des administrateurs-maires. Traiter avec une commune mixte, ce n'est pas, comme en France, traiter avec un Conseil municipal

représentant les intérêts d'une agglomération plus ou moins importante, c'est traiter avec un seul homme tout simplement, avec l'administrateur.

Feuillette un peu le Code algérien édité à Paris chez Marchal, Billard et C<sup>ie</sup> place Dauphine, 27, tu y verras la commune mixte parfaitement définie à la page 134. C'est une forme de gouvernement préparatoire à notre organisation communale. Préparatoire!

La Commission (et non pas le Conseil) municipale se compose des présidents « kabyles » nommés par le gouvernement et de deux ou trois colons quand il s'en trouve. Ces présidents, qui sont des fonctionnaires, votent naturellement avec l'administrateur, et en font un petit César. César-Sabatier travaille pour la démocratie kabyle, mais il n'en est pas moins César, et s'en vante. Petit ou gros, le budget d'une commune mixte est parfaitement à la disposition pure et simple de l'administrateur. Comme il est maire en même temps, c'est lui, lui seul en réalité, qui achète et vend pour la commune. Chargé de la politique, il s'occupe de tout, décide de tout, rattache tout à lui. Il n'y a que le juge de paix qui le gêne. Et, en effet, à Fort-National comme au Djurdjura, on est brouillé avec le juge de paix.

Comme il y a près de 35 000 Kabyles dans la commune mixte de Fort-National et près de 45 000 dans celle du Djurdjura, c'est un joli pouvoir remis à un jeune homme.

En réalité, une commune mixte n'a pas de Conseil municipal. Elle en aurait un si les indigènes étaient admis à voter pour le composer, ou si, transitoirement, le gouvernement portait à vingt ou trente le nombre de ses élus; mais on s'en garde bien à fin, dit-on, de maintenir la suprématie de l'élément français.

Ensuite une commune mixte kabyle ne possède pas de biens communaux quoi qu'on ait pu nous dire. La théorie de Sabatier triomphe auprès de ses collègues et de l'administration algérienne. Je ne m'occupe pas de savoir s'il a tort ou raison; mais, la voici sa théorie:

Il y a dans chaque commune mixte un nombre considérable de villages kabyles. Chacun de ces villages (taddert) a son autonomie, que le devoir de l'administration est de fortifier au lieu d'amoinrir. Chacun d'eux est une commune. Chacun d'eux, grand ou petit, a son petit maire (amîn); chacun d'eux possède, vend, achète, chacun d'eux a son communal (mechmel), dont il est absolument propriétaire. L'administrateur plane au-dessus de tout cela, fait faire des élections, passe des journées dans des intrigues politiques, et il résulte de cette conception, en ce qui nous concerne, qu'il n'a absolument rien à nous donner. Un mechmel n'est pas un bien communal, mais un bien de taddert, de village. Tout ce que peut faire l'administrateur est de négocier pour nous avec le village, comme avec un particulier. Encore, je dis « négocier pour nous ». Il faut dire négocier pour le gouverneur; car ces messieurs ne connaissent que le gouverneur, et s'abritent derrière les délégations avec une entière sécurité.

Ainsi une commune mixte est une commune qui n'a pas de Conseil municipal et ne possède pas de biens communaux. Abusés par le double titre du fonctionnaire, vous croyez avoir affaire à un maire quand vous vous adressez à son chef. Il se retourne et vous montre un administrateur. Il est vrai que l'administrateur dispose de tous les pouvoirs du maire d'une commune ordinaire. Il vend, il achète, il acquiert un domaine avec son budget ou tout autrement, il fait bâtir, il met en adjudication, il a son entrepreneur, il aura son agent-voyageur, etc.

Ce que je viens de dire des biens mechmel s'applique aussi bien aux prestations.

Je répéterai cent fois la même chose: sous le couvert du mot commune, le ministre est ici tout simplement en présence de M. Sabatier de Fort-National, Lapaine du Djurdjura, Warnier d'Ilmaten, et Saar, d'Azeffoun, et c'est avec eux qu'il traitera. Je dis bien « traiter » parce que, comme maires, ils peuvent refuser les offres du ministre. Et moi, je me débats en ce moment comme un diable pour que ce traité qui va se conclure forcément soit au moins à l'honneur du gouvernement qui m'a confié dans cette affaire sa dignité, plus qu'il ne pense. Le mot n'est pas de trop.

On me dit dans une conversation amicale: « Nous avons été fort surpris quand, lors de votre première tournée, nous vous avons vu, après avoir recueilli vos renseignements généraux, déterminer des terrains, en faire lever les plans, enfin établir des devis de construction. C'était là notre affaire ». Le ministre n'avait qu'à nous avancer les fonds par l'intermédiaire du gouverneur, et nous lui aurions fait des écoles. – Mais, répondis-je, il faut au moins que le ministre sache exactement ce qu'on fera de son

argent. Rien n'est plus simple. Vous ne pouvez être que les exécuteurs de sa volonté, librement acceptée bien entendu ».

On me dit à un autre moment : « Ah, si nous étions délégués dans les fonctions d'inspecteur d'Académie, si ces écoles nous étaient entièrement remises, en un mot, vous verriez autre chose. Comme administrateur nous faisons bien ce qui nous plaît ici. Nous ferions considérer par le gouverneur ces écoles comme des instruments politiques, et vous n'ignorez pas qu'il y a un chapitre spécial du budget algérien affecté aux entreprises politiques. Alors nous contribuerions sans peine, en temps qu'administrateurs politiques (au lieu de maires) à la construction de l'école à son entretien, au paiement de l'instituteur ; mais, simples maires, nous ne pouvons rien. Nos budgets, excepté celui de Djurdjura, sont insuffisants.

J'en citerais bien d'autres si je ne me hâtais de conclure.

Si le ministre, acceptant en fin de compte que ces écoles doivent être des écoles communales, résout d'en confier la construction aux communes, voici une sorte de traité, ou, pour parler officiellement, les propositions qui seraient agréées par les administrateurs, et dont nous ne pouvons pas d'ailleurs nous départir. Ce que je transcris ici est la minute rédigée dans le bureau de Sabatier à la suite d'une véritable conférence.

Je suppose une lettre du ministre au gouverneur :

« M. le Gouverneur... par décision en date de ce jour, j'ai l'honneur de vous informer que je transporte au budget du département de l'Instruction publique à la section du même budget ouverte par décret du 26 août 1881 un crédit de 8.....F. pour la création des écoles primaires françaises en Kabylie.

« Je vous adresse ci-joint un tableau de répartition de la même somme entre les communes qui doivent bénéficier des subventions que je leur accorde. Je vous serai obligé de vouloir bien donner des instructions aux services intéressés pour que chaque commun reçoive dans le plus bref délai possible la subvention qui lui revient et qui sera inscrite sous... titre... (recettes accidentelles).

« Je vous adresse également pour chaque commune :

« 1<sup>o</sup> Le plan de l'emplacement choisi par mon délégué, pour l'installation de chaque école.

« 2<sup>o</sup> Le plan et le devis estimatif de chacune des constructions à édifier.

« (?) Il y aura lieu d'inviter les commissions municipales à se prononcer par voie de délibération sur l'acceptation ou le rejet des propositions de mon délégué en ce qui concerne les emplacements et les plans et devis. Si les communes acceptent, elles devront prendre l'engagement de terminer les travaux dans un délai de... mois, et dans la limite des crédits à elle accordés par voie de subvention ; de plus, elle pourront immédiatement user de ces subventions, et leurs administrateurs passer les marchés nécessaires.

« (?) En ce qui concerne l'achat des emplacements, vous remarquerez que l'état ci-joint donne à chaque commune une subvention spéciale pour l'acquisition des terrains. Les communes feront ces acquisitions en leur nom et dans les formes ordinaires ».

Répartition entre les communes mixtes de la Grande Kabylie  
de la subvention de..... F, accordée par décision de  
le Ministre de l'Instruction publique en date du :

Désignation des communes mixtes	Nombre d'écoles	Subvention pour la commune	Acquisition	Total	Subvention pour la commune
Fort-National	"	=	"	"	-
Djurdjura	"	=	"	"	-
Haut-Sebaou	"	=	"	"	-
Azeffoun	"	=	"	"	-

J'ai marqué, dans cette lettre purement théorique, deux points d'interrogation.

Pour le premier, j'accepte parfaitement bien que les communes soient maîtresses de se prononcer par voie de délibération sur l'acceptation des propositions du délégué du ministre, pour une raison bien simple, c'est que mes emplacements sont déterminés à la suite d'un accord avec les administrateurs, et que mes devis sont vérifiés par tout ce qu'il y a d'hommes compétents en Kabylie. Il n'y aura donc là qu'une simple formalité à remplir.

Pour le second, je tiens à constater une fois de plus que ces fameuses communes mixtes y mettent vraiment peu de complaisance. Elles n'ont pas de fonds? Le vrai est que les administrateurs comme Sabatier et Lapaine entendent employer leur excédant à la création de petites écoles indépendantes. Je consacrerai une lettre spéciale à ce sujet-là.

Quant au délai, ils admettent six mois à partir de la mise en disposition du crédit, pour la première école, et demandent un temps beaucoup plus long pour les autres, peut-être deux ans. Cette prétention, s'ils la maintenaient, ferait tout rompre; mais nous les remettons bien dans le droit chemin. Il faut connaître le dessous de leurs cartes pour comprendre cela. Notre Sabatier de Fort-National est jaloux de son collègue Lapaine de Djurdjura, et il a, lui aussi, des prétentions à la bâtisse. Le jeune Lapaine a un budget qui lui permet de bâtir, et il construit deux maisons d'école en ce moment à lui tout seul. Ce sont des baraques kabyles qui ne tiendront pas cinq ans. Mais il prétend faire de grandes économies en dirigeant lui-même les maçons, et même mettre dedans les entrepreneurs. Alors, notre ami Sabatier imagine qu'il pourra faire construire « en régie », comme un bon propriétaire. Bien qu'il n'ait pas le droit de faire construire de cette façon une maison de plus de 3 000 F, il a des moyens pour tourner la loi, et déjà il se voit dans les chantiers, avec les gâcheurs de plâtre, faisant l'ingénieur, et nous donnant en fin de compte des bâtiments très convenables, dit-il lui-même, pour des Kabyles. Aussi ne comprend-il pas, dit-il, la délégation de M. Scheer. Je le crois bien; mais il en verra bien d'autres dans sa vie avant d'avoir la cervelle en équilibre.

C'est pour cela qu'ils demandent qu'après avoir livré une première école en six mois (dans chaque commune mixte), on leur donne ensuite deux ans pour s'amuser à construire les autres. Il est vraiment ennuyeux de débrouiller de pareilles sottises. Le ministre y mettra bon ordre en leur imposant à tous le délai de six mois maximum pour toutes les écoles, à partir du moment de la remise des fonds, et en les invitant à s'en remettre à de bons entrepreneurs que M. Scheer surveillera. Ils peuvent mettre en adjudication avant d'avoir touché les fonds pour éviter de perdre du temps, et tous les hommes compétents me disent qu'une fois les matériaux à pied d'œuvre, il ne faut pas plus de quatre mois pour que les écoles soient bâties.

Pour plus de célérité de mon côté, j'aurai adressé au ministère le 15 octobre les huit mémoires concernant les huit écoles premières, et cela serait fait plus tôt si mon géomètre n'avait la dysenterie.

Enfin, le ministre décidera. Je ne trouve pas ici mon avis: je te parle seulement en confidence, te priant de me dire d'ici à quelques jours quelle ligne sera suivie.

Ce mot: « Le ministre n'a pas de domaine » me donne mal aux oreilles. Est-il possible que nous payions tout depuis la terre jusqu'au maître d'école, et que nous ayons encore l'air d'être leurs obligés?

Je te remercie bien des gravures.

Ton tout dévoué,

E. MASQUERAY

### 3. MASQUERAY À ALFRED RAMBAUD

Fort-National, le 10 oct[obre] 1881.

Cher ami,

Je t'écris toujours à bâtons rompus. Je viens de rentrer à Fort-National après une belle course dans le Djurdjura, et j'en repartirai après-demain pour aller chez les Beni Djennâd visiter la zaouïa de Timizar

près de laquelle je compte bien fonder une école. Le temps vient de tourner à la pluie, et nous avons exactement la même journée que celle où nous nous trouvions, tu te le rappelles, entassés dans cette mauvaise Auberge des Touristes avec Foncin et je ne sais plus quelles célébrités. Il fera beau demain, j'espère. Du moins, il me faut bien 24 heures pour mettre mes idées en ordre et expédier au ministère le canevas d'un premier rapport. A ce propos, je regrette bien qu'on n'ait répondu à aucune de mes lettres. Toute cette affaire est extrêmement pressante.

Je ne sache pas qu'un seul de nos instituteurs soit encore en route. J'ignore même s'ils sont nommés. Tu pourras voir dans les cartons de la Direction de l'Enseignement primaire que j'ai étudié de près la question de leur installation. J'ai envoyé à ce propos même deux télégrammes, et voilà que je n'ose rien conclure, non seulement parce que je ne suis autorisé à rien, mais encore parce que je ne sais si mes idées sont approuvées.

Quant à la détermination des emplacements définitifs, je vais très vite, malgré une grosse difficulté que j'ai tournée, et dont je te parlerai ; mais j'aurais besoin de savoir si le ministre fera bâtir par les communes mixtes, ou par la voirie départementale, ou par les ponts et chaussées. Je supposerai que le ministre fait bâtir par les communes : mais ce n'est là qu'une simple hypothèse, et je suis encore incertain sur le conseil que je dois donner.

Je suis aussi désireux de savoir s'il est un moyen rapide d'acheter aux jésuites en suivant la voie dans laquelle je me suis engagé. Il est vrai que mon intermédiaire ne m'a encore rien écrit, mais il peut m'écrire d'un moment à l'autre en me demandant si je suis en mesure de payer dans les quinze jours ou trois semaines qui suivent. Que faire encore de ce côté ?

J'en ai fini, comme je te l'ai écrit, dans la commune de Fort-National. Je viens d'en finir aussi avec la commune du Djurdjura. C'est un gros morceau, et j'ai été vraiment embarrassé un instant par la vanterie et la duplicité de l'administrateur, le jeune Lapaine, qui, Dieu merci, vient d'être remplacé.

Il faut avoir pénétré comme je le fais tous les détails de cette absurde administration algérienne pour comprendre ce que je ne cesse de répéter discrètement, il est vrai, par respect pour la hiérarchie, que M. Belin, craignant de me laisser faire une situation exceptionnelle, a mieux aimé se laisser duper et laisser duper le ministre avec lui pour trois ou quatre petits pachas de carton cachés derrière un sous-préfet. Je t'en ai assez dit sur la commune mixte de Fort-National. Parlons maintenant de celle du Djurdjura.

Cette commune avait, il y a huit jours encore, pour administrateur, un jeune homme de 28 ans nommé Lapaine, fils d'un ancien préfet, assez bon enfant, mais très infatué de sa personne et de son autorité. Quand je l'avais vu au mois de janvier dernier, je l'avais trouvé fort aimable (nous nous conseillions depuis longtemps) ; mais je ne lui avais pas caché la façon dont j'entendais les choses. Nous étions allés ensemble déterminer une école chez les Ililten et les Ittouragh, et, comme le gouverneur désirait qu'une école fût fondée dans son centre administratif de Aïn Hammam, je regardais ma tâche comme fort avancée de ce côté, dès le mois de janvier dernier. Or il n'est pas de petites ruses sourdes que mon Lapaine n'ait inventées pour mettre ensuite des bâtons dans les roues. C'est lui surtout qui est allé à Alger tenir avec le recteur de longues conversations, dont on ne m'a d'ailleurs jamais soufflé mot. Il lui persuadait que le mieux était de s'en remettre pieds et poings liés aux administrateurs. D'autre part, une fois revenu chez lui, il recommandait bien aux présidents et aux djemâa (assemblées) de ne rien accorder si je revenais dans leur pays. J'en ai la preuve. J'ignorais cela quand je me suis mis en route, il y a maintenant douze jours, pour le Djurdjura. Cependant je soupçonnais que je rencontrerais de ce côté quelque mauvaise complaisance latente, et je savais aussi qu'il faut, pour que les choses aillent vite, que tout soit conclu avant la fin de ce mois, d'accord avec ces messieurs. J'étais certain de réussir parce que j'en ai vu bien d'autres.

D'autre part, mon Lapaine avait eu la maladresse d'engager une lutte déclarée avec un de ses présidents, nommé Bou-Saad, beaucoup plus malin que lui. Bou-Saad était allé se plaindre à Alger, et avait été soutenu par des hommes influents. Lapaine s'était emporté et avait écrit une lettre insolente à son préfet. Dans une course rapide que j'avais faite à Alger pour engager la négociation des jésuites, j'avais appris que Bou-Saad était décidément vainqueur, et que le dit Lapaine était transporté dans la province d'Oran à Aïn Temouchent. Toutefois, il devait se trouver encore à Aïn Hammam du Djurdjura pendant mon voyage.

Une parenthèse. Je te demande un peu s'il est sensé de livrer les intérêts de l'État et une œuvre aussi belle que celle de la civilisation de la Kabylie dans les circonstances actuelles à ces fonctionnaires d'ordre inférieur qui ne sont même pas sûr de rester en place.

Je me contentai, étant chez les Beni Yenni que tu connais (commune de Fort-National), de faire porter au jeune Lapaine, à Ain Hammam, une lettre dans laquelle je le priais de m'envoyer un cavalier parce que j'allais étudier toute sa commune au point de vue scolaire, en commençant par les Sedka Ouahdia, à l'extrémité, du côté de Drah el Mizân. Le cavalier m'arriva quelques heures après avec une lettre presque officielle. Je n'en demandai pas davantage.

Comme la théorie de Lapaine concernant les mechmel, était celle de Sabatier, précisément, j'étais bien résolu à n'admettre comme terrain d'école que des biens privés ou, à titre exceptionnel un ou deux mechmel qui me fussent réellement donnés par les djemâat.

Si je me contentais, par exemple d'indiquer un mechmel chez les Sedka Ouahdia sans pousser plus loin la négociation, il devait arriver que l'administrateur établissant d'abord que ce mechmel est, conformément à sa théorie, un bien de village, et non un bien communal, se chargerait de l'acquisition, ferait traîner les choses en longueur, et en fin de compte nous ferait payer cher un mauvais terrain dans l'intérêt de ses administrés. Je ne voulais pas de cela.

J'ai donc mis tout en œuvre d'abord chez ces Sedka Ouahdia pour acquérir, à titre provisoire, un bien privé dans les meilleures conditions possibles. J'ai réussi après une journée de conversations. Le président était justement un ancien cavalier du bureau de Fort-National qui m'avait accompagné dans ma première course en Kabylie, il y a sept ans.

De là, je suis allé chez les Sedka Chennacha. J'y ai acquis, à titre provisoire, un mechmel qui m'a été donné par la djemâa en vertu d'un acte écrit. Cet acte dispensera l'administrateur de toute fatigue.

De là chez les Sedka Oglal. J'y ai acquis, à titre provisoire, deux hectares de terre magnifique, irrigable, d'un vieux bandit qui était monté en 71 avec ses camarades à l'assaut de Fort-National. Si tu avais vu cet homme à barbiche blanche, taillé comme Hercule, se convertir à nos idées généreuses, et livrer son bien, c'était superbe.

De là, chez les Beni Ouacif. Là, un peu de tirage. Je tombe sur un président riche, froid, fin comme une anguille, et j'entre sans m'en apercevoir dans le filet tendu par mon Lapaine. Après quelques heures, je m'aperçois que je suis berné. Je trouve un terrain qui appartient à mon homme. Je le déclare superbe. Il n'y en a pas d'autre qui me convienne. Comme il résiste, je l'invite à réunir toute la djemâa des Beni Ouacif, me chargeant bien de la décider à me trouver un propriétaire qui consentit à vendre, et lui faisant comprendre que la djemâa serait heureuse de tourner mon choix sur son bien à lui, président. Alors, il prend peur, et, pendant la nuit, me trouve un homme possesseur d'un terrain excellent et décidé à vendre. Cet homme allait vendre à je ne sais quel marabout musulman. J'achète à la place du marabout, et, comme le prix est un peu élevé, j'invite le président des Beni Ouacif à combler la différence entre mon prix et le prix demandé, par patriotisme. Il en sera bien pour 700 ou 800 F. Cela lui apprendra à vivre.

De là, chez les Beni Boudrar. Scène analogue, moins la finesse du président. L'ancien de je ne sais plus quel village auprès duquel était un emplacement convenable, était assis par terre avec une quinzaine de membres plus ou moins autorisés de la djemâa, criant : « Je ne vendrai pas. Expropriez, si vous voulez ! » Le président, pour faire du zèle, et sans doute, jouant le jeu de Lapaine disait à haute voix : « Toute cette terre est à votre disposition. L'endroit que vous désignerez sera pris par le Beylik. Il n'y a rien à dire. » Pour rien au monde, je n'aurais voulu proposer une expropriation. L'école ne saurait avoir contre elle dès l'origine un parti formé par les amis des gens expropriés. Ce n'est ni un fort ni une caserne. Et puis, que de lenteur ! Il faudrait une fois mon choix fait, nommer des experts. Je voyais reparaître les commissions et l'administrateur. Cependant j'étais un peu agacé, fatigué d'ailleurs par les journées précédentes. Je n'étais pas descendu de mulet.

J'avais derrière moi le président et ses domestiques, le géomètre, mon cavalier, M. Scheer, mon domestique, tous montés. Je dis : « Faites bien attention. Vous parlez en ce moment de Beylik comme s'il était loin. Il est ici dans ma personne, sur ce mulet. Il me suffit d'écrire une ligne sur mon carnet pour que toute la terre sur laquelle j'étends la main vous soit enlevée : mais je ne tiens pas le moins du



monde à vous faire cadeau d'une école. A droite, à gauche, tout autour de nous, toutes les autres tribus m'ont fait des offres gracieuses que j'ai acceptées. Vous n'aurez pas d'école, voilà tout ». – « Mais nous voulons une école comme les autres ». – « Eh bien, il faut que nous sortions de là. Vous tenez à être expropriés, n'est-ce pas. Lequel aimerez-vous le mieux que je vous prenne, ce terrain-ci près de votre village, ou cet autre qui vous appartient, en contre-bas, au milieu de votre confédération. Ce second terrain ne pouvant être pour vous un terrain à bâtir à moins de valeur évidemment. Choisissez. Puisque vous voulez à toute force recevoir un coup, il me paraît préférable de vous le donner sur les pieds que sur la tête ». – « Nous aimerions mieux donner le terrain d'en bas ». – « Bien. Faites venir tous les propriétaires et ayants droit sur ce terrain d'en bas, et nous allons descendre tous ensemble ». Quand ils furent réunis, je dis : « Un dernier mot. Est-ce que vous ne trouvez pas que votre raisonnement est absurde ? Votre terre vous sera payée après expertise juste à sa valeur, et peut-être en-dessous. Puisque vous êtes résolu à la donner pourquoi ne pas profiter de l'occasion que je vous offre d'en tirer un bon prix en traitant à l'amiable avec moi ? Vous êtes commerçants, vous autres Beni Boudrar. Votre conduite fera bien rire tous les marchands de Fort-National à Souk-Ahras quand je la raconterai ». L'ancien s'approcha de mon mulet et me dit : « Je possède un morceau de ce terrain d'en bas. Je te le vendrais si tu le veux ». Alors les autres : « Eh bien, puisque tu vends, toi, nous vendrons tous ». Tu vois de là la suite : « Nous sommes tous frères, tous amis, nous entrons dans un temps nouveau, etc ». Deux heures après, nous nous serions tous les mains en échangeant des serments. L'ancien me disait : « Excusez-moi d'avoir résisté ». On se disputait l'honneur de m'offrir à dîner. Enfin, un triomphe.

De là chez les Beni Attaf. Là je trouve le fameux Bou-Saad, président suspendu pour quatre mois, mais en définitive vainqueur de Lapaine. Il me dit : « Je veux vous donner un terrain très bien situé que j'ai déjà refusé de vendre à vos marabouts » (missionnaires de N.D. d'Afrique). Pour ne pas m'engager, je refuse le don ; mais je l'achète et, en outre, un autre morceau d'égale grandeur qui m'est vendu par un particulier.

Je t'épargne les Beni Menguellet et les Beni bou Youcef. Quand j'arrivai à Aïn Hammam, j'y trouvai à la place de Lapaine, comme administrateur, M. Renoux ex-adjoint de Sabatier. Tu te rappelles peut-être. C'est un jeune homme de 28 ans, marié. Il a été de mes élèves au lycée d'Alger. S'il n'était pas tout à fait livré à l'influence de Sabatier, on pourrait peut-être en faire quelque chose. Il ne put s'empêcher de paraître très surpris quand je lui racontai sommairement comment j'avais mené ma campagne.

Il m'avait bien dit quinze jours auparavant que, dans le cas où il succéderait à Lapaine, il accepterait toutes nos désignations les yeux fermés, ou, plus exactement, se contenterait de copier ma liste afin qu'il soit bien entendu que les administrateurs et l'université soient parfaitement d'accord ; mais, lui qui connaissait le dessous des cartes, ne s'attendait pas à me voir réussir si lestement.

Quelques instants après l'échange des poignées de main, le jeune Renoux me dit : « Mon cher Maître, j'ai le regret de vous apprendre que M. Lapaine avait gravement exagéré en se faisant fort d'offrir bientôt deux écoles bâties aux frais de la commune mixte de Djurdjura. C'est tout au plus si je puis disposer d'une dizaine de mille francs. Je m'empresserai de les affecter à la construction d'une partie d'une de vos écoles ; mais nous ne pouvons pas davantage, et l'assertion de M. Lapaine me paraît inexplicable ». Regarde le rapport du sous-préfet de Tizi-Ouzou, 2<sup>e</sup> partie, emplacements d'école. Tu y verras ce que je veux dire.

Toujours la même chose. On se moquait de nous tout simplement. Je vais passer quelques heures avec l'entrepreneur du Génie pour vérifier mes devis. Ensuite j'enverrais l'une après l'autre mes propositions dernières au ministre. Cela durera jusqu'à la fin du mois.

On suivra, je pense, mes indications qui seront très pratiques, et en tout cas très universitaires. Je prierai surtout que l'on accorde une grande attention à la question des ateliers. C'est par là surtout que l'école s'alimentera.

Alors ma tâche sera terminée et je prierai qu'on ne me parle plus de cette magnifique entreprise. J'aurai peut-être le chagrin de la voir avorter. Je sens bien que forcément elle tombera dans les mains de gens incapables, ou ignorants, ou timides ; mais je n'y puis rien. Je ne redemanderai plus que l'on crée un service spécial pour l'instruction des indigènes. Si le ministre veut me récompenser, il sait

comment s'y prendre. Mais je pourrai lui demander au moins la faveur de me dispenser de toute correspondance et communication touchant les écoles kabyles, à partir de la remise de mes rapports qui sera complète et définitive aux derniers jours de ce mois d'octobre. Je souhaite de n'avoir aucune relation en cette matière avec l'Académie d'Alger.

Mille amitiés.  
Ton tout dévoué,

E. MASQUERAY

#### 4. MASQUERAY AU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Illoula, 25 oct[obre] 1881.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous annoncer que je suis sur le point de terminer l'étude définitive que vous m'avez confiée en Kabylie.

J'ai commencé, dès le mois de septembre, par Fort-National, et je me suis appliqué d'abord à dissiper les obscurités dont votre œuvre, simple autant que grande, avait été enveloppée. J'ai eu de longues conversations sur ce sujet avec M. l'Administrateur de la commune mixte de Fort-National. Il ne pouvait y avoir de divergence entre nous touchant les emplacements des premières écoles dans cette commune ; mais je ne dois pas vous cacher que M. l'Administrateur mettait à son concours certaines conditions dont j'ai eu quelque peine à le dissuader. La politique locale, fort médiocre, avait à ses yeux une telle importance que la direction et même la construction de vos écoles, qualifiées de politiques, semblaient devoir lui être subordonnées. J'ai porté le but que vous désirez atteindre bien au-dessus de ces prétentions très surprenantes. Vous ne sauriez assurément, M. le Ministre, traiter avec personne. L'Université marche de pair avec la magistrature. Or, en Kabylie, les juges de paix ne dépendent pas des administrateurs.

J'ai dû attendre l'arrivée de M. le géomètre. Dès qu'il fut venu, je fis mesurer les emplacements que j'avais déterminés de concert avec M. l'Administrateur. Je fis toutes les démarches nécessaires pour que les propriétaires de ces emplacements consentissent à vendre, et j'eus la bonne fortune de réussir.

Comme j'achevais mon étude dans la commune mixte de Fort-National, M. l'Administrateur de la commune mixte du Djurdjura fut subitement changé. Son successeur que j'ai l'honneur de connaître depuis longtemps, et dont le zèle est grand pour la cause de l'instruction publique, eut le désagrément de m'apprendre que le budget de la commune du Djurdjura n'était pas capable de subvenir à la construction de deux écoles, ni même d'une seule, malgré l'assertion formelle contenue dans le rapport de M. le Sous-Préfet de Tizi-Ouzou. En outre, les soins de son installation dans sa nouvelle charge lui interdisaient tout déplacement immédiat. Il s'engagea du moins à faire de son côté précisément les mêmes propositions que j'aurais faites. Je me mis en route pour le Djurdjura. Ce dernier détail qui semble inutile, et qui le sera certainement quand j'aurai conduit M. l'Administrateur sur les emplacements choisis, prouve avec quel soin j'ai ménagé le concert sans lequel la création des écoles kabyles donnerait lieu à des embarras interminables.

La commune mixte du Djurdjura est très grande et contient une population nombreuse digne du plus haut intérêt. J'ai prié M. Scheer, votre nouveau délégué, de m'accompagner avec M. le géomètre, afin qu'il se rendit compte par lui-même des problèmes à résoudre et des difficultés à vaincre. J'ai visité les Sedka Ouahdia, où sont établis les missionnaires de Notre Dame d'Afrique, les Sedka Chemacha, les Sedka Ogdal, les Aït Ouacif, les Aït Bou Drar, les Aït Attaf, qui sont les plus commerçants de tous les Kabyles, les Aït Menguellat, où les Pères Blancs possèdent encore un établissement, les Aït Bou Youcef, sur le territoire desquels sont les baraquements de l'Administration du Djurdjura.

Cette partie la plus importante de ma tâche une fois terminée, je me suis rendu dans la commune

mixte d'Azeffoun. J'ai visité les Beni Djennad Gharb, ensuite les Beni Djennad Cherq. J'ai déterminé un emplacement d'école dans chacun de ces deux groupes. Je savais par le rapport de M. le Sous-Préfet de Tizi-Ouzou que M. l'Administrateur de la commune d'Azeffoun avait signalé les Beni Djennad el Gharb et les Beni Djennad el Cherq comme méritant d'abord une attention particulière. J'ai regretté néanmoins que M. l'Administrateur n'ait indiqué que d'une manière insuffisante les emplacements qu'il souhaitait et je n'ai pu m'entendre avec ce fonctionnaire qui avait été autorisé à prendre un congé de quelques semaines. Cependant j'estime que les emplacements que j'ai choisis, après avoir examiné le pays et consulté tous les indigènes compétents, seraient agréés par M. l'Administrateur d'Azeffoun comme par moi-même.

Des Beni Djennad, je suis allé à Ilmaten, centre administratif de la commune du Haut-Sebaou. M. l'Administrateur de cette commune était absent, en congé, comme son collègue d'Azeffoun. J'ai au moins recueilli à Ilmaten les déterminations de cinq centres scolaires que M. l'Adjoint à l'Administrateur avait été chargé de faire, sans doute en vertu d'un ordre émanant de M. le Gouverneur. Ces déterminations concordent avec celles que j'ai déjà eu l'honneur de vous proposer. Trois surtout s'imposent dès aujourd'hui, savoir : Souama des Beni Bou Chaïb ; Zaouïa Sidi ben Driss ou Agouni n Gassin chez les Illoulen Oumalou ; le Sebt des Beni Ghobri. Toutefois, ces déterminations n'étant pas assez précises, j'ai du faire lever par M. le géomètre les plans de trois terrains à Souama, parmi lesquels je choisirai celui dont l'acquisition sera le plus facile. En ce moment, je fais lever le plan de la Zaouïa de Sidi ben Driss.

Je puis donc commencer à vous adresser, M. le Ministre, des propositions définitives que je partagerai en deux classes : acquisition de terrains ; construction d'écoles.

Ce partage, qui comporte une conséquence importante, est motivé par les considérations suivantes :

Votre dessein, M. le Ministre, a été de créer d'abord quinze écoles dans la Grande Kabylie. La haute intervention de M. le Gouverneur Général a failli le modifier, et cette influence est sensible dans le second des rapports que j'ai eu l'honneur de vous adresser. M. le Gouverneur souhaitait que l'on se contentât pour le début de doter chacune des quatre communes mixtes d'Azeffoun, Fort-National, Djurdjura, Haut-Sebaou, de deux écoles, dont une dans le centre administratif de chacune d'elles.

Je n'ai pas cru devoir contredire à ce désir ; mais il est indiscutable premièrement que le centre administratif du Haut-Sebaou (Ilmaten) qui est en même temps un centre de colonisation, a perdu la plus grande partie de sa population indigène par suite de l'expulsion des Azazga, et que d'ailleurs une école française y sera bâtie par les soins de M. le Ministre des Travaux publics en même temps qu'une église et une gendarmerie ; secondement que le centre administratif de la commune d'Azeffoun est très éloigné des villages indigènes, et doit être pareillement pourvu d'une école bâtie par l'administration des ponts et chaussées. On peut admettre, il est vrai, que le centre administratif de la commune du Djurdjura ne sera jamais un centre de colonisation, et qu'une de vos écoles, M. le Ministre, y serait utilement placée à fin de desservir les Beni Bou Youcef ; on peut admettre aussi qu'il serait utile d'accorder une subvention très forte à la commune de Fort-National pour que l'école de Fort-National pût recevoir un plus grand nombre d'enfants kabyles (encore s'agit-il ici de la commune de plein exercice et non de la commune mixte) : il n'en reste pas moins certain que la conception de huit écoles kabyles à raison de deux par commune mixte dont une au centre administratif, outre qu'elle est toute artificielle, conduirait nécessairement à ne créer que six ou même cinq écoles en Kabylie au lieu des quinze que vous avez désirées.

Je pense, M. le Ministre, qu'il faut qu'on s'en tienne à votre indication première, et qu'on s'y conforme dans la pratique le plus possible. J'ajoute même qu'on n'eût jamais dû songer à s'en départir.

Il est possible, il est même certain que diverses ressources sur lesquelles nous avons compté d'abord venant à nous manquer, la somme que vous avez désiré consacrer d'abord aux établissements scolaires de Kabylie ne permettra pas de bâtir cette année quinze écoles ni même huit peut-être, à moins que vous ne trouviez suffisants les plans de demi-écoles que je vous ai soumis, ou que vous ne daigniez mesurer votre libéralité aux besoins de plus en plus pressants que j'aurai l'honneur de vous exposer ; mais, ne serait-ce que pour exciter le zèle de toutes les personnes que vous honorez de vos ordres dans cette haute entreprise, j'estime qu'il faut qu'on sache que vous avez voulu, que vous voulez encore au

moins quinze écoles françaises dans la Grande Kabylie. Ce nombre quinze est en effet un minimum, et peut-être vous me permettrez, M. le Ministre, de le dépasser dans mes propositions.

C'est pourquoi je distingue les emplacements des constructions d'école. Le nombre des emplacements dépend uniquement de votre volonté ; car la somme totale qu'ils pourront coûter est relativement minime. Au contraire, le nombre des constructions, du moins pour cette année, est limité comme les fonds que vous avez résolu d'y consacrer. Vous pouvez, M. le Ministre, acquérir dès aujourd'hui quinze emplacements d'école et même davantage. Ce seront là des points nécessaires désignés immuablement. Ce sera la large base sur laquelle vous édifierez cette année huit écoles peut-être, l'année suivante cinq ou six. Votre œuvre sera fondée dès ce jour.

Je commencerai donc par les propositions d'emplacements définitifs. Je regretterai vivement qu'elles ne fussent pas acceptées toutes, parce que les négociations que j'ai engagées seraient aussi difficiles à rompre qu'elles ont été délicates à conduire. Cependant, en prévision du cas où vous désirerez lier intimement la question des emplacements à celle de la construction, j'indiquerai dans un tableau spécial l'ordre des points sur lesquels il sera nécessaire, suivant moi, de bâtir successivement.

Veillez agréer, M. le Ministre, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Votre fidèle serviteur,

E. MASQUERAY

[octobre 18]81.

### Note

Les propositions ci-jointes seront suivies, dans quelques jours, de plusieurs autres analogues. Je souhaite que M. le Ministre m'autorise à dépasser le nombre 15. Il ne s'agit que d'emplacements.

Si on ne veut acquérir d'emplacement que là où l'on doit bâtir une école cette année, ce que j'estimerais être une faute grave, voici quel ordre on peut suivre :

Pour deux écoles, Djemaat Sahridj et Beni Yenni (commune de Fort-National).

Pour quatre écoles, Sedka Ogdal, Beni Bou Drar (commune du Djurdjura).

Pour six écoles, Beni Attaf, Sedka Ouahdia (commune du Djurdjura), outre les quatre précédentes.

Pour huit écoles, Beni Djennad Gharb (commune d'Azeffoun) et Illoulen Oumalou (Haut-Sebaou). Néanmoins, je prie encore instamment qu'on veuille bien distinguer la question des emplacements de celle de la construction.

Les devis spéciaux suivront aussi très prochainement.

E. MASQUERAY

### 5. ARTICLE DU JOURNAL DES DÉBATS (dimanche 8 mars 1885)

Le nombre des enfants kabyles qui fréquentent les écoles récemment créées à Tamazirt, Djemâat-Sabridj, Mira, Tizi-Rached, Beni Yenni, décroît, depuis l'année dernière, avec rapidité. Cependant elle donnaient de belles espérances, car elles comptaient dès le début plus de 100 élèves en moyenne dans chacune d'elles. L'administration s'en émeut, et le gouverneur ordonne une enquête. Déjà quelques bons esprits ont trouvé la cause du mal. Si les Kabyles ne nous envoient plus leurs enfants, c'est, dit-on, qu'ils ont découvert qu'ils n'y étaient pas forcés : telle est la doctrine du Conseil supérieur. On raconte aussi que des maîtres d'école ont réquisitionné des mulets sans les payer, et le préfet d'Alger a insinué, en termes assez obscurs, que cette désertion pourrait bien être attribuée à des "délégués" du ministre de l'Instruction publique qui ont fondé, sinon bâti, ces mêmes écoles en dépit du Conseil départemental. Comme personne dans le Conseil n'a jugé utile de défendre les instituteurs

et d'inviter le préfet à s'exprimer sans réticence, il paraît que la vraie raison, la seule qui puisse expliquer l'abstention des Kabyles, est décidément le défaut d'obligation. Vous en apercevez la conséquence : la majorité de nos politiciens propose d'ajouter un article de plus au Code Noir de l'indigénat et de requérir la gendarmerie.

Certes le cas est grave. La grande Kabylie remplie de sédentaires laborieux, découpée naturellement en groupes scolaires magnifiques, est, de toutes les régions de l'Afrique, celle où les écoles devaient être les plus coûteuses il est vrai, mais le plus faciles à organiser. On eût pu s'en contenter d'abord, si l'on avait été sage, et s'en servir comme exemple pour entraîner tout le reste de la population indigène. Si, après s'être donnée, elle recule et se défend, il faut concevoir des doutes et des craintes sérieuses pour l'avenir. Nous attendons patiemment les écoles indigènes qui nous sont promises, sur toute la surface de l'Algérie, par application du décret de 1883 ; mais quelle confiance pourrons-nous avoir dans l'inscription de leurs élèves, si nous voyons les écoles de Kabylie complètement abandonnées ? Les emplacements en ont été choisis de telle sorte que tous les enfants des villages qui les entourent puissent s'y rendre sans difficulté. Chez les Beni-Yenni, par exemple, il ne faut pas dix minutes pour que toute la population scolaire soit réunie. Non seulement elles sont bien faites, mais luxueuses, disent tous ceux qui les ont vues. Elles ont du moins donné lieu à des dépassements imprévus qui ont justement étonné les personnes les plus compétentes. Comment expliquer que les Kabyles, qui les avaient d'abord remplies, semblent les fuir ?

Si l'on en croit ce qui se raconte, la campagne toute pacifique et libérale ouverte par la création de ces écoles aurait coïncidé avec une véritable guerre déclarée aux grands chefs, aux marabouts et à la religion musulmane. Pendant que le ministre de l'instruction publique faisait appel à toutes les bonnes volontés sans distinction, un sous-préfet et des administrateurs, imaginant que les Kabyles sont essentiellement irréligieux et démocrates, entreprenaient de les laïciser. Nos montagnards ont dû penser que les instituteurs étaient destinés à les seconder dans cette singulière entreprise, et les Khouân qui les attirent avec autant d'ardeur et plus d'adresse vers leurs confréries n'ont pas manqué de mettre ce soupçon à profit. En même temps, une sorte de concurrence se serait établie entre ces mêmes administrateurs et l'Université. Les écoles de Beni-Yenni, Tizi-Rached, Mira, Djemâat-Sahridj, à peine bâties, auraient été qualifiées d'écoles ministérielles ; on aurait répété qu'elles ne seraient pas continuées faute de crédits, qu'elles deviendraient des sortes de collèges, qu'on y installerait des dortoirs ; on en est même venu à déclarer qu'elles sont un embarras. Par contre, deux ou trois mesures malsaines dans lesquelles l'administration entassait des enfants en bas âge sous la surveillance de quelques jeunes gens kabyles auraient été présentées comme des modèles aux conseillers généraux, aux députés et à tous les personnages influents qui trouvent qu'on en fait toujours assez pour les indigènes. Nous avons lu que rien n'était plus conforme à leurs mœurs, comme si la phthisie et le rachitisme étaient des institutions nationales dans le Djurdjura. Quelles peuvent avoir été les conséquences d'un tel désordre ?

Considérez aussi qu'il est beaucoup plus difficile de faire passer de jeunes Kabyles dans la civilisation française que d'instruire des enfants de France. Ils arrivent à l'école sans savoir ce que c'est qu'un lit, une table, des chaises, une vitre, une cheminée ; les notions qui nous sont comme innées sur le monde, la terre, les mers, les hommes et les animaux leur sont étrangères ; ils n'ont jamais vu de grandes villes, d'usines, de machines, d'étalages de marchands. Il leur faut apprendre bien autre chose que notre langue ; ils doivent être initiés surtout à notre industrie et à notre commerce, être mis à même de travailler le bois et le fer comme nos ouvriers, être enfin introduits dans notre société coloniale, de manière à participer plus tard aux bénéfices et à la supériorité que nous donnent nos arts pacifiques. D'un mot, cela s'appelle l'enseignement professionnel. Or, bien que ni le personnel enseignant ni l'espace n'aient fait défaut, car le ministre de l'Instruction publique a reçu dès le début 1 200 demandes d'instituteurs pour les écoles kabyles, et chacune d'elles est entourée de près de 2 hectares libres sur lesquels on peut installer des ateliers et créer des jardins, la routine la plus désespérante a prévalu. 150 Kabyles de douze ans en moyenne ont pu venir dans chacune de ces écoles ; ils n'y ont trouvé qu'un maître et un adjoint, ils n'ont été admis qu'à y épeler des mots français vite oubliés et à apprendre l'histoire des Mérovingiens. Un de nos anciens ministres qui a visité l'école de Tamazirt

aime à rappeler que, en ouvrant le cahier d'un enfant des Aït-Iraten, il est tombé sur "les crimes de Frédégonde". Nous n'avons même pas su imiter les jésuites de Djemâat-Sahridj qui au moins enseignaient la taille des arbres dans leur verger. S'il faut toujours en croire ce qui se dit, un instituteur aurait poussé l'assimilation si loin qu'il aurait fait faire des exercices gymnastiques à ses élèves en leur disant qu'ils devaient s'attendre à être enrégimentés un jour ou l'autre, et c'est pour cela, paraît-il, que son école s'est vidée en un clin d'œil.

L'enquête dégagera sans doute quelques vérités utiles, et probablement celle-ci, que l'instruction des indigènes est une œuvre spéciale, extrêmement délicate, à laquelle il n'est pas bon que tout le monde prétende concourir pêle-mêle.

Quant à l'obligation, je doute fort qu'il soit ensuite nécessaire ou sage d'y avoir recours ; car, de deux choses l'une : ou bien l'administration exécutera les conventions passées il y a quatre ans entre le ministre de l'instruction publique et les Kabyles, en leur donnant l'instruction libérale et pratique qui leur convient, et ils tiendront leur parole comme nous aurons tenu la nôtre ; ou bien rien ne sera modifié, et alors le simple bon sens nous forcera d'admettre qu'ils n'ont pas tort de s'abstenir. Voir ses enfants occupés sans profit, exposés à perdre leur religion, et secrètement destinés au métier de tirailleur, est une condition vraiment trop dure, et il n'est pas croyable qu'un gouvernement songe à l'imposer à des pères de famille, quels qu'ils soient.

[E. MASQUERAY]